Res
HJ13
A2F
1939

CANADA

EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

PRONONCÉ PAR

L'HON. CHAS. A. DUNNING, M.P.,

MINISTRE DES FINANCES

À LA

CHAMBRE DES COMMUNES

25 AVRIL 1939

OTTAWA
J.-O. PATENAUDE, O.S.I.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1939

TABLE DES MATIÈRES

Exposé Budgétaire

PAGE

I. Revue de la situation économique et financière 1
- Situation à l'étranger 1
- Activité économique au Canada 2
- Commerce extérieur 3
- Règlements internationaux favorables au Canada 3
- Taux de l'intérêt 4
- Prix 4
- Agriculture 4
- Nécessité d'une expansion de capital 5
- Politique monétaire 6
- Programme sur le logement 7
- Loi pour favoriser les améliorations municipales 8
- Encouragement à l'industrie minière 8
- Politique financière 8
- Besoin de direction et de nouvelles entreprises 9

II. Comptes publics 1938-1939 10
- Revenus 11
- Dépenses 11
- Déficit global 12
- Dette nette 12

III. Prévisions budgétaires pour 1939-1940 12
- Modification des impôts 14
- Négociations commerciales et changements tarifaires 15
- Rapports de la Commission tarifaire 15

Conclusions 16

Résolutions 17

Appendice

A. Comptes de l'État, 1938-1939 1
- Etat des recettes 2
- Etat des dépenses 3
- Etat sommaire des recettes et dépenses 6
- Recettes de 1938-1939 6
- Dépenses de 1938-1939 7
  - Dépenses ordinaires 7
  - Dépenses imputables sur le capital 7
  - Dépenses spéciales 8
  - Entreprises de l'État 9
  - Autres charges 10
- Pourcentage de la répartition des recettes et des dépenses 11
- Déficit global, 1938-1939 12
- Prêts et placements, actif productif 13
- Emissions d'emprunts 17
- Dette publique 18
- Passif indirect 21

B. Revue des conditions économiques et financières, 1938-1939 24
- Volume réel des affaires 25
- Agriculture 26
- Mines 27
- Industrie forestière 28
- Pêcheries 28
- Industrie manufacturière 29
- Construction 30
- Chemins de fer 31
- Commerce étranger 32
- Embauchage et chômage 33
- Prix 35
- Facteurs financiers 35

EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

PRONONCÉ PAR

L'HON. CHAS. A. DUNNING, M.P.,

MINISTRE DES FINANCES

À LA

CHAMBRE DES COMMUNES, LE MARDI 25 AVRIL 1939

LE BUDGET

EXPOSÉ ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. CHARLES A. DUNNING (ministre des Finances) propose:

Que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

I

REVUE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

—Monsieur l'Orateur, ces années-ci, la tâche qui incombe au ministre des Finances de préparer l'exposé budgétaire de la nation n'est guère enviable. N'eût-il même à tenir compte que des considérations d'ordre domestique, les difficultés seraient déjà assez considérables en un pays qui recherche la reprise économique, après une longue dépression. Mais, de nos jours, les questions d'intérêt domestique s'aggravent énormément du désordre et de la confusion du monde extérieur; les "plans les mieux mûris" de l'Etat et des hommes d'affaires peuvent subir à tout instant des bouleversements dus à des événements dramatiques dont le théâtre est loin de nous ou à des bouleversements imprévisibles dans l'orientation des affaires internationales. Nous constituons une partie organique d'un monde en effervescence et apparemment en démence. Le contre-coup des événements qui s'y passent se fait sentir chez nous de façon anormale en raison de la transmission instantanée des nouvelles et des rumeurs par le moyen de la radio, du télégraphe et du téléphone.

SITUATION À L'ÉTRANGER

Comme celle qui l'a précédée, mais dans une mesure plus notable encore, l'année qui fera l'objet de mon exposé ne s'est pas départie d'une atmosphère intensément dramatique et tendue. Les crises internationales se sont suivies de près. L'agression pure et simple a été cause d'une sinistre série de tragédies et a bouleversé à diverses reprises la carte de l'Europe. Des hommes d'Etat ont proclamé à la face de l'univers que la force brutale constitue la seule doctrine directrice des relations entre les nations. De grandes puissances ont engagé leur parole, pour y manquer avant même, pour ainsi dire, que l'encre eût séché au bas des accords. Tous les petits pays d'Europe ont vécu dans la crainte perpétuelle à l'égard de leur sécurité. Partout, l'on a accéléré avec frénésie le rythme de la production industrielle en vue de fabriquer les engins de mort. L'autarcie économique a gagné de nouvelles contrées et le commerce entre les nations, qui devrait constituer une sorte de coopération, a dégénéré en une guerre économique. L'esprit tendu, le public accorde une attention de plus en plus grande aux affaires diplomatiques et militaires et s'intéresse de moins en moins à la tâche normale de l'existence. Bien qu'il y ait eu parfois détente, ces intermèdes n'ont pas assez duré et les crises intermittentes ne perdent pas leur gravité.

Forcément, ce retour à la barbarie économique et politique a jeté sur la vie économique une ombre opaque qui a nui à la reprise, non seulement en Europe, mais aussi sur notre

continent. La reprise s'est montrée parfois, pour disparaître bientôt, emportée par une nouvelle vague de crainte et d'incertitude. La confiance et le courage sont essentiels au bon fonctionnement d'un régime économique fondé sur la liberté individuelle et l'entreprise particulière. Il est difficile d'implanter ces deux sentiments dans le monde, à l'heure actuelle; du moins, le Canada peut-il, plus que la plupart des autres pays, espérer en leur apparition et leur croissance.

Notre année financière s'ouvrait, en avril dernier, au cours d'une régression économique qui se faisait sentir chez la plupart des grandes puissances. Très grave aux Etats-Unis, elle ne manquait pas d'importance non plus en Grande-Bretagne, et bien peu de régions y ont échappé. Bien que prononcé, le recul des affaires n'a été que de courte durée et la reprise quasi générale s'annonçait nettement dès l'automne. Le Canada a été l'un des premiers pays du monde à noter un retour sensible à l'activité industrielle et cette reprise s'est accomplie en des circonstances plus naturelles que dans la plupart des autres pays. Sans doute les niveaux de production et de revenus en Europe sont-ils dus largement à l'allure toujours accélérée du réarmement. Sur notre continent, la dépense en vue de la défense nationale n'a encore joué qu'un rôle minime dans la vie économique. Aussi, le commerce et l'emploi de la main-d'œuvre chez nous ne dépendent-ils pas encore en grande mesure de cette impulsion artificielle.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AU CANADA

L'économie canadienne a fait preuve, à un degré remarquable, de vigueur et de pouvoir de rétablissement en face des pressions extérieures que je viens de noter. Nous sommes entrés dans la dernière année financière encore sous le coût de la récolte désastreusement déficitaire de 1937, ainsi que du recul exceptionnel qui s'est produit aux Etats-Unis et de l'incertitude consécutive à l'annexion de l'Autriche. Cependant, notre rétablissement antérieur avait été sain et notre industrie et notre commerce n'avaient pas été désavantagés par d'excessives accumulations de stocks, par une grandiose expansion de nos moyens de production, ni par d'excessives augmentations de salaires dans nos fabriques de marchandises durables ou nos industries d'exportation. Nos marchés de valeurs mobilières n'avaient pas, non plus, été poussés à des niveaux gonflés par une utilisation démesurée de crédit. Pour ces raisons et d'autres, notre situation intérieure était fondamentalement saine et le recul fut enrayé avant qu'il ne prît d'importantes proportions.

Le cours de notre activité économique durant l'année se reflète dans notre indice le plus significatif, celui du volume matériel des affaires, lequel englobe notre activité dans la production manufacturière, l'exploitation minière, l'exploitation forestière, le bâtiment et le négoce. Du point culminant de 127.9, atteint en novembre 1937, cet indice est tombé à un minimum de 106.7 en février 1938, pour s'établir à un niveau quelque peu plus élevé durant le printemps et l'été et ensuite remonter, pendant la première partie de l'automne et se fixer à 123.4 en novembre 1938. L'indice préliminaire de mars 1939 s'établit à 113.1, soit 4 p. 100 de plus que celui du même mois de l'année précédente. D'autres indices d'ordre général révèlent une situation à peu près semblable. D'après les évaluations préliminaires, le revenu national s'établit pour 1938 à environ $4,460,000,000, soit à peu près 7½ p. 100 au-dessous du chiffre de 1937.

La régression mondiale n'a pas atteint toutes nos industries principales au même degré. Mais, comme je dépose un document séparé indiquant plus méthodiquement les tendances récentes, je me contenterai, dans le présent exposé, de toucher à certains aspects tendant à éclairer quelques points que je veux faire ressortir.

Il est rassurant de noter qu'en dépit des mauvaises conditions météorologiques et de la récente série extraordinaire de crises internationales, l'activité commerciale a conservé une partie des gains qu'elle a réalisés l'automne dernier et que certaines indications précises permettent d'envisager une accentuation de la reprise pendant le printemps et l'été.

La précipitation actuelle crée déjà, en général, d'excellentes conditions pour la récolte de 1939 sur les Prairies et le marché des bestiaux s'est amélioré ces derniers mois. Au cours du premier trimestre de l'année, la construction a été de 6 p. 100 et le bâtiment de 92 p. 100 en augmentation sur la période correspondante de 1938, et la situation actuelle permet de prévoir une autre amélioration sensible dans la construction d'habitations. Notre plus importante région forestière, la Colombie-Britannique, a bénéficié d'une température plus clémente et d'une plus forte demande étrangère. Au cours du premier trimestre de 1939, le commerce du bois accuse une augmentation de 60 p. 100 sur le trimestre correspondant de 1938. La situation dans l'industrie forestière n'a pas été aussi bonne dans nos régions du centre et de l'est, mais on a pu réduire les stocks accumulés. L'industrie manufacturière va bénéficier du relèvement économique signalé dans d'autres domaines

ainsi que des dépenses plus considérables effectuées au chef de la défense, tant au Canada qu'en Grande-Bretagne. Finalement, l'industrie minière paraît appelée à poursuivre son essor remarquable. Les travaux d'exploration et d'exploitation se poursuivent, à une allure un peu moins vive, il est vrai, mais sur une étendue plus considérable que jamais, et le parachèvement de nouvelles usines, la remise en exploitation de mines abandonnées et la découverte de nouveaux gisements ont porté la production minière à un point culminant dans son histoire. D'autres faits intéressants à noter sont l'essor rapide de l'industrie pétrolière albertaine, et la découverte, d'un important gisement de minerai de fer de haute teneur signalé dans le nord-ouest ontarien.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Les changements notés dans la prospérité de nos diverses industries reflètent surtout, non pas une situation domestique modifiée, mais une demande amoindrie et des prix fléchissants sur les marchés étrangers, fruits de la dépression universelle. C'est une conséquence inévitable de notre dépendance du commerce mondial mais, ainsi que je le disais l'an dernier, nous nous en tirons à bien meilleur compte que si nous adaptions de force notre industrie tout entière à une économie purement domestique, qui nous vaudrait un abaissement du niveau d'existence et d'autres privations. Une telle transformation est hors de question pour une population de onze millions d'âmes disséminées sur un si vaste territoire aussi richement doté des matières premières essentielles à l'industrie mondiale.

Au cours de l'année civile 1938, le Canada a conservé son rang de quatrième pays exportateur de l'univers et enlevé au Japon celui de cinquième nation de l'univers au point de vue du commerce extérieur global. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1939 nos exportations totales de marchandises, l'or exclus, ont atteint une valeur globale de $841,600,000, soit 15.1 p. 100 de moins qu'au cours de l'année financière précédente. Cependant, nos exportations nettes d'or non monnayé sont passées à $167,500,000, soit une augmentation de 13.4 p. 100. Durant la même période, la valeur des importations totales de marchandises s'est élevée à $658,200,000, ce qui est une diminution de 17.6 p. 100. Cela signifie une balance des exportations, ou de commerce favorable, soi-disant, de pas moins de $350,900,000, à rapprocher d'une balance de $339,800,000 durant l'année précédente.

Le fléchissement des ventes sur nos deux plus importants marchés, ceux des Etats-Unis et du Royaume-Uni, où la tendance générale à la baisse se fit le plus péniblement sentir, correspond presque exactement à la contraction de nos exportations, l'or excepté. Les exportations aux autres pays du commonwealth britannique n'ont fléchi que de $5,200,000 et que de 6 p. 100 à destination de tous les autres pays. Notre accord commercial avec les Etats-Unis fait déjà sentir ses bienfaisants effets et nos exportations en ce pays, à l'exclusion de l'or, durant le premier trimestre de 1939, révèlent une augmentation de près de 16 p. 100 sur l'ensemble de la même période en 1938. Cette augmentation aux Etats-Unis de l'importance des produits canadiens, exprimée en dollars, dépassant en valeur celle des importations de toute autre provenance en ce pays, est un hommage significatif rendu à l'importance de notre accord. Les prévisions commerciales aux Etats-Unis et dans le Royaume-Uni, pour l'année financière courante, nous donnent heureusement les meilleurs motifs d'espérer une expansion marquée de la vente de nos produits d'exportation sur ces deux grands marchés. En Grande-Bretagne on constate depuis quelques mois une amélioration des affaires qui devrait aller s'accentuant sous l'effet d'un programme de réarmement plus intense, car ce pays possède une réserve considérable de ressources inutilisées. L'incertitude des quelques derniers mois a retardé aux Etats-Unis l'effet de la reprise manifestée l'automne dernier, mais même les menaces de guerre en Europe s'avéreront insuffisantes à comprimer l'essor des puissantes forces économiques qui militent en faveur d'un redressement sur notre continent. Si l'on pouvait seulement faire disparaître toute crainte de conflit, on libérerait enfin des forces économiques et sociales longtemps comprimées qui, je crois, auraient tôt fait de transformer de nouveau l'économie mondiale en une vibrante et puissante machine assurant une prospérité et un bonheur nouveaux à toutes les nations.

RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX FAVORABLES AU CANADA

L'énorme excédent d'exportation du Canada démontre la solidité de sa situation au point de vue des règlements internationaux. Au compte des marchandises seulement, le solde créditeur pour l'année civile 1938 a atteint $171,200,000, à quoi on devrait ajouter la somme nette de nos exportations d'or qui s'élève à $160,500,000. Notre commerce tou-

ristique a quelque peu souffert de la diminution des ressources de nos visiteurs, mais les dépenses nettes faites au Canada par les touristes s'établissent quand même à l'imposant total de 149 millions de dollars. Nos soldes créditeurs au chapitre des marchandises, de l'or et du tourisme nous ont permis de contre-balancer nos soldes débiteurs au titre de l'intérêt et des dividendes, des frais de transport et d'autres services divers, ce qui nous a valu au compte courant un appréciable solde créditeur de 185 millions de dollars. Comme par le passé, ce surplus fut employé au rapatriement des titres canadiens et au règlement d'autres obligations canadiennes payables à l'étranger. On ne tient pas compte, généralement, du fait que ces opérations ont permis au Canada d'établir un excédent net d'exportation de capitaux de plus de 900 millions de dollars au cours des cinq dernières années. Il faut y voir à la fois un hommage à notre solidité financière elle-même et une preuve que nous pourrons mieux soutenir toute autre bourrasque financière. Le continent européen exporte chez nous d'immenses capitaux depuis quelques mois, et cette affluence, qui semble se continuer, indique que les portefeuillistes européens ont confiance dans la sécurité et le caractère lucratif de leurs placements chez nous. Ces fonds, dans la mesure où ils représentent de "l'argent en fuite" et qu'ils risquent de nous être enlevés du jour au lendemain, peuvent créer de nouveaux problèmes, mais dans la mesure où ils tendent à s'établir ou s'établiront en permanence au Canada, ils sont les bienvenus. Dans la grande majorité des cas, heureusement, ils nous arrivent accompagnés d'un excellent esprit d'initiative qui transformera les anciennes industries et en fera naître de nouvelles.

TAUX DE L'INTÉRÊT

Les taux de l'intérêt demeurent très raisonnables. Nos obligations de premier ordre ont suivi la tendance à la hausse de New-York plutôt que la tendance à la baisse de Londres. Le rendement des valeurs fédérales à longue échéance est depuis quelque temps le plus bas de nos annales, à l'exception d'une courte période de 1936; il est encore inférieur à celui des titres correspondants de la plupart des autres pays, sauf dans le cas de quelques-unes des grandes puissances créancières, où la comparaison nous est très favorable. Au cours de l'année, maintes municipalités ont sensiblement raffermi leur crédit, ce dont nous nous réjouissons grandement. Les banques ont continué d'accroître leurs réserves, leurs dépôts, leurs prêts et leurs placements; au terme de mars, les dépôts bancaires au Canada représentaient 2,485 millions de dollars, soit une augmentation de 22.2 p. 100 sur mars 1935, année qui a précédé l'institution de la Banque du Canada, et de 8.8 p. 100 sur mars 1929, année de cime.

PRIX

Les régressions, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et ailleurs, ont, comme de coutume, avili les prix des denrées et semé le désordre dans les relations de ces prix. En mars dernier, l'indice de nos prix de gros s'établissait à 73.2, contre une moyenne de 78.6 pour 1938. Comme lors des dépressions économiques précédentes de 1921 à 1930, les prix ont surtout fléchi pour les denrées alimentaires et la matière brute. Le prix des métaux s'est raffermi après la baisse du printemps dernier, mais celui des produits agricoles s'est avéré très inférieur sur les marchés mondiaux. Cette infériorité des prix agricoles est l'effet de causes multiples, dont voici les principales: la contraction des importations chez les pays visant à l'autarcie plus complète, et la nature trop rigide de la production agricole dans les grands pays exportateurs. La crise agricole nous éprouve toujours, et se manifeste chaque fois que fléchit la demande mondiale de produits de la ferme.

AGRICULTURE

Ai-je besoin de vous signaler, monsieur l'Orateur, que les conditions générales influant sur l'agriculture de tous les pays atteignent surtout le blé, qui fut si longtemps le principal levier du commerce international. C'est à cause de cela et de la nécessité pour le Canada d'exporter, outre son blé, des viandes, bestiaux, produits laitiers et fruits, que les agriculteurs canadiens subissent toute la force du choc qu'entraîne toute régression mondiale.

L'agriculture est en quelque sorte impuissante contre ces bourrasques qui passent sur les nations. D'autres producteurs peuvent contracter leur rendement et souvent faire chômer leurs ouvriers en les confiant aux services d'assistance de l'Etat, alors qu'un ralentissement de la production empêche les prix de s'effondrer et les profits de se volatiliser. Nos cultivateurs peuvent difficilement avoir recours à ces méthodes, surtout les producteurs de blé de l'Ouest qui, après plusieurs années de récoltes déficitaires, ne sauraient,

sans aide. lutter contre ce problème d'ordre international. L'agriculture peut et devrait, avec le temps, s'adapter aux situations nouvelles issues des remaniements internationaux, mais cette adaptation suivra un cours aussi long que lent. Laisser entre temps l'agriculture dans le marasme aurait des répercussions fâcheuses sur l'ensemble de notre économie. Il incombe donc à chacun, dans son propre intérêt, de ne rien négliger pour améliorer la position économique de l'agriculture. C'est à ce prix seulement que toutes les industries et toutes les parties du Canada pourront jouir d'un maximum de prospérité, sans compter que c'est là le seul moyen de préserver et de raffermir l'unité nationale.

Voilà pourquoi le prix minimum de 80 cents le boisseau a été garanti, l'an dernier, sur la récolte de blé de l'Ouest. Cette garantie pourra coûter à la trésorerie fédérale une somme considérable, mais lorsqu'elle fut donnée, presque tous, y compris les chefs de l'industrie et de la finance de l'Est canadien, reconnurent qu'elle était justifiée par la chute rapide du prix mondial du blé, de même que par les besoins économiques du pays en général. L'expérience a montré que le mécanisme d'assistance n'était pas sans défaut, mais les lois du pays ne prévoyaient pas d'autre méthode au moment où la crise s'est déclarée.

Depuis plusieurs années, je ne cesse de dire que la meilleure manière d'aider l'agriculture consiste à aider le cultivateur à se tirer d'affaire. C'est ce à quoi s'exerce le Gouvernement au moyen de son programme de rétablissement agricole des Prairies, de ses différentes mesures visant à favoriser la vente collective et de ses efforts soutenus en vue d'améliorer la qualité des produits agricoles destinés aux marchés mondiaux. Dans le projet de loi que nous entendons déposer pour pourvoir à la fondation d'une banque centrale hypothécaire, nous nous efforçons de réaliser deux choses, d'abord dans l'intérêt de l'agriculture, mais aussi à l'avantage des propriétaires urbains de maisons. En premier lieu, nous nous attaquons au problème immédiat des dettes excessives et écrasantes, en assurant un règlement des hypothèques existantes sur une base équitable, de nature à donner un nouvel espoir aux débiteurs. En second lieu, nous nous efforçons de résoudre un problème de plus longue portée en encourageant la réorganisation de la structure financière créée en vue d'assurer du crédit hypothécaire à long terme. Nous espérons ainsi établir le crédit hypothécaire sur une nouvelle base non seulement plus forte, mais aussi plus souple, plus économique et plus équitable. Enfin, ce qui n'est pas la moins importante des choses, nous avons fait et nous continuerons à faire tous nos efforts pour assurer à nos produits agricoles un accès plus avantageux aux grands marchés d'exportation de l'univers.

NÉCESSITÉ D'UNE EXPANSION DE CAPITAL

En aidant aujourd'hui l'agriculture, nous voulons qu'il résulte de cette assistance une industrie d'un meilleur rendement, plus prospère et plus vigoureuse. Nous voulons par là accélérer, et non retarder le développement et l'expansion de l'économie canadienne dans son ensemble. Il est essentiel que notre économie se développe et grandisse. Nous avons constaté au cours des dix-huit derniers mois que le Canada possède un sain régime économique capable de résister aux assauts de la nature comme aux secousses de l'extérieur. Nous avons démontré notre force et notre stabilité. Mais ne laissons pas la stabilité dégénérer en inertie. Si nous ne pouvons plus compter sur de grandes possibilités d'expansion spatiale en reculant les limites de la colonisation ou par une augmentation rapide de population, nous devons nous développer en profondeur par l'amélioration de notre outillage national, en faisant de notre pays un pays meilleur plutôt qu'un pays plus vaste. Aux frontières du domaine de la science, de l'invention et de la technologie, les perspectives d'expansion sont plus grandes qu'elles ne l'ont jamais été à nos frontières géographiques.

L'étendue du chômage encore existant fait voir la nécessité d'une expansion ainsi que les moyens de la réaliser. Sans prendre le temps d'analyser les statistiques relatives au chômage, je tiens à exprimer ma conviction que le nombre actuel des sans-travail désireux et capables d'occuper un emploi avec ou sans nouvelle formation professionnelle n'est pas tellement élevé qu'une économie canadienne en voie d'expansion ne puisse les résorber.

Toutefois, en vue de donner plus d'ampleur à la production, à l'emploi et aux revenus, nous devons créer de plus forts capitaux et provoquer une plus vive allure des placements particuliers. Il faut que quelqu'un convertisse en dépenses de premier établissement une plus forte proportion des épargnes de la population, sans quoi notre revenu national déclinera de nouveau. Jetez un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire moderne de notre pays ou d'autres et vous constaterez que la prospérité n'a marché de pair qu'avec l'expansion économique, que lorsque les gens s'occupaient de créer de nouvelles entreprises essen-

tielles. Durant la première décade prospère de notre siècle nous travaillions au développement de notre outillage fondamental, à la construction de villes, de voies ferrées, de ports, d'élévateurs, d'usines. Au cours de notre période de prospérité d'après guerre, de 1925 à 1930, nous avons entrepris la construction de maisons, de fabriques, de centrales électriques, de routes et d'automobiles. Depuis lors, les placements dans des entreprises durables ont langui. Ils ont repris un peu plus d'activité en 1936 et 1937, surtout dans l'industrie minière et ils se sont maintenus pendant une bonne partie de 1938, après quoi il y a eu quelque régression. Mais les placements sont toujours bien inférieurs au niveau nécessaire à la pleine utilisation de notre augmentation de main-d'œuvre disponible et de nos autres ressources accrues. Leur entière reprise est le besoin qui se fait aujourd'hui le plus sentir.

POLITIQUE MONÉTAIRE

Le présent Gouvernement a travaillé de toutes ses forces à restaurer la création du capital privé. C'était le but principal de notre politique de monnaie facile. Cette politique a réussi à produire un abaissement sensible des taux d'intérêt, tant pour les remboursements à long terme que pour ceux de courte échéance. La réduction des taux d'intérêt pour les échéances à long terme a permis la réalisation de plusieurs projets qui seraient autrement restés improfitables. Cette réduction a été suivie de plusieurs améliorations à des installations permanentes et à des outillages et, en permettant de faire des épargnes grâce à l'amortissement, elle a consolidé l'armature financière de plusieurs industries, les mettant ainsi en mesure d'effectuer une expansion opportune. Elle a substantiellement réduit pour les gouvernements le fardeau de l'intérêt et produit un abaissement graduel du taux de l'intérêt sur les placements hypothécaires, facteur auquel on peut attribuer en partie la reprise récente de la construction de maisons.

Des critiques ont prétendu que cette politique de monnaie facile n'a pas été poussée assez loin et dans cette enceinte même, il y a quelques jours, nous avons entendu l'affirmation renversante que notre politique monétaire était une politique de déflation ou du moins qu'elle en produisait les effets. On constatera combien cette assertion était absurde même à l'examen le plus superficiel des faits. Le volume des dépôts en banque est peut-être le meilleur indice isolé des effets de la politique monétaire, et les Etats-Unis, l'Australie, le Royaume-Uni et la Suède sont assurément des pays que l'on nous cite d'ordinaire en exemple pour s'être servis de la politique monétaire comme d'un instrument efficace de rétablissement économique. Examinons les faits. Si l'on compare l'année 1938 à l'année de crise 1932, le volume moyen des dépôts en banque s'est accru de 15 p. 100 en Suède, de 16 p. 100 en Australie, de 22 p. 100 aux Etats-Unis et de 23 p. 100 dans le Royaume-Uni, alors qu'au Canada l'accroissement était un peu supérieur à 25 p. 100.

Je crois sincèrement que la politique monétaire canadienne de ces dernières années a été sagement conçue et que nos fonctionnaires des finances l'ont appliquée avec une grande habileté. Bien plus, je suis persuadé qu'une politique d'expansion économique plus rapide aurait été ou futile ou positivement dangereuse.

Le programme que l'on a suivi a été préparé de manière à ce que l'expansion du crédit et du numéraire soit aussi rapide que les besoins du public l'exigent, mais pas rapide au point de créer une expansion spéculative et malsaine qui aboutirait inévitablement à une crise grave. Comme je l'ai souvent déclaré, il a pour objet de comprimer au minimum possible le niveau du chômage en portant au maximum possible le niveau de la productivité susceptible d'être maintenu pendant une certaine période. Je le répète, pour atteindre ce but, on a eu recours à une politique monétaire et on y a recours constamment tout en ne dépassant pas les bornes imposées par la prudence.

Nous avons cherché à faire servir la politique monétaire le plus possible au recouvrement économique, mais nous nous sommes toujours rendu compte qu'un programme monétaire seul ne suffirait pas à résoudre nos problèmes vu la situation mondiale,—que c'est un tonique et non pas une panacée. Dans des conditions favorables, une bonne politique monétaire peut stimuler la reprise des affaires, peut aider considérablement à atteindre la fin désirée tout comme un mauvais programme monétaire retardera certainement tout progrès. C'est pour cette raison que nous avons adopté plusieurs mesures en dehors du domaine monétaire; je vous en ai déjà signalé quelques-unes. Toutefois, en ce moment je vous entretiens tout particulièrement des efforts que nous avons faits en vue de stimuler la création du capital privé. Ce que nous avons accompli de plus important dans ce domaine c'est peut-être l'adoption d'une série de mesures pour ramener l'activité dans l'industrie de la construction à un état un peu plus normal, car cette dernière avait souffert plus que toute autre industrie des effets pernicieux de la crise. Les honorables mem-

bres sont bien au courant de ce vaste programme et je ne m'arrêterai que brièvement aux résultats atteints jusqu'à présent.

PROGRAMME SUR LE LOGEMENT

D'après le plan de réfection des maisons, qui facilite les réparations, les agrandissements et les améliorations aux maisons existantes par une méthode simple et peu coûteuse, l'Etat avait, le 31 mars de l'année courante, accordé une garantie limitée dans le cas de 65,690 emprunts, représentant une somme de $26,228,621. Il est évident que cela ne représente pas le volume total des travaux de réfection entrepris comme conséquence du programme adopté par le Gouvernement. Comme preuve de l'excellence d'un programme de prêts adaptés aux besoins et aux revenus des petits emprunteurs, les honorables membres apprendront avec intérêt qu'à cette date du 31 mars, les pertes que nous avons subies du fait de ces prêts ne s'élèvent qu'à $19,037, ou à moins de 1/13 de 1 p. 100 du montant des prêts consentis. Le chiffre minime de cette perte ressort davantage lorsqu'on constate que plus de 50 p. 100 du montant que ces prêts représentent a été remboursé, à la date du 31 mars.

Aux termes de la Partie 1 de la Loi nationale sur le logement on a élaboré un plan qui permet à une famille canadienne de financer la construction d'une maison au moyen d'une hypothèque à long terme représentant 80 ou 90 p. 100 de la valeur et portant intérêt à 5 p. 100, et comportant un versement mensuel lequel comprend les frais d'intérêt, le remboursement du capital et les impôts. Le montant de ces versements est à peu près celui d'un loyer ordinaire et souvent lui est même inférieur. Une famille peut ainsi devenir propriétaire absolue de sa maison au bout de vingt ans. Au 31 mars, on avait financé 8,014 logements familiaux en vertu de ce plan au moyen de prêts représentant la somme de $30,628,894. Pendant la période de huit mois durant laquelle la loi modifiée a été pleinement en vigueur, la valeur totale des prêts approuvés a dépassé de 83 p. 100 celle des prêts effectués pendant la période correspondante de l'année précédente. J'ai tout lieu de croire, d'après les indications déjà constatées, que les prêts que nous consentirons en vertu de cette loi pendant l'année 1939 représenteront une somme dépassant de plusieurs fois celle de l'an dernier.

Il me semble, cependant, que l'on pourrait et que l'on devrait faire beaucoup mieux encore. La construction d'un nombre exceptionnellement restreint de logements depuis quelques années a fait naître un besoin urgent de logements nouveaux surtout pour les personnes à revenu modique ou moyen. Aussi bien, est-ce dans ce genre de logements, à mon sens, que s'offre pour nous la plus belle occasion de créer des capitaux. Il me semble, cependant, que nous avons besoin d'un nouveau mobile, d'un nouveau stimulant pour nous inciter à retirer tous les avantages que comporte cette mesure. Par le passé, c'est le spéculateur qui a inspiré et mis en train presque toutes les entreprises de construction de logements. Ce type d'entrepreneur a souvent donné lieu à de sévères critiques parce que, dans bien des cas, la qualité et le coût du logement achevé laissaient beaucoup à désirer. Mais il a, cependant, rendu de réels services dans notre pays où la plupart des gens n'ont pas encore appris à vouloir acheter une nouvelle maison d'après des plans et des devis. Cette industrie du bâtiment fondée sur la spéculation a souffert considérablement des effets de la crise et l'on peut dire qu'aujourd'hui un nombre relativement restreint de constructeurs ont des ressources suffisantes pour fournir les services requis. L'activité ne reprendra dans l'industrie du bâtiment que lorsque ce genre d'entreprise aura connu un regain de vie ou aura été remplacé par un autre. Pour ma part, je crois que nous avons grandement besoin d'un groupe de sociétés de construction ou de mise en valeur du genre des sociétés immobilières qui ont contribué à assurer la vague de prospérité de l'industrie du bâtiment en Angleterre.

J'ai fait allusion dernièrement aux moyens généraux qu'offre maintenant la Partie II de la Loi nationale sur le logement en vue de la construction de logements à loyer modique pour les familles jouissant d'un faible revenu, logements dont le loyer est même inférieur à un loyer économique. Aucun prêt n'a été effectué jusqu'ici en vertu de cette Partie de la Loi. Dans plusieurs villes, cependant, on a préparé des plans qui donneront d'ici quelques mois, je l'espère, d'excellents résultats. La Commission nationale de placement est d'avis que ce genre d'habitations à loyer modique offre au gouvernement la plus belle occasion possible d'accorder de l'aide qui constituerait un stimulant direct et décisif pour l'industrie du bâtiment. Notre loi comprend en substance les propositions de cette Commission; mais pour obtenir tous les résultats immédiats qu'elle comporte et pour assurer les avantages qu'elle offre à la société nous avons besoin de la collaboration, non seulement des autorités municipales et provinciales, mais aussi de citoyens dévoués au bien public qui consacreront leur temps, leurs talents d'hommes d'affaires et certains capi-

taux à l'organisation et à la direction de sociétés de logements à dividende limité.

Ajoutons que, pour que tous ces plans produisent de meilleurs résultats, nous avons pris, l'an dernier, le moyen énergique d'abolir complètement la taxe de vente de 8 p. 100 sur les matériaux qui servent à la construction des maisons. Je sais que cette initiative a été l'une des principales raisons de l'accélération de la construction des logements depuis quelques mois. Je doute fort, cependant, que les diverses branches de l'industrie du bâtiment aient jusqu'ici retiré tous les avantages des offres alléchantes de vente que constitue la réduction du coût de construction rendue possible par cette importante mesure.

LOI POUR FAVORISER LES AMÉLIORATIONS MUNICIPALES

Pour compléter le record, je ferai allusion à une autre mesure adoptée pour stimuler l'industrie de la construction et soulager le chômage, savoir la loi pour favoriser les améliorations municipales. Durant les huit mois que cette loi a été appliquée, 46 prêts au montant de $3,582,667 ont été approuvés. Cinq demandes se chiffrant à $442,731 sont pendantes. J'ai raison de savoir qu'à part leur contribution au soulagement des chômeurs ces prêts ont été un véritable bienfait pour les nombreuses municipalités qui ont pu par ce seul moyen financer des améliorations dont elles avaient grand besoin touchant des entreprises productrices sans ajouter de nouveaux fardeaux sur les épaules des contribuables.

ENCOURAGEMENT À L'INDUSTRIE MINIÈRE

Les honorables députés conviendront, je crois, que cette série de mesures, qui ont déjà permis d'affecter 65 millions de dollars à des travaux nouveaux, représentent un programme considérable et puissant de nature à stimuler la création du capital par l'intermédiaire de l'industrie de la construction. Nous avons, d'une manière semblable, essayé d'encourager une nouvelle création du capital dans d'autres industries. Les mesures énergiques que nous avons prises dans le but d'ouvrir et d'accroître les marchés d'exportation pour les produits canadiens ont visé à mettre nos industries essentielles sur une base rémunératrice qui leur permettrait de se développer et d'attirer de nouveaux capitaux. Nous avons également encouragé les placements dans de nouvelles mines en les exemptant de l'impôt sur le revenu des compagnies durant les trois premières années d'exploitation, en consacrant des fonds à des études géologiques, et en aidant à la construction de routes dans les nouvelles régions minières. Le 18 février 1939, 75 nouvelles mines jouissant ou devant jouir probablement de l'exemption de l'impôt avaient été mises en exploitation; les dépenses préliminaires nécessaires pour mettre ces mines en état de production étaient évaluées à 44 millions de dollars, dont plus de 14 millions avaient été affectés aux salaires. Le rendement global de ces mines, à la date du 31 mars dernier, était estimé à plus de 54 millions, avec une dépense probable de près de 13 millions pour les fournitures, et de plus de 21 millions pour les gages et les salaires. Je ne prétends pas, naturellement, que cette exemption de taxe soit entièrement responsable de l'exploitation de toutes ces mines, mais les chiffres énormes mentionnés touchant les dépenses préliminaires, la création de nouvelles richesses, de salaires et d'emplois, nous montrent ce que l'on peut espérer de ce nouveau programme.

POLITIQUE FINANCIÈRE

Nous connaissons bien, naturellement, les arguments invoqués pour amorcer la reprise des affaires durant la dépression, et nous avons dû augmenter de beaucoup les dépenses de l'Etat pour parer à l'insuffisance des placements particuliers. Mais nous n'avons jamais cru que les dépenses publiques pouvaient être substituées aux entreprises privées. Nous avons compris que ces dépenses ne pouvaient être qu'un soulagement et non un remède, à moins de placer toutes les affaires entre les mains du Gouvernement. Rares sont les Canadiens, je crois, qui sont prêts à sacrifier le régime actuel basé sur la liberté et l'initiative individuelle en faveur d'un système autocratique de l'Etat. En vertu du présent régime, les dépenses de l'Etat n'amélioreront probablement pas la situation, si même elles ne l'empirent pas, lorsqu'elles seront retirées. Si ces dépenses étaient poussées trop loin, elles pourraient saper la confiance dans la situation financière du pays et en diminuant l'embauchage dans les industries particulières créer plus de chômage qu'elles n'en font disparaître en créant de nouveaux emplois. Néanmoins, un Gouvernement ne peut rester inactif et laisser subsister les conséquences ruineuses de la dépression à cause de la reprise trop lente des placements particuliers. Par les temps que nous traversons, si la population en général et l'industrie en particulier ne veulent pas dépenser d'argent, le Gouvernement doit le faire. Il ne s'agit pas d'une question de choix mais de pure nécessité au point

de vue social. L'autre moyen consisterait à alourdir le fardeau de l'assistance et ajouterait aux dangers provenant des forces de déflation. Voilà le raisonnement sur lequel est fondé l'accroissement de nos dépenses spéciales que nous vous avons déjà proposées dans le budget supplémentaire. Les prévisions budgétaires sont basées, autant que faire se peut, sur des entreprises d'une nature productive et rentable, des entreprises qui visent à préserver ou à développer nos ressources. Quoique ces entreprises, nous l'espérons, accroîtront les recettes publiques et développeront les richesses du pays au bout d'un certain temps, elles n'en comportent pas moins des dépenses, à l'heure actuelle. Nous n'osons pas, nous ne voulons pas restreindre nos dépenses tant que les industries et la population du Canada en général ne dépenseront pas plus libéralement. Du moment que les placements particuliers se développeront, nous constaterons que non seulement le Gouvernement n'aura plus besoin de débourser d'aussi fortes sommes, mais le chiffre de nos recettes augmentera tellement qu'il sera possible de diminuer la dette et d'abaisser les impôts.

BESOIN DE DIRECTION ET NOUVELLES ENTREPRISES

On entend beaucoup parler du besoin de direction qui se fait sentir et les hommes publics ont été en butte à de nombreuses critiques à cet égard. Je serais le dernier à refuser de reconnaître la limite de nos propres moyens d'action de même que les erreurs que les Gouvernements, tout comme d'autres, ont commises par le passé; personne n'accueillerait avec plus de plaisir que moi le développement d'un esprit civique éclairé et vigilant qui étudierait constamment les problèmes publics, aviserait les hommes politiques et les tiendrait en alerte. Cependant, je parle en toute sincérité et sans la moindre intention de critiquer ceux qui nous attaquent, lorsque je dis que c'est dans le domaine du placement particulier que la direction et le courage sont le plus nécessaires au Canada, à l'heure actuelle. Un grand nombre d'hommes d'affaires et de finance ont employé toutes leurs ressources afin d'améliorer les méthodes de fabrication, d'agrandir leurs usines et augmenter le nombre des emplois ou établir de nouvelles industries. Les efforts que ces hommes d'affaires ont tentés, quelque désolants qu'ils aient été parfois, ont mon admiration la plus sincère. Cependant, ils n'ont pas été assez nombreux. En général, il y a lieu d'être désappointé, je l'avoue, du manque de vision dont les dirigeants dans le monde des affaires ont fait preuve en ces dernières années, si l'on établit la comparaison avec l'enthousiasme déployé par la génération des hommes d'affaires qui ont construit nos chemins de fer, ouvert l'Ouest à la colonisation et, dans une courte période d'années, transformé le Canada en l'un des plus puissants pays industriels du monde entier. On peut faire valoir que nous traversons une époque tourmentée et qu'il faut y penser deux fois avant de risquer ses capitaux et ses efforts dans de nouvelles entreprises. Les hommes d'affaires se rendent compte des cycles du commerce et des risques plutôt que des avantages de la concurrence. Il m'arrive parfois de songer que nos gens d'affaires portent trop d'attention aux risques auxquels les entreprises industrielles doivent faire face dans les autres pays, mais qui ont moins de signification ici, au Canada. En tout cas, les risques ont toujours existé et les hommes d'affaires les ont surmontés. Nous n'arriverons à rien si les gens qui ont des fonds à placer consacrent le gros de leurs efforts, non pas à chercher de bonnes occasions de placement, mais à tenter de prévoir les fluctuations, de peu de durée, du marché des valeurs en obligations. Ce genre de spéculation ne saurait servir aucune fin utile au point de vue social.

On se plaît à répéter que le fardeau de la dette publique et des impôts constitue le principal obstacle à la reprise des affaires dans notre pays. Je ne le crois pas. Il n'en serait assurément pas ainsi sans les affirmations inconsidérées mais sans doute bien intentionnées que lancent certaines gens qui devraient montrer plus de jugement, car ces propos n'ont pour effet que de faire naître des craintes parmi les hommes d'affaires à l'égard de la dette et des impôts.

Il peut sembler curieux que je préconise apparemment une forte dette et des impôts élevés étant donné que l'une des grandes ambitions de ma vie publique a été d'alléger autant que possible le fardeau de dettes et d'impôts que doivent supporter les contribuables. Toutefois, je me vois forcé de mettre les choses au point lorsque j'entends des gens aussi bien intentionnés que moi lancer des propos irréfléchis qui ne peuvent que nuire aux affaires et contraindre ainsi les gouvernements à faire des choses entraînant inévitablement un accroissement des impôts et de la dette publique. Ceux qui tiennent de tels propos ne se rendent pas compte que l'époque du *laisser faire* et du système de malheur aux vaincus est à jamais disparue. Dans le monde moderne, il faut que les gouvernements s'efforcent de soulager la misère et de prévenir toute

déflation exagérée et, de façon générale, les dépenses faites par l'Etat dans les pays démocratiques devront probablement être d'autant plus fortes que l'entreprise privée aura négligé d'accomplir tout son devoir.

La dette publique par tête n'est pas aussi élevée chez nous qu'elle l'est en Angleterre, en Australie ou en Nouvelle-Zélande; au contraire, la dette de ces pays est de 15 à 25 p. 100 plus élevée que la nôtre. Bien que la dette fondée de notre dominion se soit considérablement accrue depuis 1930, les intérêts annuels qu'elle comporte, compte tenu des obligations exemptes d'impôt, sont moins élevés qu'ils ne l'ont jamais été depuis la guerre. L'accroissement de la dette fédérale n'a donc pas entraîné la nécessité de majorer les impôts en vue du paiement des intérêts. Les conditions économiques ont rendu à bien dire inévitable l'accroissement de la dette, mais en maintenant soigneusement notre crédit et en améliorant notre organisation financière nous avons pu faire face à cette nécessité économique sans accroître le fardeau de la dette publique. Nos emprunts n'ont nullement nui aux placements privés car ils n'ont pas fait monter les taux d'intérêt au préjudice d'autres emprunteurs. Nos impôts sont élevés, mais nous n'enfouissons pas l'argent que nous en retirons ainsi que pourraient le faire croire les assertions de certaines gens. Nous le dépensons sans tarder, trop vite à mon gré—et le plus souvent nous en faisons profiter des gens qui le dépensent immédiatement eux aussi. En outre, une bonne partie de ces fonds sert à stabiliser l'armature économique du pays et à encourager la production plus rapide de nouvelle richesse. Je ne prétends naturellement pas qu'un gouvernement quelconque soit parfait ou que les dépenses de l'Etat aient toujours été judicieuses. Nous pouvons, comme les autres, nous tromper. Mais nous subissons l'influence de certains facteurs sociaux dont les hommes d'affaires n'ont relativement que bien peu à se préoccuper.

La crainte de la guerre en Europe ne doit pas paralyser le placement des capitaux au Canada. Ce n'est pas en se cachant qu'on évite les dangers de la guerre. Il peut arriver que la guerre bouleverse notre commerce pour un temps, mais le monde aura encore besoin de manger; il réclamera encore, peut-être en plus grandes quantités, notre papier, nos métaux et nos autres produits. La guerre entraîne le relèvement des taxes et des prix, mais on ne pourra éviter aucun de ces dangers en tenant les capitaux en réserve plutôt qu'en les plaçant dans des entreprises nouvelles. Je ne puis concevoir que des citoyens canadiens gardent leurs capitaux disponibles en vue de les expédier en pays étranger en cas de guerre. Une telle conduite serait stupide et lâche.

Les placements de capitaux dans notre pays ont été avantageux. Les états financiers publiés par 334 compagnies indiquent qu'en 1938 leurs profits n'ont été que de 10 p. 100 moindres qu'en 1937 et qu'ils ont été de 7 ou 8 p. 100 au-dessus du niveau de 1936, année de la reprise des affaires. Les portefeuillistes étrangers ont manifesté d'une façon concluante leur foi en l'avenir de notre pays. Pourquoi nos propres portefeuillistes ne manifesteraient-ils pas la même confiance? La possibilité de nouveaux placements avantageux est loin d'être épuisée. J'ai déjà dit quelles occasions magnifiques se présentent du côté du logement. Ne pouvons-nous pas, dans d'autres domaines, comme par exemple dans l'industrie manufacturière, dans la distribution des marchandises, dans l'industrie du transport et dans les services d'utilité publique, adopter de nouvelles méthodes et moderniser notre outillage en vue de réduire les frais, d'abaisser les prix et d'élargir ainsi nos débouchés tant chez nous qu'à l'étranger? Ne pouvons-nous pas mettre en pratique de nouvelles idées surgies depuis quelques années dans d'autres pays, au lieu de les voir exploiter chez nous par des filiales de compagnies étrangères ou par des réfugiés munis de capitaux? Est-ce que nos propres compagnies ont bien exploré d'une façon complète le domaine des recherches qui s'est avéré si avantageux dans les industries du nickel et des produits chimiques? Avons-nous bien tout tenté pour façonner nos matières premières avant de les exporter? Avons-nous recherché toutes les occasions possibles de placement avantageux de nos capitaux dans de nouvelles industries, surtout dans les petites industries?

Voilà des questions d'une importance capitale pour l'avenir du Canada. J'avoue ne pas connaître de réponse à toutes ces questions, mais je suis convaincu que l'insuffisance de placements nouveaux dans l'industrie canadienne est un problème qui se pose encore plus à l'attention de nos têtes dirigeantes dans le domaine financier, industriel et scientifique qu'à celle du Parlement.

II

Comptes Publics, 1938-1939

Je vais maintenant parler, monsieur l'Orateur, des comptes du gouvernement pour l'année financière qui vient de se terminer. La méthode que nous inaugurons aujourd'hui m'évitera heureusement de vous im-

portuner en vous lisant de longues et monotones statistiques sur toutes nos catégories de recettes et de dépenses, sur notre passif direct et indirect, sur nos placements productifs et sur toutes nos opérations financières de l'année écoulée. Il est évidemment nécessaire que la Chambre soit bien mise au courant de nos transactions financières; cependant, empruntant une méthode qui est en usage dans le Royaume-Uni et en Australie, j'ai exposé tous ces détails dans un livre blanc distinct que je consignerai au hansard à la fin de mon discours, si la Chambre me le permet. Ce livre blanc sera publié en annexe à l'exposé budgétaire, de sorte que tous pourront le consulter à loisir, ce qui m'évitera, en ce moment, la nécessité d'entrer dans les détails et me permettra de m'en tenir aux résultats obtenus au cours de l'année qui vient de s'écouler.

REVENUS

J'avais prévu, l'an dernier, que notre revenu global durant l'année 1938-1939 s'établirait à $501,700,000. J'estime présentement que, une fois tous les comptes de l'année définitivement réglés, ce revenu s'élèvera à $501,677,000, soit $23,000 de moins que l'estimation soumise à la Chambre l'an dernier. Bien que ce total accuse une diminution de $15,016,000, soit 2.9 p. 100, sur l'année précédente, il dépasse celui de n'importe quelle autre année de notre histoire.

Les perceptions de l'impôt sur le revenu, se chiffrant à $142,025,000, constituent un nouveau record, elles dépassent de 18.0 p. 100 celles de 1937-1938. Tous les autres genres d'impôts accusent des diminutions, et particulièrement le chapitre de la taxe de vente qui reflète le fléchissement du chiffre général des affaires et aussi, naturellement l'exemption accordée aux principaux matériaux de construction. Les droits de douane furent également moins élevés que l'on ne s'y attendait, par suite de la contraction du volume de nos importations. Toutefois, nos revenus provenant d'autres sources que l'impôt, ont atteint le chiffre record de $61,818,000.

Malheureusement, mon estimation budgétaire des dépenses totales de l'année écoulée s'est avérée moins exacte. Les maigres recettes du réseau ferroviaire de l'Etat, et les pertes que nous occasionnera la vente du blé par suite de l'abaissement des cours mondiaux, nous ont fait dépasser mon estimation de $524,600,000.

DÉPENSES

La décomposition de nos dépenses totales en leurs chapitres principaux coutumiers, révèle que les dépenses ordinaires pour l'année financière 1938-1939 s'établissent présentement à environ $416,372,000, soit une augmentation de $1,480,000 seulement sur l'année précédente.

Les dépenses au compte du capital ont porté principalement sur le draguage du chenal maritime du St-Laurent et l'établissement de routes aériennes et d'aéroports; elles s'élèvent à $4,687,000, soit à peu près le même montant que l'an dernier.

Les dépenses spéciales en vue d'atténuer le chômage et la crise agricole accusent une diminution d'environ 20 millions. Le total des dépenses de cette catégorie s'est établi à $48,583,000, dont les chapitres principaux furent $17,025,000 versés aux provinces à titre de subventions d'appoint, $5,790,000, montant de notre contribution aux entreprises conjointes du Dominion et des provinces, $16,492,000 pour défrayer le coût des projets exclusivement fédéraux, et $9,276,000 versés en secours directs ainsi que pour l'achat de provisions de bouche, d'aliments pour les bestiaux et de fourrage distribués dans les zones de sécheresse de l'Ouest canadien.

Les entreprises de l'Etat ont coûté $58,967,000 en regard de $44,833,000 l'année précédente, et le déficit dans le revenu net du chemin de fer National-Canadien au cours de l'année civile 1938, représente la majeure partie de ce montant. Ainsi que les honorables membres ont pu le constater par le rapport annuel des chemins de fer, lequel a été déposé en Chambre, ce déficit s'est élevé à $54,314,000. L'augmentation de $11,968,000 sur 1937, résulte d'une diminution considérable,—plus de 16 millions,—des recettes brutes d'exploitation, laquelle fut particulièrement sensible sur les lignes américaines du réseau et a reflété, d'une façon générale, la régression des affaires, ainsi que du relèvement des salaires des employés de chemins de fer, lequel a annulé en partie les économies que l'on avait pu effectuer relativement aux autres dépenses d'exploitation.

En 1938, les lignes aériennes Trans-Canada ont accusé un déficit d'exploitation de $818,000, une fois réglés les intérêts sur le capital, et la dépréciation. La Canadian National (West Indies) Steamships Limited accuse, pour 1938, un surplus d'exploitation de $276,000 (après paiement des intérêts courus sur les obligations détenues par le public mais sans tenir compte de la dépréciation et des intérêts sur les avances consenties par le

Gouvernement). Ce surplus a été remis au Gouvernement en règlement partiel des intérêts.

Au cours de 1938, on a constaté une amélioration sensible en ce qui concerne l'exploitation des ports et autres installations administrées par le Conseil des ports nationaux. Les recettes d'exploitation, après paiement des intérêts dus au public mais sans tenir compte de la dépréciation et des intérêts dus au Gouvernement, se sont élevés à $3,640,000, soit une augmentation de 33 p. 100 sur les chiffres correspondants de 1937. L'aide financière accordée par l'Etat pour couvrir les déficits d'exploitation, l'amortissement de certaines dettes et les immobilisations s'est élevée à $3,441,000.

Enfin, d'autres déboursés de $3,734,000 furent effectués au cours de 1938-1939, représentant surtout la dépréciation de divers éléments d'actif.

DÉFICIT GLOBAL

Les honorables membres qui ont suivi mes remarques le crayon à la main savent peut-être déjà pour en avoir fait le calcul que les dépenses aux cinq chapitres principaux, une fois additionnées, nous donnent un grand total de $532,343,000. Ce chiffre est inférieur de $2,065,000 à celui de 1937-1938, et si nous le comparons au revenu total estimatif de $501,677,000, il semblerait que, pour l'année écoulée, le déficit global soit de $30,666,000 en regard de mon estimation de 23 millions de dollars.

Etant donné la régression des affaires dans le monde entier, un tel résultat pour l'année écoulée eût été, à mon sens, encourageant. Cependant, il m'a semblé nécessaire d'aller plus loin et d'ajouter à ce déficit une somme raisonnable pour combler la perte que pourra occasionner la garantie par le Dominion d'un prix minimum de 80 cents pour le blé récolté dans l'Ouest en 1938. Il est impossible de prévoir encore à combien s'élèvera cette perte. L'expérience de 1935 et de 1936 nous a démontré comment une perte en apparence très considérable peut rapidement être comblée par la fluctuation des cours du blé, à la suite de changements réels ou prévus en ce qui concerne l'offre et la demande. Néanmoins, le bon sens exige, à mon avis, que nous tenions compte des faits actuels et des perspectives immédiates. Malheureusement, je ne saurais faire quoi que ce soit qui pût révéler aux spéculateurs en grains de l'univers la situation précise dans laquelle se trouve la Commission canadienne du blé en ce qui concerne les ventes et les stocks en main, sans risquer de nous mettre dans une très mauvaise posture. J'ai donc décidé d'inscrire dans nos livres le chiffre arbitraire de 25 millions de dollars, à titre de réserve destinée à combler les pertes que pourra entraîner l'écoulement du blé.

Le déficit global estimatif pour l'année financière 1938-1939 s'élèvera donc à $55,666,000.

Outre les dépenses dont j'ai donné une esquisse, le Dominion a effectué au cours de l'année écoulée certains placements, que nous traitons dans les comptes publics comme éléments d'actif productifs. L'augmentation nette au chapitre des prêts et des placements productifs a été de $23,524,000.

DETTE NETTE

Au 31 mars 1939, la dette nette du Dominion était estimée à $3,157.334,000; le passif global estimatif était de $3,642,049,000 et l'actif productif de $484,715,000. Les obligations et les débentures portant garantie du Dominion et en cours à la fin de la dernière année financière s'établissent à $1,085.466,000. Au cours de l'année en revue, les obligations garanties accusent une augmentation de $34,-859,000. Il y a aussi d'autres obligations éventuelles provenant des garanties données en vertu des lois de secours et autres mesures législatives. On en trouvera la liste complète dans le livre blanc qui sera annexé au hansard.

III

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 1939-1940

Je passerai maintenant du rôle d'historien à celui de prophète, ce qui n'est pas une tâche facile, étant donné la situation qui existe actuellement dans le monde. Il est impossible, pour l'instant, de prévoir ce que seront les conditions économiques en 1939-1940, et la situation mondiale est peut-être à la veille de subir une profonde transformation susceptible soit d'améliorer de beaucoup les choses, soit de les mettre dans un état bien différent de celui que l'on peut conjecturer en ce moment.

Toutefois, un ministre des Finances doit prendre une attitude réaliste, fondée sur les tendances qui se manifestent au moment où il établit ses pronostics. Me plaçant à ce point de vue, j'estime que, compte tenu des modifications fiscales que j'annoncerai bientôt, nos recettes globales pour l'année financière

1939-1940 atteindront la somme de 490 millions de dollars, ainsi répartie:

Recettes fiscales:	
Droits de douane..	$ 78,000,000
Droits d'accise..	52,500,000
Impôt sur le revenu..	140,000,000
Taxe sur les ventes..	126,000,000
Droits sur les manufacturiers, droits de timbre, droits à l'importation et autres taxes spéciales..	27,000,000
Taxes perçues des banques et des compagnies d'assurance..	1,800,000
Total des recettes fiscales..	$425,300,000
Recettes non fiscales:	
Postes..	$ 35,600,000
Intérêts sur placements..	13,600,000
Autres sources..	13,500,000
Total des recettes non fiscales	$ 62,700,000
Total des recettes ordinaires.	$488,000,000
Recettes et crédits spéciaux..	2,000,000
Total général des recettes..	$490,000,000

Je conçois parfaitement que cette estimation puisse se révéler trop pessimiste.

Au chapitre des dépenses, le budget principal prévoit une dépense globale de $457,200,000, dont $29,400,000 constituent des déboursés pour des fins de défense, capitalisés sous le régime du fonds d'amortissement spécial. Il faut ajouter aux $427,800,000 qui restent, une somme de $122,300,000 qui figure au budget supplémentaire spécial déjà déposé, ce qui fait un total de $550,100,000. Si un autre budget supplémentaire devient nécessaire pendant l'année, nous avons lieu de supposer, d'après l'expérience du passé, qu'il sera contrebalancé par les économies réalisées par les ministères sur les crédits compris dans le budget principal et dans le budget supplémentaire spécial. La dépense globale estimative de $550,100,000 comprend le déficit des chemins de fer, mais n'embrasse pas les pertes additionnelles qui pourront résulter de la vente de la récolte de blé de 1938, en sus des 25 millions de dollars déjà prévus, et elle ne comprend pas non plus les pertes qui pourront résulter de la vente de la récolte de 1939. Personne ne saurait estimer à quel chiffre s'élèveront ces pertes, ni même faire une supposition raisonnable à cet égard. Donc, sans tenir compte de toute dépense relative au blé, il y aura, entre nos recettes et nos dépenses, un écart probable de quelque 60 millions de dollars pour l'année financière courante.

Inutile de dire que je suis désappointé de prévoir un autre déficit de cette envergure. J'avais ardemment espéré que je pourrais offrir cette année à la Chambre un budget équilibré et conséquemment être en mesure de commencer à réduire la dette et les impôts. J'ai déjà exposé les raisons qui font que cette "réalisation si désirable" doit être remise à plus tard et j'ai parlé assez longuement des efforts que nous devons faire pour la rendre possible.

Que personne n'aille penser que j'ai changé d'opinion sur la nécessité de l'équilibre du budget. Je serai sans doute en butte aux critiques des partisans de deux théories absolument opposées: d'un côté celle qui veut que l'équilibre du budget soit une marotte surannée et qu'une nation puisse continuer à faire ce qui ruinerait un individu, et de l'autre côté celle qui veut que le Gouvernement doive impitoyablement réduire ses dépenses sans égard à la détresse sociale et à la déflation cumulative qui s'ensuivrait. Je compte que les Canadiens de bonne volonté, sans distinction de parti, reconnaîtront que de telles critiques constituent la rançon que doivent payer les hommes publics qui ne veulent verser dans aucun de ces extrêmes mais qui essaient de rester dans le juste milieu indiqué par le sens commun.

Durant les périodes de crise, ainsi que je l'ai déjà dit, l'augmentation des dépenses des gouvernements répond à une absolue nécessité sociale. Néanmoins aucune nation ne peut persister indéfiniment à avoir des budgets lourdement déficitaires sans engendrer tôt ou tard une crainte réelle et non pas imaginaire sur sa situation financière. Si cette crainte s'enracinait, rien, si ce n'est la mainmise graduelle de l'Etat sur toutes les entreprises privées, ne pourrait empêcher le ralentissement de ces dernières ni la réduction de l'emploi et des revenus à laquelle la crainte et l'incertitude donneraient lieu. Il y a dix ans que le Canada n'a pas équilibré son budget. Il n'y a encore aucune raison de crainte pour la solvabilité nationale, mais ce procédé ne saurait durer indéfiniment. Les gouvernements doivent veiller sans cesse à ne pas suivre simplement la voie de la moindre résistance, qui est celle des dépenses faciles. Tous les citoyens doivent veiller à ce que les gouvernements résistent à cette tentation et veiller même, à la leur éviter. Les chefs du commerce et de la finance doivent faire tous leurs efforts pour accroître la production, l'emploi et les revenus de façon à éviter aux gouvernements la nécessité de se lancer dans des entreprises destinés à procurer du travail.

Pour ma part, je suis convaincu que si, le monde étant en paix, nous mettons tous l'épaule à la roue, nous pourrons bientôt galvaniser suffisamment notre économie pour

relever le revenu national au point que les déficits budgétaires seront un cauchemar du passé, pour la nation comme pour les individus.

MODIFICATION DES IMPÔTS

A la lumière de l'exposé détaillé que je viens de faire, et en tenant compte surtout du déficit global que je prévois pour la nouvelle année financière, je pense que les honorables membres conviendront qu'il serait tout à fait impossible d'effectuer d'importantes réductions d'impôts, à part le dégrèvement projeté en ce qui concerne la taxe spéciale d'accise. Vu la présente régression des affaires et la constante menace de désordre international, il nous incombe de faire face courageusement à nos obligations relativement au chômage et à la crise agricole, de même qu'aux besoins essentiels de la défense nationale. Etant convaincu que l'abandon d'une partie de notre revenu provenant des impôts ne ferait que grever l'Etat d'un plus lourd fardeau et lui occasionnerait plus tard de sérieuses difficultés, je me vois forcé, à mon grand regret, de demander au contribuable canadien de continuer encore quelque temps à supporter à peu près le même fardeau d'impôts. Le déficit prévu est, en effet, de proportions telles qu'il pourrait justifier l'accroissement, dans des conditions plus normales, des taux de l'impôt, mais je préfère augmenter le montant des perceptions, sous le régime des taux actuels, en faisant tout en mon pouvoir pour accroître le revenu national.

Voilà pourquoi je recommande un nouveau prolongement de trois ans de l'exemption de l'impôt sur le revenu accordée aux exploitants de gisements métallifères nouvellement mis en exploitation. Cette disposition, à l'effet que toute nouvelle mine, dont on commencera l'exploitation avant le 1er janvier 1943, sera exemptée de l'impôt sur le revenu des compagnies pendant les trois premières années d'exploitation, aura pour résultat de favoriser toutes nouvelles recherches ou exploitations dans ce domaine, tout comme ces trois dernières années, ainsi que je l'ai démontré tout à l'heure.

A une fin semblable, je recommande à la Chambre une autre mesure, visant à étendre à toutes les industries productives le principe que l'on a appliqué avec de si beaux résultats dans l'industrie minière. Inutile de répéter l'argument que j'ai déjà fait valoir, c'est-à-dire la nécessité de multiplier les travaux de premier établissement si nous voulons résoudre le problème du chômage et ramener les affaires à leur niveau normal. J'estime qu'il est irréfutable. Le Gouvernement se propose donc d'offrir à toutes les industries des avantages qui auront pour effet de les encourager fortement à entreprendre immédiatement tout agrandissement justifiable des usines et à effectuer toute modernisation des machines et de l'outillage devenue indispensable par suite du progrès accompli depuis quelques années. Par conséquent, les firmes qui inaugureront après le 1er mai prochain des travaux de construction, d'installation, d'amélioration, de renouvellement ou d'agrandissement des usines, des machines ou de l'outillage fixe, bénéficieront d'un crédit dans l'impôt sur le revenu, égal à 10 p. 100 de toutes les dépenses encourues à ces fins, antérieurement au 30 avril 1940, soit pendant une année. Ce crédit sera réparti sur les trois prochaines années où la firme accusera un revenu imposable. Les exploitants de n'importe quelle industrie pourront en bénéficier, qu'il s'agisse d'un particulier, d'une société ou d'une corporation, sauf, évidemment, les exploitants de gisements métallifères, lesquels sont déjà exemptés pour une période de trois ans de l'impôt sur le revenu des corporations.

Je suis convaincu que cette mesure produira des résultats très désirables, pour le présent immédiat comme pour l'avenir. Elle devrait servir, pendant l'année courante, à contre-balancer les divers éléments qui, dans un si grand nombre de cas, ont empêché les particuliers d'effectuer de nouveaux placements, et par là accroître sensiblement le nombre des emplois tant dans l'industrie du gros bâtiment que dans celles des machines et de l'outillage. Elle devrait, cependant, produire d'autres résultats encore; il devrait s'ensuivre une modernisation des plus complètes de toutes nos industries, ce qui leur permettrait de diminuer leurs frais, de soutenir plus efficacement la concurrence sur notre marché de même qu'à l'étranger, et partant, d'assurer plus d'emploi à notre population pendant une assez longue période d'années.

D'autres modifications légères à la loi de l'impôt sur le revenu se produiront, dont le but sera de rendre plus clair l'objet de certaines dispositions actuelles, de mettre fin à des anomalies ou à des échappatoires.

Sous le régime de la loi de l'accise, nous nous proposons de relever, de 27c. à 60c. le gallon, la taxe imposée sur l'alcool servant à la fabrication du vinaigre. L'objet de cette proposition est de stimuler l'utilisation du cidre de pommes dans la préparation du vinaigre, afin de trouver de nouveaux débouchés aux pommes de qualité inférieure.

NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ET CHANGEMENTS TARIFAIRES

Dans le domaine des négociations commerciales, le résultat le plus considérable obtenu durant l'année qui vient de se terminer provenait de deux sources: la collaboration avec le Royaume-Uni à l'égard de négociations dont l'issue fut heureuse entre ce pays et les Etats-Unis, puis la revision et l'extension simultanées de notre accord de commerce avec cette dernière puissance. Les négociations à trois nécessitées par ces accords, ont été longues et difficiles. L'accueil en général si favorable, ménagé par la population des pays intéressés aux pactes qui en ont résulté, constitue en soi un hommage à l'esprit d'accommodement avec lequel ces trois puissances démocratiques ont abordé de concert une tâche manifestement ardue.

Vu la longueur du temps qu'on a consacré, au cours de la présente session, à l'examen du nouvel accord conclu avec les Etats-Unis, je n'ai pas l'intention de m'y attarder. Je ne doute pas le moins du monde qu'il doive en résulter des avantages aussi considérables que du précédent, à l'égard des deux pays. J'ai également confiance dans le succès durable de l'accord anglo-américain.

Je ne prétends nullement, monsieur l'Orateur, que notre tâche soit terminée en ce domaine; ni que les derniers accords, étant les plus importants et les plus vastes, constituent nécessairement le couronnement de l'œuvre. Au contraire, ils semblent plutôt souligner l'étendue de la besogne qu'il reste à accomplir. J'en arrive de la sorte à rappeler à la Chambre que, dernièrement, avis a été donné de l'abandon de l'accord en vigueur entre le Canada et les Antilles anglaises, non pas parce que notre pays ne veut pas de ce pacte, mais parce que le traité en existence depuis douze ans exige impérieusement des modifications. J'assure à la Chambre que, lorsque viendra le temps de discuter de la question avec les délégués des Iles, nous nous y mettrons avec la bonne volonté amicale qui caractérise depuis longtemps les relations de notre pays avec les Antilles.

Comme on pouvait le prévoir à cause des textes législatifs déjà adoptés, les changements au tarif douanier que je dois annoncer aujourd'hui ne seront ni en grand nombre ni d'une importance remarquable. Plusieurs ont pour causes les stipulations du nouvel accord conclu avec les Etats-Unis, et la Chambre les a déjà approuvés.

RAPPORTS DE LA COMMISSION TARIFAIRE

J'ai déposé aujourd'hui sur le Bureau des rapports de la commission du tarif à l'égard des meubles, des cigares, paillassons en fibre de coco, amidons et dextrines, fils à tissage de laine peignée, du coke, des appareils et lampes de radio, et des automobiles. Le rapport relatif à l'industrie de la radio, tout en se prononçant en faveur de l'entrée en franchise de certaines pièces, examine le rapport de la loi des brevets avec l'objet de l'enquête. Dans cet ordre d'idées, la Commission déclare que "les manufacturiers de lampes de radio au Canada ont bénéficié entièrement de la protection que leur accordent les dispositions de la loi des brevets" et formule l'avis que les prix de vente des lampes de radio au Canada à toutes les catégories d'acheteurs ne devraient pas excéder ceux de la liste des prix reconnue aux Etats-Unis, plus tous les frais d'importation. A cette fin, la Commission suggère que la diminution de droits que l'on propose sur les pièces, à moins "qu'elle ne se traduise immédiatement" dans la liste de prix de vente des lampes de radio au Canada, soit révoquée. En consacrant plus ample étude à d'autres aspects de ce rapport que ceux ayant trait strictement aux taux des droits douaniers, le Gouvernement devra tenir compte du rapport qu'ils ont avec les dispositions de la loi des brevets touchant les abus auxquels donnent lieu les droits exclusifs en vertu des brevets accordés.

Je désire parler, monsieur l'Orateur, d'un autre rapport de la Commission du tarif, qui a été déposé sur le bureau aujourd'hui; c'est celui qui découle de l'enquête concernant les huiles végétales. Ainsi que la Chambre le sait fort bien par suite des fréquentes discussions qui ont été soulevées au cours des trois dernières sessions, cette enquête a été tenue par la Commission à la suite d'une demande de la part du Conseil national de l'industrie laitière du Canada réclamant l'imposition de droits spécifiques sur les importations d'huiles végétales. Vu que la question était excessivement compliquée et d'ordre technique, j'ai cru qu'il y avait lieu de charger la Commission de faire une enquête à cet égard. L'enquête, commencée à l'automne de 1936, est maintenant terminée et elle a eu pour résultat le rapport volumineux que j'ai déposé sur le bureau. J'esquisserai très brièvement les grandes lignes des recommandations faites par la Commission: premièrement, il s'agit de remanier et de reclasser les numéros concernant le gras d'animal, les huiles et les graisses, de même que les numéros qui visent les huiles végétales; elle propose d'apporter certains

changements aux taux des droits. En second lieu, la commission recommande l'imposition d'une taxe d'accise de 3c. la livre sur la teneur en huile végétale des shortening végétaux et des composés de saindoux, et de 2c. la livre sur la teneur en huile végétale des savons de toutes sortes, cette taxe d'accise devant s'appliquer dans tous les cas tant aux produits domestiques qu'aux produits importés.

J'ai reçu ce rapport juste à temps pour qu'il fut déposé en même temps que le prononcé de l'exposé budgétaire. Il y a une semaine, toutefois, la commission m'a mis au courant de la nature de ses recommandations et le Gouvernement les a immédiatement mises sérieusement à l'étude. Vu que ces recommandations touchant le remaniement des droits douaniers et l'imposition d'une taxe d'accise sont de telle nature qu'il nous faut consulter le Gouvernement du Royaume-Uni, —à cause des engagements que nous avons pris sous le régime des accords commerciaux et qui s'appliquent à ces produits depuis la Conférence d'Ottawa de 1932,—le gouvernement canadien a décidé de référer la question sans délai au gouvernement du Royaume-Uni. Nous l'avons fait la semaine dernière, aussi rapidement que nous l'a permis la transmission par dépêches chiffrées des passages essentiels du rapport et nous avons laissé entendre au gouvernement britannique que nous apprécierions grandement une réponse au plus tôt. Puis-je ajouter, monsieur l'Orateur, que si la réponse du Gouvernement britannique relevait le Canada des obligations qu'il a contractées du fait de ces accords impériaux, et dussions-nous recevoir cette réponse avant que l'on n'ait terminé l'examen de la mesure en comité général, il y aura possibilité de présenter les résolutions nécessaires.

La mention des rapports de la Commission du tarif soumis au Parlement aujourd'hui nous fournit l'occasion, monsieur l'Orateur, de rendre hommage à celui qui y a contribué plus que tout autre, peut-être, mais qui n'est plus à la place qu'il avait l'habitude d'occuper le jour de l'exposé budgétaire. Je parle de feu l'honorable George H. Sedgewick, dont la mort soudaine a frappé douloureusement tous les membres de cette Chambre. D'une haute intelligence, laborieux, essentiellement intègre et possédant une grande largeur de vues, M. Sedgewick était admirablement doué pour sa haute position. Je crois, comme tous, que sa mort est une grande perte pour le service public du pays.

Les résolutions qui seront proposées aujourd'hui en incluent une qui prévoit l'abolition de la taxe spéciale d'accise de 3 p. 100 sur toutes les importations au Canada en vertu de tout tarif plus favorable que le tarif général. L'obligation directe, en vertu de l'accord entre le Canada et les Etats-Unis, était, comme se le rappellent les honorables députés, d'abolir la taxe sur les marchandises énumérées dans la Liste I de l'accord. Toute nouvelle élimination de cette taxe n'est pas une affaire de négociation avec un autre pays, mais concerne uniquement la politique intérieure du Canada. Par conséquent, la décision prise au sujet des numéros visés par l'accord est le résultat d'une pleine reconnaissance des grandes questions en jeu, et je suis sûr que la proposition que je fais aujourd'hui, et qui comporte une réduction de taxation d'environ 14 millions de dollars, aura l'approbation de toutes les classes de la population, qu'il s'agisse des manufacturiers, des importateurs ou des consommateurs. A cet égard, je mentionnerai le fait que, comme presque tout le caoutchouc brut et le fer-blanc, sous leurs formes primitives, importés au Canada, viennent de l'Empire et nous arrivent en grande partie par les voies de l'Empire et des ports canadiens, le Gouvernement a décidé d'imposer un droit de 5 p. 100 *ad valorem* sur ces marchandises lorsqu'elles sont importées en vertu des tarifs intermédiaire ou général.

CONCLUSIONS

En terminant, je désire dire, monsieur l'Orateur, qu'à maintes reprises l'an dernier, j'ai été impressionné du cas remarquable que les visiteurs étrangers font du Canada comme pays spécialement favorisé. Selon eux, nous devons nous louer de notre situation géographique, de nos puissants et bienveillants voisins, de nos institutions politiques, économiques et sociales, du jugement et de l'esprit d'initiative de nos compatriotes, de nos ressources riches et variées permettant des placements rémunérateurs. Plusieurs parmi eux ont été *scandalisés* au spectacle des constantes récriminations et critiques destructives, ainsi que de la tendance de certains des Canadiens à ne pas voir les avantages que nous possédons en plus de ceux de la plupart des autres pays, et à amoindrir ce que nous avons fait dans le passé et ce que l'avenir nous réserve.

Je vous le demande, monsieur l'Orateur, n'est-il pas temps pour nous, Canadiens, de nous juger nous-mêmes comme les autres nous jugent, d'adopter une attitude constructive plutôt que négative, de nous con-

centrer avec courage et vigueur sur un effort uni dans le but de résoudre nos propres problèmes et de poursuivre le travail d'édification d'un pays meilleur et plus grand? Si seulement nous pouvions, comme nation, faire preuve d'un esprit de corps plus prononcé, si seulement nous pouvions ressusciter cet esprit de coopération, d'aide mutuelle et d'entreprise, d'ordre pratique que possédaient les Pères de la confédération, nous n'aurions rien à craindre pour l'avenir. Quant à moi, je n'ai jamais cessé de croire que les Canadiens relèveront le défi et sauront triompher.

RÉSOLUTIONS

Monsieur l'Orateur, je donne avis que, lorsque la Chambre siégera en comité des voies et moyens, je proposerai l'adoption des résolutions suivantes:

LOI DE L'IMPÔT DE GUERRE SUR LE REVENU

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de statuer:

1. Qu'un contribuable (autre qu'une compagnie recevant des revenus d'une mine métallifère soumise aux dispositions de l'article 89 de la loi) peut déduire de l'impôt qu'autrement il aurait à acquitter en vertu de la loi, des sommes n'excédant pas dans l'ensemble 10 p. 100 des dépenses en immobilisations réellement effectuées et acquittées, durant la période allant du 1er mai 1939 au 30 avril 1940, à l'égard de la construction, l'installation, l'amélioration, le remplacement ou l'agrandissement d'usines, de machines ou de matériel fixe, durant la même période, en retranchant, dans chacun des trois premiers exercices financiers du contribuable après le 30 avril 1940, où le contribuable jouira d'un revenu imposable, une somme n'excédant pas un tiers du montant global des déductions autorisées.

2. Que toute mine métallifère arrivant à l'état de production après le 31 décembre 1939 et avant le 1er janvier 1943 soit exonérée de l'impôt sur le revenu pour les trois premières périodes fiscales qui suivent l'arrivée à l'état de production.

3. Que les dividendes versés par une mine métallifère à une compagnie canadienne durant la période où la mine métallifère est exonérée de l'impôt en vertu de l'article 89 de la loi soient exonérés à l'égard de ladite compagnie canadienne.

4. Que la taxe imposée à la source sur les paiements effectués par des débiteurs canadiens à des non-résidants à l'égard des films, protégés ou non par droit d'auteur soit portée à 5 p. 100 du montant global desdits paiements.

5. Que les appointements, gratifications, cachets d'administrateurs, ou autres rémunérations similaires, dépassant $14,000, versés par une compagnie canadienne à un non-résidant, ne soient pas admis à titre de frais de ladite compagnie canadienne.

6. Que les frais généraux de compagnies soient répartis au prorata entre leur revenu imposable et leur revenu non imposable.

7. Que toute succession ou fiducie imposable en vertu de la loi ne bénéficie pas de l'exonération personnelle de $1,000.

8. Que les dividendes versés par une corporation personnelle à même les gains au compte de capital, après que la totalité du revenu de ladite corporation a été imposée et reçue par ses actionnaires, soient exonérés de l'impôt.

9. Que les résolutions numérotées 3, 5, 6, 7, et 8 s'appliquent aux revenus de 1938 et aux périodes fiscales se terminant pendant ladite année. La résolution portant le numéro 4 deviendra applicable le 26 avril 1939. Les résolutions portant les numéros 1 et 2 entreront en vigueur aux dates qui y sont indiquées.

LOI SPÉCIALE DES REVENUS DE GUERRE

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi spéciale des revenus de guerre, avec les modifications y apportées, et de statuer:

1. Que l'article 88 de ladite loi soit retranché et remplacé par le suivant:

"88. (1) Outre les droits ou taxes exigibles en vertu de la présente Partie ou de tout autre statut ou loi, il sera imposé, prélevé et perçu une taxe d'accise spéciale de 3 p. 100 sur la valeur à l'acquitté de toutes les marchandises importées au Canada sous le régime du tarif général, exigible de l'importateur ou du cessionnaire qui prend les marchandises en entrepôt pour la consommation à l'époque où les marchandises sont importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation; toutefois, dans le cas de fourrures en peaux importées au Canada et ensuite réexportées, une remise de la taxe acquittée peut être accordée en vertu de règlements prescrits par le ministre.

(2) La taxe imposée par le présent article ne s'appliquera pas:

(a) Aux articles énumérés à l'Annexe V de la présente loi.

(b) Aux marchandises d'une valeur à l'acquitté n'excédant pas vingt-cinq dollars importées par la poste ou par messageries, ou par le propriétaire desdites marchandises à son entrée au Canada, sauf dans le cas de plusieurs importations du même pays faites le même jour, alors que la taxe sera exigible.

2. Que toute disposition législative reposant sur la présente résolution sera censée entrée en vigueur le vingt-sixième jour d'avril mil neuf cent trente-neuf, et s'être appliquée à toutes les marchandises importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation à compter de ladite date inclusivement ainsi qu'aux marchandises importées pour lesquelles aucune déclaration en vue de la consommation n'a été faite avant ladite date.

LOI DE L'ACCISE

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi de l'accise, 1934, avec les modifications y apportées, et de statuer:

1. Que l'Annexe à ladite loi énumérant les droits d'accise à imposer, prélever et acquitter sur les spiritueux distillés au Canada, soit modifiée par le retranchement de l'alinéa (c) de l'article 1 de ladite Annexe et la substitution du texte suivant:

"(c) Sur chaque gallon de la force de preuve utilisé à toute fabrique—entrepôt dans la production de vinaigre, 60c., et ainsi dans la même proportion pour toute force plus grande ou

moindre que la force de preuve et pour toute quantité moindre qu'un gallon."

2. Que toute disposition législative fondée sur la présente résolution soit censée entrer en vigueur le vingt-sixième jour d'avril mil neuf cent trente-neuf.

TARIF DES DOUANES

1. Que l'Annexe A du tarif des douanes, chapitre quarante-quatre des Statuts revisés du Canada, 1927, telle que modifiée par le chapitre dix-sept du Statut de 1928, le chapitre trente-neuf du Statut de 1929, le chapitre treize du Statut de 1930 (première session), le chapitre trois du Statut de 1930 (seconde session), le chapitre trente du Statut de 1931, le chapitre quarante et un du Statut de 1932, les chapitres six et trente-sept du Statut de 1932-1933, les chapitres trente-deux et quarante-neuf du Statut de 1934, le chapitre vingt-huit du Statut de 1935, le chapitre trente et un du Statut de 1936 et le chapitre vingt-six du Statut de 1937, soit de nouveau modifié par l'abrogation des numéros tarifaires 39, 39a, 39c, 39d, 53, 54, 54a, 55, 63a, 77a, 87 (n), 98, 98a, 117, 170, 171a, 172, 172a, 173, 174, 175, 176, 177, 178b, 183, 184, 203, 208g, 208h, 210b, 220 (a) et (b), 241, 241a, 255, 265b, 289, 326f, 343, 346a, 386 (c), 390c, 409e (ii), 417, 422a, 427b, 427, 427h, 435, 438e (3), 445d, 446g, 448, 454, 462b, 466, 476 (i) et (ii), 537c, 549e, 569e, 571a, 587b, 597a, 616, 618c, 652, 657b, 663c, 664b, 682a, 696, 804, 810, 814, 816, 818, 825, et les décrets du conseil C.P. 1414 et C.P. 2736, les diverses énumérations de marchandises respectivement et les différents droits de douane, s'il en est, placés en regard de chacun desdits numéros, ainsi que par l'insertion des numéros, énumérations et taux de douane suivants dans ladite Annexe A:

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Taux actuels		
					Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
39	(i) Amidon de pomme de terre et farine de pomme de terre.....la livre En paquets pesant deux livres chacu , ou moins, le poids imposable devant comprendre le poids du contenant.	1 c.	2 c.	2 c.	1 c.	2 c.	2 c.
	(ii) Amidon, et toutes les préparations ayant les propriétés de l'amidon, n.d.....la livre En paquets pesant deux livres chacun, ou moins, le poids imposable devant comprendre le oids du contenant.	1 c.	1½ c.	2 c.	1 c.	2 c.	2 c.
39a	Amidon ou farine de sagou, de cassave, ou de riz; riz moulu, provende de riz, riz glacé, son de riz, petit son de riz.....la livre	¾ c.	1¼ c.	1¼ c.	¾ c. ou en franchise	1¼ c. 17½ p.c.	1¼ c. 17½ p.c.
39c	Dextrine, et les mélanges ou préparations d'amidon et de dextrine libres de substances étrangères, n.d.....la livre	½ c.	1 c.	1½ c.	5 p.c. ou 1 c.	7½ p.c. 2 c.	10 p.c. 2 c.
39d	Mélanges ou préparations d'amidon et de dextrine contenant des substances étrangères, n.d.; lesquels, additionnés d'eau froide, ne forment pas une pâte adhésive.....la livre	1 c.	2 c.	2½ c.	5 p.c. ou 1 c.	7½ p.c. 2 c.	10 p.c. 2 c.
39	Mordant de résine.....	5 p.c.	7½ p.c.	10 p.c.	5 p.c.	7½ p.c.	10 p.c.
53	Farine de maïs.....le baril	En franchise	50 c.	60 c.	En franchise	22½ c.	25 c.
55	Maïs..... le boisseau	En franchise	10 c.	20 c.	7½c. En franchise En franchise	7½ c. En franchise 10 c.	7½ c. En franchise 25 c.
77a	Fèves de cacao, non torréfiées, broyées ou moulues les 100 livres	En franchise	$1.50	$3.00	En franchise	$1.50	$2.00
87	*n)* Tomates..... mais le droit ne doit jamais être inférieur à. la livre	En franchise	27½ p.c. 2 c.	30 p.c. 3 c.	En franchise	10 p.c. 1½ c.	30 p.c. 2 c.
98	Bananes..... le régime	En franchise	50c.	$1.00	En franchise ou 50 c.	50 c. 50 c.	50 c. 50 c.
117	Poisson, foies de, frais, salé ou autrement conservé.	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise ou 25 p.c.

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Taux actuels		
					Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
170	Livres, publications périodiques et brochures ou leurs parties, imprimés, reliés, non reliés, ou en feuilles, (non compris les registres de comptabilité en blanc, les cahiers de modèles d'écriture, ou les cahiers pour écrire et les albums à dessin) en toute langue autre que l'anglais.....	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	25 p.c. 10 p.c. En franchise
172	Livres, brochures et graphiques, imprimés ou publiés par tout Etat étranger; rapports et bilans officiels financiers et d'affaires publiés par des compagnies ou sociétés étrangères; livres, brochures et rapports pour l'avancement de la religion, de la médecine et de la chirurgie, des beaux-arts, du droit, de la science, de la formation technique, et de la connaissance des langues, non compris les dictionnaires. Sujets bibliques et prières sur cartes, images et devises religieuses, non compris les cadres; livres, reliés ou non reliés, réellement imprimés et fabriqués depuis plus de douze ans; manuscrits; cartes d'assurances; tarifs des taux de transport-marchandises et transport-passagers, et horaires publiés par les compagnies de transport à l'étranger et touchant le transport en dehors du Canada, sous forme de livre ou de brochure.....	En franchise	En franchise	En franchise	15 p.c. En franchise En franchise	22½ p.c. 10 p.c. En franchise	25 p.c. 10 p.c. En franchise
173	Livres compris dans les programmes et employés comme livres d'étude ou de référence d'une université, d'un collège ou d'une école au Canada, à l'exclusion des dictionnaires; livres imprimés, tracts et cartes à l'usage des écoles servant à évaluer le degré d'intelligence des élèves; livres pour toute bibliothèque reconnue et appartenant aux autorités organisées de cette bibliothèque et n'étant dans aucun cas la propriété de particuliers ou de sociétés commerciales, conformément aux règlements prescrits par le ministre; annuaires à l'usage de bibliothèques de référence gratuites; livres provenant de cabinets de lecture gratuits à l'étranger, sous réserve de retour dans les soixante jours sous le contrôle des Douanes.....	En franchise	En franchise	En franchise	15 p.c. En franchise En franchise	22½ p.c. 10 p.c. En franchise	25 p.c. 10 p.c. En franchise

178b	Annonces et billets imprimés, horaires, tarifs-marchandises et tarifs-voyageurs émis par les réseaux ferroviaires de l'Empire britannique (à l'exclusion des réseaux ferroviaires en exploitation au Canada).	En franchise	.....	.....	En franchise 22½ p.c. 15 p.c.	....	....
183	(i) Journaux ou éditions supplémentaires ou leurs parties, imprimés partiellement et destinés à être complétés et publiés au Canada.....	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
	(ii) Sections comiques et illustrées, à être insérées ou pliées dans les publications périodiques inscrites pour fins postales comme matière de seconde classe, lorsque l'espace consacré aux annonces dans chaque section ne dépasse pas 40 p. 100 de l'espace total....	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
184	Journaux, non reliés, n.d., planches de modes pour tailleurs, modistes et couturières, lorsque importés en exemplaire unique, en feuilles, avec des journaux périodiques de commerce.....	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
197e	Papier isolant pour câble électrique, d'une épaisseur d'au plus ·0045 pouce et papier de soie pour condendensateur.....	En franchise	10 p.c.	25 p.c.	10 p.c.	10 p.c.	25 p.c.
203	Graines, fèves, noix, baies, plantes, herbes (weeds), écorces et bois, non comestibles et à l'état brut, en fragments ou moulus, et leurs extraits et préparations, lorsque préparées pour la teinture ou le tannage; curcuma, noix de galle, et leurs extraits; indigo, pâte et extraits d'indigo; huile d'aniline brute; sels d'aniline, alisarine et alisarine artificielle; rocou, liquide ou solide; bouillon noir, étant une solution d'acétate ou de nitrate de fer, pour la teinture ou l'impression des indiennes; liqueur rouge, étant un acétate brut d'aluminium, préparé avec de l'acide pyroligneux pour la teinture et l'impression des indiennes.....	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
206b	Solutions de dextrose (glucose) pour administration parentérale, dans les traitements thérapeutiques; substances constitutives et articles employés dans leur préparation.....	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise ou 20 p.c.	En franchise 27½ p.c.	40 p.c. 40 p.c.
					(et différents autres droits)		
208g	Molybdate de calcium, oxyde de molybdène, oxyde de vanadium et oxyde de tungstène, en poudre, en morceaux ou mis en briquettes au moyen d'une substance agglomérante, lorsqu'ils sont employés dans la fabrication de l'acier, conformément aux règlements prescrits par le ministre.....	En franchise	En franchise	5 p.c.	En franchise ou 12½ p.c.	En franchise 20 p.c.	5 p.c. 22½ p.c.

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Taux actuels		
					Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
208h	Ethylène-glycol, importé par les fabricants, exclusivement pour la fabrication de composés anti-gel ou d'explosifs, dans leurs propres usines.....	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
208v	Cétone méthyle-éthyle; acétate isopropylique; alcool butylique.....	En franchise	25 p.c.	25 p.c.	En franchise	25 p.c.	25 p.c.
210b	(i) Barille ou cendres de soude.....le cent livres	15 c.	25 c.	30 c.	20 c.	30 c.	30 c.
	(ii) Sel de soude.....le cent livres	20 c.	30 c.	30 c.	20 c.	30 c.	30 c.
220	Toutes préparations médicinales, chimiques et pharmaceutiques, composés de plus d'une substance, y compris les médicaments brevetés et dits *proprietary*, les teintures, pilules, poudres, trochisques, losanges, capsules de gélatine garnies, pastilles sirops, cordiaux, amers, anodins, toniques, emplâtres, liniments, pommades, onguents, pâtes, pastilles, eaux, essences et huiles, n.d.:						
	a) A l'état sec.....	17½ p.c.	20 p.c.	25 p.c.	17½ p.c.	20 p.c.	25 p.c.
	b) A l'état liquide, lorsqu'ils contiennent au plus deux et demi pour cent d'esprit de preuve.....	20 p.c.	27½ p.c.	40 p.c.	20 p.c.	27½ p.c.	40 p.c.
241	Litharge et alliages de litharge, contenant au moins 50 p. 100 de poids de litharge, importés par des fabricants d'accumulateurs électriques pour servir exclusivement à la fabrication de plaques d'accumulateurs, dans leurs propres usines.....	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
241a	Litharge, n.d.....	En franchise	15 p.c.	15 p.c.	En franchise	15 p.c.	15 p.c.
265b	Huile de foie de morue, brute ou épurée.....	En franchise	15 p.c.	22½ p.c.	En franchise	20 p.c.	22½ p.c.
289	Bains, baignoires, bassins, water-closets, sièges et couvercles de water-closets, réservoirs de water-closets, lavabos, urinoirs, éviers et cuves à lessive, en faïence, grès, ciment, terre ou autre matière, n.d.....	15 p.c.	27½ p.c.	35 p.c.	15 p.c.	27½ p.c. (et divers taux)	35 p.c.

326f	Abat-jour moulés d'éclairement, réflecteurs et appareils réfracteurs en verre, en résine synthétique, en pyroxyline ou en plastique d'acétate de cellulose ou en d'autres dérivés chimiques de cellulose, d'une catégorie ou d'une espèce non fabriquée au Canada, pour usage avec installations d'éclairage électrique ou avec lampes portatives	En franchise	15 p.c.	32½ p.c.	En franchise 10 p.c. 10 p.c. 20 p.c.	15 p.c. 27½ p.c. 25 p.c. 27½ p.c.	32½ p.c. 40 p.c. 32½ p.c. 30 p.c.
343	Etain en blocs, saumons ou lames	En franchise	5 p.c.	5 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
344	Rognures de bandelettes de fer-blanc et d'étain	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
346a	Plaques ou disques de zinc, importées par des fabricants d'accumulateurs, devant servir à la fabrication de godets ou coquilles sans soudure, dans leurs propres usines	En franchise	En franchise	25 p.c.	En franchise	En franchise	25 p.c.
351c	Fil de laiton, importé par des fabricants de fils foudrinier ou de toile de laiton pour machines de papeteries, devant servir exclusivement dans leurs propres usines	En franchise	15 p.c.	35 p.c.	10 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
386c	Feuilles, plaques, cercles, bandes ou rubans, laminés à chaud, étant des versoirs, socs, formes de sabots ou de bineuses, plaques, de charrue, murailles, ou roues à disques, lorsque ces rectangles, cercles ou ébauches sont coupés à dimension, mais ni moulés, ni poinçonnés, ni polis, ni autrement ouvrés, lorsque importés par des fabricants d'instruments aratoires pour servir exclusivement à la fabrication d'instruments aratoires dans leurs propres fabriques	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
390c	Bagues de piston en fonte ou acier, non ouvrées et telles que sorties du moule	En franchise	En franchise	27½ p.c.	En franchise ou 15 p.c.	En franchise 22½ p.c.	27½ p.c. 27½ p.c.
403f	Fil d'acier à l'épreuve de la rouille ou des acides, tordu ou en torons, devant servir exclusivement aux opérations de la pêche commerciale	En franchise	10 p.c.	25 p.c.	En franchise	10 p.c.	25 p.c.
409e	(ii) Machines à classer, râper, laver et essuyer les fruits et les légumes, et machines combinées pour la mise en sac et le pesage, et les pièces achevées de ces machines; machines à étêter les légumes et machines à mettre en paquets et/ou à lier les fleurs coupées, les légumes et les plants de pépinière, et les pièces achevées de ces machines; machines à poser les couvercles de boîtes, machines à classer et nettoyer les œufs et les pièces achevées de ces machines, non compris les pièces d'aluminium	En franchise	5 p.c.	10 p.c.	En franchise	5 p.c.	10 p.c. ou 35 p.c.

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Taux actuels		
					Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
417	Machines et appareils et leurs pièces achevées et fers et aciers de construction, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, importés pour servir exclusivement à la construction ou à l'aménagement de raffineries de sucre de betteraves ou de betteraveries, selon les règlements prescrits par le ministre.	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise 10 p.c. (Divers autres taux)	En franchise 35 p.c.
422a	Machines pour le pavage en béton, locomobiles, se chargeant par le bout, ayant une capacité de 21 pieds cubes ou plus de béton humide; machines à finir les chaussées en béton et asphalte; profileuses; régaleuses de fond; appareils combinés de grattoirs transporteurs et excavateurs; malaxeurs de béton du type à révolution; chariots à bascule ou remorques montés sur chenilles, non locomobiles; machines et matériel pour le remblayage, montés sur roues motrices ou chenilles, à élinde tournante ou semi-tournante du type racleur; sonnettes ou extracteurs de pilots mus à la vapeur ou à l'air; pointes de puits; tables tournantes pour camions; le tout d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, et leurs pièces achevées.....	En franchise	10 p.c.	12½ p.c.	En franchise	10 p.c.	12½ p.c. 30 p.c. 35 p.c.
427b	Coussinets à billes ou à rouleaux, et leurs pièces achevées, n.d.....	En franchise	17½ p.c.	35 p.c.	En franchise ou 10 p.c.	17½ p.c. 25 p.c.	35 p.c. 35 p.c.
427e	Machines automatiques à fabriquer et empaqueter les cigares et les cigarettes, à l'exception des machines à préparer le tabac.....	En franchise	10 p.c.	35 p.c.	En franchise	10 p.c.	35 p.c.
427h	Appareils cinématographiques, lampes à arc pour cinématographie, projecteurs pour cinémas ou théatre, machines pour effets de lumière, écrans cinématographiques, appareils cinématographiques portatifs, avec ou sans mécanisme de sonorisation; redresseurs ou générateurs électriques pour servir avec des appareils cinématographiques; pièces achevées de ce qui précède, à l'exclusion des ampoules électriques, lampes et lampes excitatrices...	En franchise	15 p.c.	35 p.c.	En franchise	15 p.c.	35 p.c. 37½ p.c. 30 p.c.

435	Locomotives et voitures automotrices pour chemins de fer, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, et leurs pièces achevées, pour servir exclusivement aux opérations minières et métallurgiques ou dans les scieries	En franchise	12½ p.c.	20 p.c.	En franchise	12½ p.c.	20 p.c. ou 35 p.c.
438e	(3) Pièces, n.d., en fer ou acier, non plaquées à l'électricité, achevées ou non	En franchise	25 p.c.	40 p.c.	En franchise	25 p.c.	40 p.c.
	(4) Pièces, n.d., autres qu'en fer ou acier, non plaquées à l'électricité, achevées ou non	En franchise	30 p.c.	40 p.c.	En franchise	30 p.c.	40 p.c.
442d	Matériaux, y compris toutes les pièces, faites entièrement ou principalement en métal, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, lorsqu'elles sont importées par des fabricants d'articles relevant des numéros tarifaires 410g, 410l, 410n, 410o, 410p, 410q, 410u, 410w, 410z, 411, 411a, 411b, 427b, 428c, 428e, 440k et 447a, pour servir à la fabrication de ces articles dans leurs propres manufactures, en vertu de règlements prescrits par le ministre	En franchise	10 p.c.	10 p.c.		A divers taux	
	Toutefois, ces matériaux et pièces admises en franchise ou sujettes à un droit plus bas que celui mentionné au présent numéro n'entreront pas au taux spécifié dans ce numéro.						
443a	Fours, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, pour usage dans des boulangeries commerciales	En franchise	10 p.c.	30 p.c.	15 p.c.	15 p.c.	30 p.c.
445d	Appareils électriques de sans-fil ou de radio et leurs pièces achevées, n.d.	En franchise	25 p.c.	30 p.c.	En franchise	25 p.c.	30 p.c.

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Taux actuels		
					Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
445c	Tissu et papier libre d'acide pour condensateur, uni et encollé; bidons d'aluminium, refoulés; changeurs automatiques de disques et parties pour pickups; piles à polarisation; membranes avec ou sans croisillons et cadres de bobines vibrantes, culasses, consoles et bâtis devant servir au montage de haut-parleurs avec affûts ne dépassant pas 6⅞ pouces de largeur; crystaux pour cadran de verre gradué; commutateurs de circuit de haute fréquence; noyaux de fer de haute fréquence; aimants; moteurs et engrenages pour syntonisation électrique; céramiques de fréquence radiophonique; feuilles et découpures de mica à faible déperdition; écrans de lampes; vibrateurs, fibre vulcanisé en feuilles, barres, lisières et tubes; devant servir à la fabrication ou à la réparation des marchandises énumérées dans les nos 445d et 597a du tarif, ou devant servir à la fabrication de leurs pièces.....	En franchise	En franchise	30 p.c.	15 p.c. 15 p.c. 20 p.c. En franchise 15 p.c. 10 p.c. 17½ p.c. 15 p.c.	22½ p.c. 22½ p.c. 27½ p.c. 25 p.c. 25 p.c. 17½ p.c. 17½ p.c. 20 p.c.	35 p.c. 25 p.c. 35 p.c. 30 p.c. 30 p.c. 22½ p.c. 25 p.c. 25 p.c.
445p	Rondelles de réglage et isolateurs en céramique; alliages de cuivre pour la soudure; pousse-vide et montures de pousse-vide; ampoules et tubes de verre; lampes métalliques, parties en mica et amortisseurs en fil de fer; molybdène et fil d'alliage de molybdène; tubes, fils, rubans, écrans et bandes de nickel et d'alliage de nickel, enduits ou non, carbonisés ou non; fil de tungstène ou de zinc; tous les articles susmentionnés lorsqu'ils sont importés par des fabricants de lampes de radio pour servir exclusivement à la fabrication de lampes de radio, dans leurs propres établissements.....	En franchise	En franchise	30 p.c.	En franchise 20 p.c. 10 p.c. 10 p.c. 15 p.c. En franchise	25 p.c. 25 p.c. 30 p.c. 17½ p.c. 20 p.c. En franchise	30 p.c. 30 p.c. 35 p.c. 22½ p.c. 25 p.c. En franchise

446g	Appareils à souder et à découper électriques ou au gaz et leurs pièces, moteurs non compris	5 p.c.	20 p.c.	30 p.c.	10 p.c. ou 10 p.c.	20 p.c. 25 p.c.	30 p.c. 35 p.c.
448	Billes et rouleaux, appelés à servir uniquement de coussinets à billes ou à rouleaux	En franchise	7½ p.c.	10 p.c.	En franchise	7½ p.c.	10 p.c.
454	Montures d'au plus dix pouces de largeur, fermoirs et agrafes (ne devant pas comprendre les attaches à glissoir ou attaches sans agrafes) quand ils sont importés par des fabricants de bourses, châtelaines ou réticules, pour servir exclusivement à la fabrication de bourses, châtelaines ou réticules dans leurs propres établissements, en vertu de règlements édictés par le ministre; et pièces de ces articles	En franchise	12½ p.c.	20 p.c.	En franchise	12½ p.c.	20 p.c.
462b	Appareils photographiques de cinématographe et de vues animées, 35 mm., à l'usage des producteurs professionnels de pellicules cinématographiques ayant au Canada des studios outillés pour la production cinématographique; pièces des articles ci-dessus	En franchise	10 p.c.	15 p.c.	En franchise ou 7½ p.c.	10 p.c. 10 p.c.	15 p.c. 30 p.c.
466	Sable de fer et grenaille de fer ou d'acier pas plus ouvrés qu'écrasés ou broyés, et mastic sec, servant au sciage, au polissage, au sablage ou au dessablage	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
476	Instruments de chirurgien et de dentiste, de tout matériel; aiguilles pour la chirurgie; appareils de rayons X; microscopes d'une valeur d'au moins $50 chacun, au détail; et pièces achevées de ce qui précède	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise ou 10 p.c.
507e	Bois contreplaqué fait de deux ou plusieurs couches de bois collées ou cimentées ensemble revêtues de métal sur un ou sur les deux côtés	5 p.c.	20 p.c.	35 p.c.	17½ p.c. 10 p.c. 15 p.c.	20 p.c. 25 p.c. 27½ p.c.	25 p.c. 35 p.c. 30 p.c.
537c	Boudinages, chaînes et fils de trame, constitués totalement de fibres végétales autre que de coton et de jute, à l'exclusion de matières servant à la couture, au brochage ou à l'empaquetage, importés par des manufacturiers pour servir exclusivement dans leurs propres manufactures	En franchise	10 p.c.	15 p.c.	En franchise 12½ p.c. 17½ p.c.	10 p.c. 17½ p.c. 22½ p.c.	15 p.c. 25 p.c. 25 p.c.

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Taux actuels		
					Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
549e	Toile à filtre-presse faite de cheveux humains, importés par des fabricants pour servir dans leurs propres établissements	10 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	20 p.c. ou 22½ p.c. et 12 c.	27½ p.c. 35 p.c. et 30 c.	30 p.c. 40 p.c. et 35 c. la livre
551d	Filés et chaînes entièrement composés de laine ou en partie de laine ou de poil, importés par des fabricants pour servir dans leurs établissements à la fabrication de tissus dont la majeure partie, quant au poids, est de laine ou de poil et ne dépasse pas six onces à la verge carrée, lorsqu'il est gris ou incomplètement ouvré, d'après les règlements établis par le ministre	En franchise	17½ p.c.	20 p.c.	10 p.c.	17½ p.c.	20 p.c.
	et, la livre		15 c.	17½ c.	5 c.	15 c.	17½ c.
569e	Casques pour pompiers; casques destinés aux opérations industrielles; parties de ces casques	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise ou 22½ p.c. et 75 c. la douzaine	En franchise 30 p.c. et $1.50 la douzaine	En franchise 35 p.c. et $1.50 la douzaine
571a	(i) Paillassons à surface rasée, en fibre de coco ... le pied carré	3 c.	4 c.	5 c.	30 p.c.	37½ p.c.	40 p.c.
	(ii) Paillassons, n.d., carpettes, tapis et nattes en fibre de coco ... la verge carrée	7½ c.	9 c.	10 c.	30 p.c.	37½ p.c.	40 p.c.
587b	Coke d'une catégorie non produite au Canada, ou coque, vu les frais de transport, n'est pas commercialement disponible dans les endroits où on l'utilise au Canada, lorsqu'il est importé par des fabricants pour être exclusivement employé dans la fabrication du carbure de calcium ou de coton minéral ou pour des opérations métallurgiques, dans leurs propres usines	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise En franchise	En franchise $1.00 la tonne	En franchise $1.00 la tonne
597a	Instruments de musique de toutes sortes, n.d.; phonographes, graphophones, gramophones et leurs pièces achevées, n.d., y compris les cylindres et disques; et pianos et orgues mécaniques	15 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	30 p.c.

616	(i) Caoutchouc, cru, ou gomme élastique, non ouvré..	En franchise	5 p.c.	5 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
	(ii) Caoutchouc en poudre et déchets de caoutchouc ou de gutta-percha; caoutchouc récupéré et succédané de caoutchouc.....	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
618c	Dérivés chloreux de gomme élastique insoluble dans le tétrachlorure de carbone, en feuilles n'excédant pas trois millièmes de pouce d'épaisseur, colorées ou non mais non imprimées, lithographiées ou en relief, employés dans les articles de fabrication canadienne.....	En franchise	5 p.c.	20 p.c.	{En franchise ou 5 p.c.	5 p.c. 5 p.c.	20 p.c. 25 p.c.
652	Peignes de parure ou de toilette, n.d.; peignes de fantaisie qui ne sont pas des bijoux.....	10 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.	10 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
	mais au moins.....la grosse	.....	$1.50	$2.00			
657b	Pièces, non finies, si elles sont importées par les manufacturiers d'appareils photographiques, pour être utilisées à la fabrication des appareils photographiques, dans leurs propres manufactures.....	En franchise	5 p.c.	7½ p.c.	En franchise	5 p.c.	7½ p.c.
663c	Fèves soya, gâteaux de fèves soya et tourteaux de fèves soya s'ils sont importées pour servir d'alimenments au bétail ou aux volailles, ou comme engrais, ou s'ils sont importés pour servir à la fabrication d'aliments pour le bétail et les volailles ou d'engrais.....	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
663g	Moulée de poisson.....	En franchise	20 p.c.	25 p.c.	15 p.c.	20 p.c.	25 p.c.
682a	Flotteurs de filet en aluminium, verre, toile grossière, liège ou caoutchouc, pour servir exclusivement à la pêche pour fins commerciales.....	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
696	Instruments, ustensiles, préparations et appareils philosophiques et scientifiques, y compris les boîtes et les bouteilles qui les contiennent, cartes de géographie, reproductions photographiques, moulages en plâtre pour servir de modèles, animaux pour servir de sujets de recherche ou d'expérimentation; appareils mécaniques d'une catégorie ou d'une variété qui ne sont pas fabriqués au Canada. Tous les articles compris dans le présent numéro, lorsqu'ils sont importés de bonne foi pour l'usage ou par ordre d'une société ou institution constituée ou établie exclusivement pour des objets religieux, philosophiques, éducatifs, scientifiques ou littéraires ou pour l'encouragement des beaux-arts, ou pour l'usage ou par ordre d'un hôpital public, d'un collège, d'une académie, d'une école, ou d'un séminaire d'enseignement au Canada, et non pour la vente, subordonnément aux règlements établis par le Ministre.....	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Taux actuels		
					Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
810	Galon-échelle et cordes tressées, lorsqu'ils sont importés pour être employés exclusivement dans la fabrication des jalousies.....	En franchise	.....	.....	En franchise	.....	.....
814	Billettes de bois, dont la fabrication ne dépasse pas le tournage grossier en forme de goujon, lorsqu'elles sont importées par des fabricants de bâtons de balle au camp, pour servir exclusivement à la fabrication de bâtons de balle au camp, dans leurs propres fabriques.....	En franchise	En franchise	10 p.c.	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
818	Tissus, composés en tout de coton, blanchis, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de mouchoirs pour servir exclusivement à la fabrication de mouchoirs faits entièrement de coton, dans leurs propres manufactures.....	En franchise	22½ p.c.	27½ p.c.	7½ p.c.	22½ p.c.	27½ p.c.
825	Tissu-corde pour pneus en caoutchouc, en tout ou en majeure partie, quant au poids, de soie artificielle ou de fibres synthétiques, ne contenant pas de soie ni de laine, enduit d'une composition de caoutchouc, lorsqu'il est importé par des manufacturiers de caoutchouc pour servir à la fabrication de bandages pneumatiques, dans leurs propres manufactures....	En franchise	15 p.c.	25 p.c.	En franchise	15 p.c.	25 p.c.

2. Que l'Annexe B du Tarif des douanes soit modifiée par le retranchement du numéro tarifaire 1049, de l'énumération des marchandises et des taux de drawback des droits de douane, ainsi que par l'insertion des numéro, énumération et taux de drawback des droits de douane suivants dans ladite Annexe B.

Numéro	Produits	Sujets à drawback	Partie du droit (à l'exclusion du droit spécial ou droit de dumping), payable à titre de drawback
1049	Houille grasse, importée à compter du 23 mars 1935.....	*a)* Lorsqu'elle est convertie en coke devant être vendu.....	50 p.c.
		b) Lorsqu'elle est convertie en coke devant être vendu; pourvu qu'au moins trente-cinq pour cent, au poids de la houille grasse ainsi employée, tel que prévu par chaque réclamation de drawback, soient extraits des mines du Canada.....	99 p.c.
		Toutefois, le drawback payable en vertu de ce numéro doit remplacer le drawback payable en vertu de tout autre numéro.	

3. Que toute disposition législative reposant sur les résolutions précitées pour modifier le Tarif des douanes ou ses annexes sera censée entrer en vigueur le vingt-sixième jour d'avril, mil neuf cent trente-neuf, et s'être appliquée à toutes les marchandises mentionnées dans les résolutions précitées, importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation à compter de ladite date inclusivement, ainsi qu'aux marchandises antérieurement importées pour lesquelles aucune déclaration en vue de la consommation n'a été faite avant ladite date.

APPENDICE

À

L'EXPOSÉ BUDGÉTAIRE, 1939-1940

Documents budgétaires présentés par l'honorable Chas. A. Dunning, député, pour la gouverne du Parlement à l'occasion de l'exposé budgétaire de 1939-1940

A. Revue des comptes de l'État, 1938-1939

B. Revue des conditions économiques et financières, 1938-1939

DOMINION DU CANADA

A. COMPTES DE L'ÉTAT, 1938-1939

ETAT SOMMAIRE COMPARATIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES

1. Comme les données définitives pour l'année financière 1938-1939 ne sont pas encore disponibles, tous les états concernant les recettes, les dépenses, les immobilisations et le bilan sont approximatifs. On croit que lorsque les livres de l'année seront définitivement fermés, les variations dans les chiffres indiqués maintenant seront de faible importance.

2. Les tableaux qui suivent indiquent, par catégories principales et en détail, les recettes, les dépenses et l'augmentation dans la dette nette de l'année financière 1938-1939, avec chiffres comparatifs des quatre années financières précédentes:

ÉTAT DES RECETTES POUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES

(en milliers de dollars)

—	1934-1935	1935-1936	1936-1937	1937-1938	Estimation 1938-1939
	$	$	$	$	$
Recettes fiscales—					
Douanes, droits d'importation	76,562	74,004	83,771	93,456	78,750
Accise	43,190	44,410	45,957	52,037	51,313
Revenus des taxes de guerre—					
Banques	1,369	1,281	1,210	1,107	1,026
Compagnies d'assurance	750	761	775	867	891
Impôt sur le revenu	66,808	82,710	102,365	120,366	142,025
Taxe de vente	72,447	77,552	112,832	138,055	119,460
Importations par fabricants, droit du timbre, taxe sur le transport, etc.	39,745	35,181	39,641	42,764	42,240
Taxes sur l'or	3,573	1,413	—	—	—
Rendement total des impôts	304,444	317,312	386,551	448,652	435,705
Recettes non fiscales—					
Loi des grains du Canada	1,205	1,213	1,192	680	1,130
Gazette du Canada	47	49	48	47	47
Canaux	838	890	1,004	1,866	725
Casuelles	4,337	4,636	6,276	6,597	6,980
Immigration chinoise	6	6	7	2	2
Electricité	485	542	646	692	705
Amendes et confiscations	90	295	134	209	250
Pêcheries	43	42	56	60	54
Inspection du gaz	96	91	93	88	80
Inspection des assurances	139	147	152	162	172
Intérêts sur placements	10,963	10,614	11,231	13,120	13,195
Terres, parcs et forêts	516	458	478	541	670
Marine	218	222	263	336	367
Caisse des marins	181	187	205	206	210
Collège militaire	20	20	20	20	20
Pensions militaires, recettes	174	178	187	194	194
Terres de l'artillerie	16	16	15	16	20
Droits de brevet et d'auteur	426	455	464	452	463
Pénitenciers	74	68	62	63	70
Postes	31,248	32,508	34,275	35,546	35,250
Prime, escompte et change	752	36	—	27	480
Travaux publics	254	251	274	318	307
Licences de radio	1,487	1,574	(1) 990	—	—
Pensions des officiers de la R.G.C.C.	9	11	10	11	11
Poids et mesures	407	401	396	393	416
Total des recettes non fiscales	54,031	54,910	58,478	61,646	61,818
Recettes ordinaires totales	358,475	372,222	445,029	510,298	497,523
Recettes spéciales—					
Recettes diverses	3,397	320	(2) 8,464	3,010	1,317
Autres crédits—					
Remboursements au compte du capital	80	27	616	1,543	35
Crédits aux comptes improductifs	21	27	45	819	2,802
Crédits nets résultant de divers règlements dans les comptes de chemin de fer autorisés par la Loi sur la revision du capital des chemins de fer Nationaux du Canada, 1937	—	—	—	1,023	—
Total des recettes et crédits spéciaux	3,498	374	9,125	6,395	4,154
Grand total des recettes	361,973	372,596	454,154	516,693	501,677

(1) Montant des permis de radio déposé au crédit de la Société Radio-Canada à partir de novembre 1936.

(2) Y compris $8,000,000 provenant de la Commission canadienne du blé et devant être imputés comme compensation partielle, sur les déboursés, en 1935-1936, au sujet des pertes sur les opérations de 1930 du syndicat des blés et les opérations de stabilisation.

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES PAR PRINCIPALES CATÉGORIES ET PAR SERVICES

(en milliers de dollars)

—	1934-1935	1935-1936	1936-1937	1937-1938	Estimation 1938-1939
DÉPENSES ORDINAIRES	$	$	$	$	$
Agriculture	7,107	9,399	8,741	9,017	9,501
Bureau de l'Auditeur général	377	429	423	463	476
Commission du service civil	221	259	305	358	382
Affaires extérieures, y compris bureau du premier ministre	1,427	1,290	1,341	1,450	1,101
Finances—					
Intérêt sur la dette publique	138,533	134,549	137,410	132,118	128,010
Frais d'émission d'emprunts	2,890	3,577	3,839	4,555	4,975
Primes d'escompte et de change (montants nets)	—	—	400	—	—
Subsides aux provinces	13,769	13,769	13,735	13,735	13,752
Subventions spéciales aux provinces	1,600	3,975	3,225	7,475	7,475
Autres subventions et contributions	467	736	540	560	618
Pensions civiles et retraites	943	854	787	712	670
Contribution de l'Etat à la caisse de retraite	1,948	1,875	2,019	2,065	2,220
Pensions de vieillesse	14,942	16,764	21,149	28,653	29,1[illegible]1
Dépenses générales	3,939	3,735	3,579	3,654	3,707
Pêcheries	1,641	1,710	1,691	1,850	2,078
Bureau du secrétaire du Gouverneur général	133	138	143	144	146
Assurances	156	163	172	187	198
Justice	2,718	2,748	2,773	2,790	2,784
Pénitenciers	2,667	2,377	2,372	2,577	2,735
Travail	581	660	720	706	796
Enseignement technique	91	99	76	49	30
Rentes viagères de l'Etat (pour maintenir la réserve)	146	272	541	8,941	—
Service législatif—					
Chambre des communes	1,796	1,486	1,760	1,516	1,815
Bibliothèque du Parlement	71	76	75	79	79
Sénat	491	491	587	536	605
Dépenses générales	95	55	73	57	75
Bureau du cens électoral fédéral	1,545	498	53	76	51
Directeur général des élections, y compris frais d'élection	146	1,089	72	45	100
Mines et Ressources—					
Administration	—	—	—	(1) 1,491	(1) 184
Immigration et colonisation	1,269	1,322	1,313	1,163	1,365
Affaires indiennes	4,362	4,869	4,904	4,897	5,187
Intérieur	2,750	2,939	2,887	—	—
Terres, parcs et forêts	—	—	—	1,910	1,640
Levés et travaux de génie	—	—	—	933	2,166
Mines et Commission de géologie	965	1,040	1,135	658	1,385
Loi relative au transport de la houille et du combustible	2,124	2,103	2,277	2,521	1,900
Défense nationale—					
Service de la milice	8,853	10,141	11,346	17,221	16,354
Service naval	2,222	2,380	4,763	4,372	6,623
Service aérien	2,258	3,777	5,822	10,018	11,355
Divers services	847	879	992	1,149	878
Revenu national (y compris l'impôt sur le revenu)	10,166	10,963	11,205	11,870	11,961
Pensions et Santé nationale—					
Traitements et soins ultérieurs aux vétérans	10,220	11,060	11,579	12,109	13,679
Pensions de guerre et militaires	43,139	42,790	42,801	42,240	42,170
Division de la Santé	809	993	873	957	1,068
Postes	30,252	31,438	31,906	33,762	35,706
Conseil privé	46	46	45	48	52
Archives publiques	209	165	160	170	172
Impressions et papeterie publiques	368	169	169	161	192
Travaux publics	9,905	12,945	14,519	12,382	15,670
Gendarmerie royale canadienne	5,970	6,165	5,901	6,308	6,482
Secrétariat d'Etat	395	705	655	693	776

(1) Avant 1937-1938, les dépenses générales d'administration n'étaient pas séparées des autres dépenses des services respectifs des ministères qui ont été fusionnés pour former le ministère des Mines et des Ressources. Les chiffres de 1938-1939 ne représentent que les dépenses d'administration des ministères, les autres dépenses d'administration étant données, comme pour les autres ministères, sous chaque service respectif.

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES PAR PRINCIPALES CATÉGORIES ET PAR SERVICES—*suite*

(en milliers de dollars)

—	1934-1935	1935-1936	1936-1937	1937-1938	Estimation 1938-1939
	$	$	$	$	$
DÉPENSES ORDINAIRES—*fin*					
Établissement des soldats	746	762	806	801	784
Ministère du Commerce	3,057	3,458	5,523	4,070	4,961
Lois des grains du Canada	1,679	1,848	1,739	1,675	1,873
Subventions postales et maritimes	2,274	2,426	2,120	2,029	2,012
Transports—					
Administration	—	—	—	(1) 417	395
Service aérien	—	—	—	(2) 2,935	3,492
Marine	5,742	5,857	5,614	4,290	4,417
Société Radio-Canada	1,249	1,500	878	—	—
Office fédéral du tourisme	41	248	250	250	250
Chemins de fer et canaux	4,540	4,002	3,769	3,661	4,757
Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes	2,529	2,348	2,506	3,183	2,584
Caisse des passages à niveau	275	128	54	180	362
Total des dépenses ordinaires	359,701	372,539	387,112	414,892	416,372
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE CAPITAL					
Canaux	338	458	52	—	—
Chemins de fer	526	287	203	71	27
Travaux publics	6,243	5,799	3,237	4,359	4,660
Total des dépenses imputables sur le capital	7,107	6,544	3,492	4,430	4,687
DÉPENSES SPÉCIALES					
Loi de l'allégement du chômage, 1930	2	26	—	—	—
Loi de l'allégement du chômage, 1931	52	26	—	—	—
Loi de l'allégement du chômage, 1932	399	111	—	—	—
Loi de l'allégement du chômage, 1933	2,420	494	—	—	—
Loi de l'allégement du chômage, 1934	49,114	1,152	—	—	—
Loi de l'allégement du chômage, 1935	—	48,027	—	—	—
Administration—Lois de secours	—	—	194	378	271
Subventions aux provinces	—	—	28,930	19,493	17,025
Contribution du Dominion aux entreprises fédérales-provinciales	—	—	12,692	8,841	4,544
Entreprises fédérales	—	—	23,554	13,913	16,221
Facilités de transport aux régions minières	—	—	1,221	1,324	1,246
Travaux de secours pour l'entretien des lignes de chemin de fer	—	—	2,662	—	—
	51,987	49,836	69,253	43,949	39,307
Assistance spéciale aux zones de sécheresse de l'Ouest—					
Secours direct	—	—	5,144	11,925	7,712
Nourriture et fourrage y compris les frais de transport	—	—	3,517	11,352	1,264
Frais de transport des bestiaux	—	—	90	—	—
Frais de vente des bestiaux	—	—	—	337	—
Achat et distribution d'aliments	—	—	—	972	300
	—	—	8,751	24,586	9,276
Lois sur la construction d'ouvrages publics	8,673	29,581	—	—	—
Loi sur la péréquation des paiements pour la récolte du blé de 1930	—	6,600	—	—	—
Perte sur les opérations de 1930 du syndicat des blés et les opérations de stabilisation—Paiement à la Commission canadienne du blé de la dette nette assumée au 2 décembre 1935	—	15,856	—	—	—

(1) Avant 1937-1938, les dépenses générales d'administration n'étaient pas séparées des autres dépenses des services respectifs des ministères qui ont été fusionnés pour former le ministère des Transports.

(2) Avant 1937-1938, les dépenses de l'aviation civile, qui constitue maintenant la division du service aérien du ministère des Transports, étaient incluses dans les dépenses de la division du service aérien du ministère de la Défense nationale.

ÉTATS DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES PAR PRINCIPALES CATÉGORIES ET PAR SERVICES—*fin*

(en milliers de dollars)

—	1934-1935	1935-1936	1936-1937	1937-1938	Estimation 1938-1939
	$	$	$	$	$
DÉPENSES SPÉCIALES—*fin*					
Perte sur les opérations du syndicat de l'avoine de 1930 résultant de la garantie d'avances bancaires à la *Canadian Co-operative Wheat Producers Limited*	—	174	—	—	—
Réserve contre les pertes prévues relativement aux garanties de la vente du blé pour l'année financière 1938-1939	—	—	—	—	25,000
Total des dépenses spéciales	60,660	102,047	78,004	68,535	73,583
ENTREPRISES DE L'ÉTAT					
Pertes imputées sur le fonds consolidé—					
Chemins de fer nationaux, non compris les lignes de l'Est	42,590	41,796	37,449	37,882	48,194
Lignes de l'Est	5,818	5,625	5,854	4,464	6,120
Ile du Prince-Édouard, traversier et terminus	—	—	—	—	(1) 388
Paquebots de l'État	—	270	—	—	—
Conseil des ports nationaux	—	1,126	250	289	138
Lignes aériennes Trans-Canada	—	—	—	111	818
Imputation totale sur le fonds consolidé	48,408	48,817	43,553	42,746	55,658
Prêts et avances improductifs—					
Paquebots de l'Etat	487	(Cr.) 333	(Cr.) 1,754	104	6
Conseil des ports nationaux	1,242	2,456	2,419	1,983	3,303
Total des avances improductives	1,729	2,123	665	2,087	3,309
Total pour les entreprises de l'Etat	50,137	50,940	44,218	44,833	58,967
AUTRES CHARGES					
Dépréciation de valeurs d'actif imputables sur le fonds consolidé—					
Réduction des prêts aux soldats-colons et aux autres colons	469	488	628	750	960
Pertes annuelles établies aux comptes des graines de semence et de l'allégement du chômage, ministère des Mines et des Ressources	21	27	44	14	49
Actions du trust des titres des chemins de fer Nationaux du Canada—Réduction due à l'abandon de lignes durant l'année civile 1938	—	—	—	(2) —	2,713
Annulation de la Commission canadienne du prêt agricole—Capital-actions	—	—	20	10	12
Billets du Trésor, province du Manitoba	—	—	—	805	—
Comptes improductifs—					
Prêts aux colons	—	—	—	139	—
Valeurs productives transférées à l'actif improductif	11	—	(3) 18,487	—	—
Total des autres charges	501	515	19,179	1,718	3,734
Grand total des dépenses	478,106	532,585	532,005	534,408	557,343

(1) Compris dans "Lignes de l'Est" les années précédentes.

(2) Un montant de $711,000, représentant les abandons de lignes durant l'année civile 1937, a été inclus dans les ajustements résultant de la Loi de la revision du capital des chemins de fer Nationaux du Canada, 1937.

(3) Contribution du fédéral au programme facultatif d'ajustement des dettes effectué dans les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan, en ce qui concerne les secours accordés jusqu'au 1er janvier 1935 par le fédéral dans la région de sécheresse: Manitoba, $805,000; Saskatchewan, $17,682,000.

ÉTAT SOMMAIRE DES RECETTES ET DÉPENSES
(en milliers de dollars)

—	1934-1935	1935-1936	1936-1937	1937-1938	Estimation 1938-1939
	$	$	$	$	$
Dépenses ordinaires	359,701	372,539	387,112	414,892	416,372
Recettes ordinaires	358,475	372,222	445,029	510,298	497,523
Déficit (−) ou surplus (+) au compte ordinaire	−1,226	−317	+57,917	+95,406	+81,151
Dépenses spéciales	60,660	102,047	78,004	68,535	73,583
Moins les recettes spéciales	3,397	320	8,464	3,010	1,317
Balance	57,263	101,727	69,540	65,525	72,266
Plus les dépenses au compte de capital	7,107	6,544	3,492	4,430	4,687
Plus les entreprises de l'État	50,137	50,940	44,218	44,833	58,967
Plus les autres dépenses	501	515	19,179	1,718	3,734
	115,008	159,726	136,429	116,506	139,654
Moins les autres crédits	101	54	661	3,385	2,837
	114,907	159,672	135,768	113,121	136,817
Plus le déficit ou moins le surplus tel qu'indiqué plus haut	1,226	317	57,917	95,406	81,151
Déficit global ou accroissement de la dette nette	116,133	159,989	77,851	17,715	55,666

RECETTES DE 1938-1939

3. Les recettes totales du Dominion provenant des impôts et d'autres sources se chiffrent à $501,677,000. Cela représente une diminution de $15,016,000, ou de 2·9 p. 100, sur les recettes de l'année financière précédente, 1937-1938, année record.

4. Les recettes totales provenant des impôts ont atteint $435,705,000, une diminution de $12,947,000 comparativement à l'année précédente. Toutes les principales sources d'impôts, sauf l'impôt sur le revenu, accusent des diminutions.

5. L'impôt sur le revenu a rapporté $142,025,000, ce qui constitue un record; il y a là augmentation de 18 p. 100 sur le chiffre de $120,366,000 perçu en 1937-1938. Sur ce total, $85,185,000 proviennent de la taxe sur le revenu des compagnies; $46,937,000, de l'impôt sur le revenu personnel et $9,903,000, sur la taxe de 5 p. 100 sur les intérêts et les dividendes.

6. La taxe de vente occupe le deuxième rang comme source de revenu. Elle a rapporté $119,460,000; il y a là diminution de $18,595,000 sur l'année précédente. Cette diminution est due en partie au retrait dans le commerce général et en partie à l'exemption de la taxe de vente sur les matériaux qui entrent dans la construction de maisons, exemption qu'accordait le budget de l'an dernier.

7. Les autres taxes d'accise, y compris la taxe spéciale de 3 p. 100 sur les importations, la taxe du timbre sur les chèques, etc., et la taxe sur le sucre, les automobiles et les pneus en caoutchouc, les allumettes, les préparations de toilette, les billets de wagons-lits, sur les messages télégraphiques et téléphoniques et autres services, ont rapporté une somme globale de $42,240,000; c'est une diminution de $524,000 seulement sur l'année précédente.

8. Les recettes en droits d'accise, sur les boissons et tabacs surtout, sont restées à peu près les mêmes soit $51,313,000.

9. Les recettes en droits de douane sont évaluées en ce moment à $78,750,000, une diminution de $14,706,000, ou de 15·7 p. 100 sur l'année précédente. Cette diminution en droits de douane représente le fléchissement dans les importations qui fut de 17·6 p. 100 durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, comparativement à l'année précédente.

10. Les recettes non fiscales, ou provenant de services que rendent les divers départements, et l'intérêt sur les placements, se sont élevés à $61,818,000 comparativement à $61,646,000 l'année précédente. Le chapitre le plus élevé de cette catégorie est celui des Postes qui a atteint $35,250,000 en 1938-1939, ce qui est à peu près le même montant que celui de l'année financière précédente. Le ministère des Postes l'an dernier a enregistré un déficit nominal de $456,000. Les comptes des Postes n'incluent pas les loyers et autres dépenses d'immeubles occupés et outillés, pas plus qu'ils n'incluent les frais de services rendus à d'autres départements par la franchise postale.

Dans cette catégorie de revenu non imputable sur les impôts vient ensuite l'intérêt sur les placements, soit $13,195,000, à peu près le même que l'an dernier.

Le revenu casuel, comprenant les droits de monnayage, la part du Dominion sur les profits de la Banque du Canada, les versements de diverses provinces pour les services rendus par la Royale Gendarmerie à cheval du Canada et d'autres postes divers, s'est élevé à $6,980,000.

11. Les autres recettes spéciales et d'autres crédits ont atteint $4,154,000 contre $6,395,000 l'année précédente. Le poste principal dans cette catégorie est le crédit de $2,713,000 provenant de l'abandon de lignes du National-Canadien, une somme semblable étant inscrite dans l'état des dépenses intitulé "Autres dépenses." La diminution de la recette en 1938-1939, comparativement à celle de l'année précédente, est due surtout à un poste qui ne se répète pas, celui de la perception d'une somme de $1,500,000 provenant de la vente des chantiers maritimes de Sorel en 1937-1938.

DÉPENSES DE 1938-1939

12. Les commentaires qui suivent traitent des dépenses classifiées selon les catégories habituelles: Dépenses ordinaires, dépenses imputables sur le compte de capital, dépenses spéciales (en grande partie pour les secours aux chômeurs et à l'agriculture), déficits d'exploitation des entreprises de l'Etat et avances aux entreprises non productrices et autres. Tous les déboursés de ces catégories sont inclus comme dépense dans le calcul de déficit net ou de l'augmentation de la dette nette.

Dépenses ordinaires

13. Les dépenses ordinaires, qui incluent l'intérêt sur la dette publique et les frais généraux de l'administration fédérale, se sont élevées à $416,372,000, une augmentation de $1,480,000, sur l'année financière précédente.

Il n'y a eu aucune augmentation spéciale dans les dépenses ordinaires des départements. L'augmentation la plus forte, à savoir: $3,288,000 s'est produite dans les dépenses ordinaires des Travaux publics. Les dépenses du ministère de la Défense nationale sont passées de $2,450,000 à $35,210,000 à cause de l'accélération du programme de défense lancé il y a deux ans. Les frais d'exploitation du ministère des Postes ont augmenté de $1,944,000, dû surtout à l'expansion du service postal aérien et du service de livraison à domicile dans les villes.

La plus forte diminution dans les dépenses ordinaires se trouve au compte de l'intérêt sur la dette publique. Cette dépense annuelle a été réduite de $4,108,000 à cause surtout du rachat, à un taux d'intérêt réduit, des obligations de la Victoire 5½ p. 100 échues le 1er décembre 1937. Le poste de $8,941,000, pour la réserve des rentes viagères de l'Etat, inclus dans les dépenses de 1937-1938, ne s'est pas répété pour la dernière année financière.

Dépenses imputables sur le capital

14. Les dépenses globales imputables sur le compte de capital ont atteint le chiffre de $4,687,000 contre $4,430,000 l'an dernier. Les principaux postes de cette catégorie comprennent les dépenses de dragage du chenal du Saint-Laurent et l'aménagement d'aéroports et de lignes aériennes.

Dépenses spéciales

15. Les dépenses spéciales faites en vue de soulager les chômeurs et les victimes de la sécheresse en 1938-1939 s'élèvent à $48,583,000 comparées à $68,535,000 l'année précédente. Les subventions directes aux provinces sont tombées de $19,493,000 en 1937-1938 à $17,025,000 en 1938-1939 et la part du Dominion aux projets pour l'allègement du chômage entrepris en collaboration avec les provinces, y compris les facilités de transport mises à la disposition des régions minières et la construction de routes destinées à amplifier le trafic touristique est tombée de $10,165,000 à $5,790,000. Le coût total des travaux publics et autres projets, y compris l'administration qui incombait au Dominion seul s'est élevé à $16,492,000 contre $14,292,000 l'année précédente.

En 1938, la sécheresse dans l'ouest du Canada fut beaucoup moins désastreuse et moins répandue qu'en 1937 et la région spécialement atteinte par la sécheresse s'est limitée à certaines municipalités et à quelques districts d'amélioration locale dans la province de Saskatchewan. Par conséquent, les dépenses du chef des secours aux régions de sécheresse de l'Ouest tombèrent à $9,276,000 en 1938-1939; elles se répartissent ainsi: secours directs, $7,712,000; provende et fourrage, $1,264,000; achat et distribution de vivres, $300,000.

16. Le tableau suivant établit la comparaison entre les dépenses de secours direct et de projets destinés à alléger le chômage au cours de chacune des deux dernières années financières:

	1937-1938	1938-1939
Subventions aux provinces	$ 19,493,000	$ 17,025,000
Part du Dominion dans les entreprises exécutées conjointement par le Dominion et les provinces	10,165,000	5,790,000
Entreprises fédérales:		
Ministère des Travaux publics	7,099,000	5,800,000
Ministère de la Défense nationale	75,000	368,000
Conseil des ports nationaux	1,565,000	—
Ministère des Mines et des Ressources	1,475,000	3,336,000
Ministère de l'Agriculture	1,937,000	3,492,000
Ministère des Transports	882,000	2,240,000
Divers services	1,259,000	1,256,000
Secours aux régions de sécheresse de l'Ouest:		
Secours directs	11,925,000	7,712,000
Aide à l'agriculture (provende, fourrage, etc.)	11,689,000	1,264,000
Vivres	971,000	300,000
	$ 68,535,000	$ 48,583,000

17. Le tableau suivant indique les dépenses de secours du Dominion sous forme de secours directs depuis l'adoption de la première Loi de secours en 1930:

(En milliers de dollars)

—	Secours directs, y compris subventions aux provinces	Projets et travaux fédéraux-provinciaux	Travaux et projets du Dominion	Aide aux régions de sécheresse de l'Ouest	Amortissement de prêts provinciaux	Diverses dépenses de secours	Total
	$	$	$	$	$	$	$
Période du 22 sept. 1930 au 31 mars 1935	77,767	49,643	29,977	(1) 15,088	.....	3,532	176,007
Année terminée le 31 mars 1936	26,570	10,408	38,132	(2) 4,000	.....	306	79,416
Année terminée le 31 mars 1937	28,931	12,472	27,585	8,751	(3) 18,487	265	96,491
Année terminée le 31 mars 1938	19,530	10,165	13,847	24,586	.....	407	68,535
Année terminée le 31 mars 1939 (estimation)	17,025	5,790	16,492	9,276	.....	.....	48,583
Total	169,823	88,478	126,033	61,701	18,487	4,510	469,032

(1) Y compris $5,000,000 de bons du Trésor de la province de Saskatchewan amortis et portés au compte des dépenses.
(2) Bons du Trésor de la province de Saskatchewan amortis et portés au compte des dépenses.
(3) Porté au compte de l'actif improductif le 31 mars 1937.

Dans le tableau ci-haut, on ne tient aucun compte des prêts consentis aux provinces de l'Ouest en vertu des lois de secours, des prêts faits pour acquitter le coût de la main-d'œuvre des programmes de travaux spéciaux de chemins de fer, ni des pertes subies par le Dominion en raison des transactions de vente du blé.

18. La dernière rubrique de cette classification est la prévision des pertes provenant de la garantie accordée par le Dominion d'un prix de 80 cents le boisseau de blé n° 1 Northern, à Fort-William, pour la récolte de 1938. Il est impossible, à l'heure actuelle, de prévoir quels seront les résultats financiers ultimes de ce programme de vente du blé à cause des facteurs impondérables qui déterminent l'offre, la demande et les prix mondiaux du blé; et il ne serait pas sage de dévoiler aux marchés mondiaux du blé la situation actuelle de la Commission canadienne du blé. Il a donc été jugé opportun d'adopter un chiffre absolument arbitraire de $25,000,000, qu'on a inscrit à nos livres, pour la dernière année financière, à titre de réserve pour faire face aux pertes possibles de la vente de la récolte de blé de 1938.

Entreprises de l'État

19. La rubrique de dépenses suivante en importance, comprend les pertes subies par le gouvernement et les avances improductives consenties par lui, à l'égard des entreprises de l'Etat exploitées comme sociétés distinctes.

Chemins de fer Nationaux du Canada

20. Les recettes d'exploitation des Chemins de fer Nationaux du Canada pour 1938 se sont élevées à $182,242,000, diminution de $16,155,000 ou 8·1 p. 100 sur l'année précédente. La diminution des recettes fut particulièrement sérieuse sur les lignes exploitées aux Etats-Unis, où elle a été de 23 p. 100 contre 5 p. 100 sur les lignes canadiennes. L'augmentation du trafic des grains a compensé en partie la diminution du mouvement des marchandises provenant des mines, des forêts et des usines.

Les dépenses d'exploitation du réseau sont tombées de $4,614,000 et s'établissent à $176,175,000, une économie de 2·6 p. 100 sur 1937. Cette diminution s'est produite malgré l'augmentation du coût de la main-d'œuvre causée par le rétablissement des tarifs de salaires de base au Canada et l'augmentation des salaires aux Etats-Unis. A la suite de ces augmentations des salaires, les dépenses d'exploitation pour 1938 ont dépassé de $6,082,000 ce qu'elles auraient été si les salaires s'étaient maintenus au niveau de 1937.

Compte non tenu des intérêts, le réseau avait un déficit de $3,549,000, alors qu'en 1937, la somme disponible pour le versement des intérêts s'élevait à $8,287,000. Après le versement d'intérêts au montant de $49,839,000 dus au public et d'une somme de $926,000 due au gouvernement, le déficit net pour l'année est de $54,314,000, comparé à $42,346,000 l'année précédente, soit une augmentation de $11,968,000.

Le déficit d'exploitation du transbordeur maritime et des terminus de l'île du Prince-Edouard pour 1938 fut de $388,000 contre $333,000 en 1937. Les années précédentes, cet article était compris dans le déficit des lignes de l'Est des chemins de fer Nationaux du Canada; en 1938, il paraît pour la première fois comme compte spécial.

Conseils des ports nationaux

21. Sous l'administration du Conseil des ports nationaux, l'exploitation des ports et de leur outillage, en 1938, accusa un progrès important sur l'année précédente. Les recettes d'exploitation pour l'année civile 1938, payement fait des intérêts dus au public, mais non déduits la dépréciation et les intérêts

payables au gouvernement, se sont élevées à $3,640,000. Cela représente une augmentation de 33 p. 100 sur les recettes d'exploitation de 1937, établies à $2,734,000.

L'aide financière accordée aux commissions de ports par le gouvernement sous l'administration du Conseil et inscrites au compte du Dominion au cours de la dernière année financière s'élève à $3,441,000. Cette somme se décompose comme suit: $138,000, déficit d'exploitation des ports de Québec et Churchill et de l'élévateur de Prescott; $358,000, avance improductive pour combler le déficit du pont Jacques-Cartier, à Montréal; $2,160,000, rachat des obligations des commissions des ports d'Halifax, de Québec et de Saint-Jean; et $785,000, dépenses de capital à Saint-Jean, Québec, Trois-Rivières et Chicoutimi.

Canadian National Steamships

22. Les opérations de la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited* en 1938, paiement fait des intérêts sur les obligations détenues par le public mais non déduits la dépréciation et les intérêts sur les avances de l'Etat, se sont soldées par un surplus de $276,000. Ce surplus a été versé à l'Etat et appliqué au remboursement d'intérêts antérieurs. Le chiffre correspondant s'élevait à $189,000 en 1937. Une avance de $6,000 a été consentie à la Compagnie, qui l'a appliquée à des immobilisations sur ses navires.

Lignes aériennes Trans-Canada

23. L'exploitation des lignes aériennes Trans-Canada pendant l'année civile 1938 s'est soldée par un déficit de $818,000 paiement fait des intérêts sur le capital, et déduction faite de la dépréciation. Le déficit a été de $111,000 pour la période du 1er juin au 31 décembre 1937.

Résumé

24. Le montant total des dépenses dont l'Etat est responsable et qui résultent des déficits d'exploitation et des avances non productives à toutes les entreprises sous la régie de l'Etat, a été de $58,967,000. Le total correspondant en 1937-1938 a été de $44,833,000. L'augmentation de $14,134,000 est due principalement à l'augmentation du déficit des chemins de fer Nationaux du Canada. Les prêts et avances aux entreprises régies par l'Etat qui figurent comme actif productif dans les Comptes publics sont indiqués plus loin.

AUTRES CHARGES

25. Le dernier chapitre important de dépenses, intitulé "Autres charges" s'élève à $3,734,000, contre $1,718,000 pour l'année financière 1937-1938. Ce poste comprend les amortissements annuels de prêts consentis aux anciens combattants-colons, ainsi que les comptes relatifs à l'assistance et aux semences, et l'imputation au fonds consolidé des frais résultant de l'abandon de lignes par les chemins de fer Nationaux du Canada, portés au compte du Trust des titres des chemins de fer Nationaux du Canada.

SOMMAIRE DES DÉPENSES

26. En groupant les dépenses ordinaires, les dépenses de premier établissement et les dépenses spéciales, ainsi que les dépenses relatives aux entreprises sous la régie de l'Etat et les autres charges, le grand total des dépenses dont l'Etat est responsable s'élève à $557,343,000 pour l'année financière 1938-1939, contre $534,408,000 pour l'année financière 1937-1938, soit une augmentation de $22,935,000.

27. Le tableau suivant indique la répartition des recettes et des dépenses pour un certain nombre de postes importants de recettes et de dépenses. Les recettes des divers impôts et autres sources de revenus sont indiquées en pourcentages des recettes totales et des dépenses totales. De même, plusieurs des principaux postes ou groupes de dépenses sont indiqués sous formes de pourcentages des dépenses et des recettes totales. Ce tableau permet tout au plus de tirer des conclusions générales sur les charges relatives imposées au trésor par plusieurs grands services ou obligations de l'Etat.

POURCENTAGE DE LA RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES 1938-1939

(en milliers de dollars)

Recettes	Montant estimatif	Pourcentage des recettes totales	Pourcentage par rapport aux dépenses totales
	$	%	%
Recettes ordinaires—			
Impôt sur le revenu	142,025	28·31	25·48
Droits de douane (importations)	78,750	15·70	14·13
Droits d'accise	51,313	10·23	9·21
Taxe de vente	119,460	23·81	21·43
Taxes sur les produits ouvrés, sur les importations, taxe du timbre, etc	42,240	8·42	7·58
Autres recettes provenant des impôts	1,917	0·38	0·34
Recettes totales provenant des impôts	435,705	86·85	78·17
Recettes provenant des recettes non fiscales	61,818	12·32	11·09
Total des recettes ordinaires	497,523	99·17	89·26
Recettes et crédits spéciaux	1,317	0·26	0·24
Autres recettes et crédits—			
Remboursements de dépenses au compte capital et recettes sur comptes non productifs	2,837	0·57	0·51
Grand total des recettes	501,677	100·00	90·01

POURCENTAGE DE LA RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES 1938-1939—*fin*
(en milliers de dollars)

Dépenses	Montant estimatif	Pourcentage des dépenses totales	Pourcentage par rapport aux recettes totales
	$	%	%
Dépenses ordinaires—			
Intérêt sur la dette publique	128,010	22·97	25·52
Frais de lancement d'emprunts—			
Amortissement et autres charges	4,975	0·89	0·99
Total des charges de la dette publique	132,985	23·86	26·51
Subventions et octrois spéciaux aux provinces	21,227	3·81	4·23
Pensions de vieillesse	29,141	5·23	5·81
Frais de pensions et de retraite des fonctionnaires de l'Etat	670	0·12	0·13
Pensions et soins ultérieurs aux soldats—			
Pensions de guerre et militaires	42,170	7·57	8·41
Traitement et soins ultérieurs aux anciens combattants	13,679	2·45	2·73
Total	55,849	10·02	11·14
Agriculture	9,501	1·70	1·89
Pêcheries	2,078	0·37	0·42
Service législatif	2,725	0·49	0·54
Mines et ressources	13,827	2·48	2·76
Défense nationale	35,210	6·32	7·02
Postes	35,706	6·41	7·12
Travaux publics	15,670	2·81	3·12
Transport	16,257	2·92	3·24
Toutes autres dépenses	45,526	8·17	9·07
Total des dépenses ordinaires	416,372	74·71	83·00
Dépenses au compte capital—			
Chemins de fer	27	—	—
Travaux publics	4,660	0·84	0·93
Total des dépenses au compte capital	4,687	0·84	0·93
Dépenses spéciales—			
Réserve couvrant les pertes sur le blé, 1938-1939	25,000	4·49	4·98
Subventions pour venir en aide aux provinces	17,025	3·05	3·39
Projets fédéraux	16,221	2·91	3·23
Secours aux régions de sécheresse de l'Ouest	9,276	1·66	1·85
Divers	6,061	1·09	1·21
Total des dépenses spéciales	73,583	13·20	14·66
Entreprises de l'Etat—			
Pertes imputées sur le Fonds du revenu consolidé—			
Chemins de fer Nationaux du Canada	54,702	9·82	10·90
Conseil des ports nationaux et des Lignes aériennes Trans-Canada	956	0·17	0·19
Prêts et avances non productifs—			
Conseil des ports nationaux et *Canadian National (West Indies Steamships)*	3,309	0·59	0·66
Total des entreprises de l'Etat	58,967	10·58	11·75
Autres charges—			
Inscription au chapitre des valeurs inactives	3,734	0·67	0·75
Grand total des dépenses	557,343	100·00	111·09

DÉFICIT GLOBAL

28. Le revenu total estimatif s'élève à $501,677,000 et les dépenses totales estimatives à $557,343,000. laissant un déficit total estimatif de $55,666,000 pour l'année financière terminée le 31 mars 1939. Le déficit de l'année précédente était de $17,715,000.

PRÊTS ET PLACEMENTS

Actif productif

29. Outre les dépenses de l'année, que l'on vient d'exposer, l'Etat a fait des placements qui sont considérés comme actif productif dans les Comptes publics. Cet actif productif est déduit de la dette totale directe dans le calcul de la dette nette. Pendant l'année financière 1938-1939, les sommes nettes déboursées à titre de prêts et placements productifs ont atteint $23,524,000, contre $4,204,000 en 1937-1938.

Prêts aux provinces

30. En vertu des lois de secours annuelles de 1931 à 1935 inclusivement, l'Etat fédéral avait le pouvoir d'accorder une aide financière aux gouvernements provinciaux, par voie de prêt, d'avance ou de garantie, sans restriction relative à la somme ou à la destination. A la fin de l'année financière 1935-1936, des prêts avaient été accordés aux quatre provinces de l'Ouest, pour d'autres fins que le secours, y compris le rachat d'obligations provinciales à leur échéance et, dans une mesure limitée, les dépenses ordinaires des gouvernements provinciaux. Depuis le 1er avril 1936, les pouvoirs de l'Etat fédéral, en matière de prêts aux provinces, sont limités aux prêts nécessaires pour permettre à une province de payer sa part des frais de secours de chômage assumés conformément aux accords conclus avec le gouvernement fédéral sous le régime de la Loi de secours.

Au cours de l'année financière 1938-1939, les prêts consentis par l'Etat fédéral ont été limités à deux provinces, à savoir: le Manitoba et la Saskatchewan. Le montant total des prêts autorisés pendant l'année fut de $15,085,256, et pendant la période du 1er avril 1938 au 21 avril 1939, le montant total avancé, y compris un prêt de $253,000 autorisé l'année précédente, fut de $13,262,885. Des prêts complémentaires ne dépassant pas $2,075,371 peuvent être faits avant le 30 avril 1939 et imputés à l'année financière 1938-1939, sur production d'états certifiés de dépenses ou d'obligations par le gouvernement du Manitoba ou celui de la Saskatchewan. Le montant complémentaire maximum susceptible d'être avancé est ainsi réparti: $537,500 pour le Manitoba et $1,537,871 pour la Saskatchewan. En outre, le Dominion a convenu d'accepter des bons du Trésor de la Saskatchewan au montant de $1,250,752 en paiement d'intérêts sur des prêts de secours précédents et que la province n'a pas pu payer en espèces.

Au cours de l'année, des remboursements de prêts antérieurs ont été reçus par l'Etat fédéral, au montant de $1,067,339, ainsi réparti: Manitoba, $906,501; Saskatchewan, $31,332; et Colombie-Britannique, $129,506.

Le tableau suivant indique les prêts nets, au 21 avril 1939, consentis à chaque province au cours de chaque année financière, et un classement de ces prêts selon les fins générales pour lesquelles les provinces les ont obtenus.

PRÊTS NETS AUX PROVINCES EN VERTU DES LOIS DE SECOURS, RÉPARTIS PAR ANNÉES FINANCIÈRES

—	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Total
	$	$	$	$	$
1931-1932	2,788,812	10,934,341	4,097,740	4,813,124	22,634,017
1932-1933	5,171,904	7,578,556	1,902,041	912,636	15,565,137
1933-1934	2,273,283	5,469,240	4,050,743	1,321,761	13,115,027
1934-1935	2,874,631	10,141,014	1,926,476	7,966,714	22,908,835
1935-1936	2,396,226	14,245,478	13,104,000	12,558,445	42,304,149
1936-1937	4,626,000	6,058,879	805,198	3,972,400	15,462,477
1937-1938	2,959,188	11,604,787	193,000	1,541,636	16,298,611
1938-1939 (non final)	873,499	12,702,305	—	—129,506	13,446,298
	23,963,543	78,734,600	26,079,198	32,957,210	161,734,551
Moins les réductions que comportent les postes n°s 392 et 393 des nouveaux crédits supplémentaires de 1936-1937	804,897	17,682,158	—	—	18,487,055
	23,158,646	61,052,442	26,079,198	32,957,210	143,247,496

PRÊTS NETS AUX PROVINCES EN VERTU DES LOIS DE SECOURS, RÉPARTIS SUIVANT LEUR OBJET

—	Prêts à l'intention d'obligations et intérêts échus	Prêts pour l'assistance aux cultivateurs, y compris l'achat de graines de semence	Prêts pour des fins provinciales y compris les secours directs et les travaux publics	Total
	$	$	$	$
Manitoba	1,139,455	234,819	22,589,269	23,963,543
Saskatchewan	3,934,341	15,103,421	59,696,838	78,734,600
Alberta	8,577,000	3,102,748	14,399,450	26,079,198
Colombie-Britannique	9,818,845	—	23,138,365	32,957,210
	23,469,641	18,440,988	119,823,922	161,734,551
Moins les réductions qui comportent les postes nos 392 et 393 de l'autre budget supplémentaire des dépenses de 1936-1937; Manitoba $804,897 et Saskatchewan $17,682,158				18,487,055
				143,247,496

Chemins de fer nationaux du Canada

31. Outre le payement du déficit net des Chemins de fer Nationaux du Canada, le gouvernement a avancé à ce réseau la somme de $59,794,000 au compte du capital, répartie comme suit:

En vertu de la Loi de financement et de garantie concernant les chemins de fer Nationaux du Canada, 1938 (immobilisations et retrait de diverses obligations)	$ 10,755,000
En vertu de la Loi de remboursement pour les Chemins de fer Nationaux du Canada, 1938	45,314,000
Construction de l'embranchement Senneterre-Rouyn	1,925,000
Achat du capital actions des Lignes aériennes Trans-Canada	1,800,000
	$ 59,794,000

Ces prêts, outre les avances précédentes de $7,283,000 en cours au début de l'année, ont été remboursés jusqu'à concurrence de $50,000,000 à même le produit d'une émission d'obligations de la compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada garanties par l'État, en date du 15 Janvier 1939. Cette émission se composait de $15,000,000 d'obligations sept ans, 2¼ p. 100, vendues au public à un prix devant rapporter 2·40 p. 100, et $35,000,000 d'obligations vingt ans, 3 p. 100, vendues à un prix devant rapporter 3·19 p. 100. A la fin de notre année financière, les chemins de fer devaient encore $17,077,000 sur les prêts temporaires à eux consentis; cette somme figure comme actif productif.

Il a été aussi avancé à la compagnie des chemins de fer $1,500,000 comme prêt temporaire en attendant l'adoption de son budget de 1939. Une somme de $395,000 a été remboursée au gouvernement à l'égard de prêts consentis au cours de l'année financière 1935-1936 pour l'amélioration et les réparations du matériel ferroviaire. Elle représentait le troisième et dernier versement annuel définitif. La compagnie a aussi acquitté le premier versement de $517,000 aux termes d'une entente de location ou d'achat ayant trait à certain matériel acheté par l'État en 1935-1936 et 1936-1937 au coût de $6,723,000, et loué aux chemins de fer.

Autres prêts et placements

32. Au cours de l'année financière, le gouvernement a acheté encore pour $140,000 de capital-actions de la Commission du prêt agricole canadien ainsi qu'une autre somme de $2,700,000 de ses obligations 3½ p. 100. La Commission a remboursé au cours de l'année envisagée des prêts d'un montant de $13,000 consentis pour couvrir des pertes, aux termes de la deuxième partie de la loi,

au cours des années financières 1936-1937 et 1937-1938. On a annulé et amorti du capital-actions une somme de $12,000. On a avancé à la Commission une autre somme de $7,000 comme capital initial sous le régime de la Loi sur les prêts aux pêcheurs. Au 31 mars 1939, la mise de fonds totale effectuée par le gouvernement dans la Commission du prêt agricole canadien s'élevait à $34,420,-000.

33. Au cours de l'année financière 1938-1939, il a été approuvé 2,720 prêts sous le régime de la Loi fédérale sur le logement, s'élevant à $15,605,000, portant le total au 31 mars 1939, à $30,629,000. Au cours de l'année la part du Dominion aux prêts réellement consentis moins les remboursements s'élevait à $2,665,000. Les prêts pour la construction de logements sont consentis conjointement par le gouvernement et des institutions de prêt approuvées et sont garantis par une première hypothèque, détenue conjointement par le gouvernement et l'institution de prêt approuvée. Les prêts normalement consentis ne doivent pas dépasser 80 p. 100 du coût ou de la valeur estimative de la propriété une fois les travaux terminés, quel que soit le chiffre le moins élevé. Cependant, dans le cas des maisons occupées par leurs propriétaires dont la valeur du prêt ne dépasse pas $2,500, on peut consentir un prêt jusqu'à concurrence de 90 p. 100 de ladite valeur d'emprunt.

34. Sous le régime de la Loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938, le gouvernement a approuvé des prêts aux municipalités avant le 31 mars 1939, s'élevant à $3,143,000 pour leur permettre de financer l'exécution d'entreprises municipales faisant leurs frais. Au 31 mars 1939, il avait été versé à même ces prêts $815,000. Ces prêts portent intérêt à 2 p. 100 l'an et sont amortis sur une période ne dépassant pas la durée utile de l'entreprise. La province où se trouve la municipalité est tenue d'exiger la garantie des paiements d'intérêt sur ces prêts et leur amortissement.

35. Au cours de l'année le gouvernement a avancé $789,000 au Conseil des ports nationaux au compte du capital, pour fins de construction aux ports de Montréal et de Vancouver. Il a été reçu des crédits de $97,000 au cours de l'année pour des prêts antérieurement consentis à ces deux ports. Le gouvernement a reçu une partie importante de l'intérêt accumulé sur les obligations émises par ces deux ports. Conséquemment, ces prêts sont considérés comme un actif productif.

36. Le coût de la mise de fonds dans le capital-actions de la Banque du Canada s'est accru de $820,000 au cours de l'année. D'après les dispositions de l'amendement de 1938 à la Loi de la Banque du Canada, le gouvernement en acquérant tout le capital-actions de la Banque était tenu de rembourser à celle-ci la somme de $920,000 versée aux détenteurs des actions de la classe "A", soit la différence entre le prix de $59.20 payé aux détenteurs de ces actions et leur valeur nominale de $50. Les actions de la classe "B" s'élevant à $5,100,000 détenues par le gouvernement furent remboursées et il a été acheté 100,000 nouvelles actions d'une valeur nominale de $50.

37. Les prêts consentis au cours des années antérieures, au chemin de fer Pacifique-Canadien, pour des fins de secours, ont été diminués de $211,000. De plus, la compagnie a payé le premier versement de $882,000 en vertu des termes d'une entente de location ou de vente concernant certain matériel acheté par le gouvernement au cours des années financières 1935-1936 à 1937-1938, au coût de $5,730,000 et loué au chemin de fer.

38. Au cours de l'année financière, deux gouvernements provinciaux (ceux de la Nouvelle-Écosse et du Manitoba) ont réduit leur dette au gouvernement fédéral de $105,000, dette contractée pour la construction de logements au début de la période d'après-guerre.

39. La Société Radio-Canada a remboursé $50,000 sur le prêt qu'elle avait obtenu au cours de l'année financière 1937-1938.

40. Les prêts productifs consentis à la Commission d'établissement de soldats ont été diminués de $573,000.

41. Le tableau qui suit indique les variations nettes des placements productifs effectués durant la dernière année financière ainsi que les chiffres comparatifs des quatre années antérieures:

PRÊTS ET PLACEMENTS PRODUCTIFS

(en milliers de dollars)

—	1934-1935	1935-1936	1936-1937	1937-1938	Estimation 1938-1939
	$	$	$	$$	$
Chemins de fer Nationaux du Canada	16,579	3,689	4,573	Cr. 27,429	3,859
Chemin de fer Pacifique-Canadien	—	1,270	555	Cr. 211	Cr. 211
Commission du prêt agricole canadien	353	7,933	10,991	3,848	2,834
Lois fédérales et nationales sur le logement	—	82	995	1,678	2,665
Loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938—Prêts	—	—	—	—	815
Conseil des ports nationaux	393	1,438	323	1,890	692
Provinces—Sous le régime des lois de secours	22,909	42,304	15,462	16,299	15,149
Provinces—Prêts d'après-guerre sur le logement	Cr. 397	Cr. 3,003	Cr. 2,038	Cr. 1,422	Cr. 105
Achat de matériel de chemin de fer	—	7,244	5,120	89	Cr. 1,399
Etablissement de soldats et d'autres colons sur les terres	Cr. 102	Cr. 566	Cr. 489	505	Cr. 573
Gouvernement de la Roumanie	—	—	—	359	—
Banque du Canada—Capital-actions	—	—	5,100	—	820
Société Radio-Canada	—	—	—	500	Cr. 50
Canadian National (West Indies) Steamships	—	—	—	450	—
Total net des avances	39,735	60,391	40,592	Cr. 3,444	24,496
Moins les amortissements—					
Prêts pour l'établissement de soldats et d'autres colons sur les terres	−469	−488	−628	−750	−960
Commission du prêt agricole canadien—Capital-actions	—	—	−20	−10	−12
Inscription à l'actif improductif—					
Bons du Trésor du Manitoba et de la Saskatchewan	—	—	−18,487	—	—
Variation nette des placements productifs	39,266	59,903	21,457	Cr. 4,204	23,524

ÉMISSIONS D'EMPRUNTS

42. Le gouvernement a émis durant l'année financière envisagée des titres au montant de $286,785,138. Les nouvelles émissions furent offertes sur le marché domestique et les marchés de Londres et de New-York. Des échéances au montant de $215,620,708 furent rachetées à même le produit de la vente de ces titres, le reliquat du produit fournissant du numéraire pour les besoins courants du gouvernement.

43. Le tableau suivant indique en détail les montants, conditions et objets de chaque nouvelle émission, ainsi que les prix obtenus:—

ÉMISSIONS D'EMPRUNTS, 1938-1039

Date d'émission	Date d'échéance	Intérêt	Où payable	Coût		Rendement		Montant de l'émission	Objet	
				Au public	*Au gouvernement	Au prix du public	Au prix du gouvernement		Montant de remboursement	Taux d'intérêt
1938		%		$	$	%	%	$	$	%
1er juin..	1er juin 1944	2	Canada	99·375	98·70	2·11	2·23	90,625,000	90,000,000	2
1er juin..	1er juin 1958	3	Canada	99·00	98·04	3·07	3·13	49,200,000		
1er juil.**	1er juil. 1963	3¼	Londres	98·50	97·33	3·34	3·41	48,666,667	37,271,230 15,056,007	3 3½
1er juillet	1er juil. 1939	4	Canada (Terr. scolaires)	—	100·00	—	4·00	33,293,471	33,293,471	4
15 nov...	15 nov. 1968	3	New-York	97·25	95·25	3·14	3·25	40,000,000	40,000,000	2
1939										
1er fév...	1er mai 1941	1¼	New-York	—	99·75	—	1·36	20,000,000	—	—
								281,785,138	215,620,708	
Augmentation nette des bons du Trésor en circulation le 31 mars 1939, comparée au 31 mars 1938								5,000,000	—	
								286,785,138	215,620,708	
Montant total émis pour fins de remboursement								215,620,708		
Montant total émis pour pourvoir du numéraire additionnel								71,164,430		
								286,785,138		

* Coût au public, moins la commission versée aux souscripteurs et aux négociants.
** Emises en janvier 1938.

44. Pendant l'année terminée, on a continué, selon l'usage, les émissions bimensuelles de bons du Trésor à trois mois. La dernière émission de bons du Trésor faite durant l'année financière de 1938-1939 a été vendue à un escompte de 0·643 p. 100. Le coût moyen au Trésor des fonds obtenus par le moyen des vingt-cinq émissions lancées au cours de l'année représenta un escompte de 0·601 p. 100. Le rendement minimum fut atteint par rapport à l'émission du 15 juin 1938, soit 0·465 p. 100. Le montant total des bons du Trésor en circulation le 31 mars 1939 était de $155,000,000, une augmentation de $5,000,000 sur le montant en circulation à la clôture de l'année financière précédente.

45. Au 31 mars 1939, le taux moyen d'intérêt sur la dette fondée directe du Dominion (y compris les bons du Trésor) non remboursée était de 3·52 p. 100.

46. Les opérations de remboursement effectuées depuis le mois d'octobre 1935 ont permis à l'État de réaliser une économie annuelle de $9,309,000 au chapitre des intérêts sur la dette fondée directe. Durant cette période des échéances du Dominion au montant de $769,579,000 (les bons du Trésor non compris) ont été remboursées.

Au 31 mars 1930, 84·4 p. 100 de la dette fondée directe du Dominion portait des coupons d'intérêt à un taux de plus de 4 p. 100. Au 31 mars 1939, 35·6 p. 100 seulement de la dette fondée directe portait des coupons d'intérêt à un taux dépassant 4 p. 100.

En octobre 1943, toute la dette fondée directe du Dominion portant intérêt au taux de 5 p. 100, soit un montant de $388,663,000, arrivera à échéance ou sera rachetable sur demande. Advenant la possibilité de rembourser cette dette à un taux moyen d'intérêt de 3 p. 100, l'économie réalisée annuellement de ce chef serait de l'ordre de $7,773,000.

DETTE PUBLIQUE

47. A la fin de l'année financière le montant total de la dette fondée et des bons du Trésor non échus et non réclamés s'élevait à $3,385,723,000. Ce total comprenait des titres au montant de $69,994,000 formant partie de fonds d'amortissement contre le remboursement de certaines émissions payables à Londres. Le restant, $3,315,729,000 était en circulation aux mains du public. D'autres valeurs passives d'un montant total estimatif de $326,320,000 constituées surtout de rentes viagères, de fonds de retraite et d'assurance, de dépôts à la caisse d'épargne postale, de fonds de fiducie et contingents étaient en circulation à la même date. L'addition des deux derniers éléments nommés établit le montant du passif brut du Dominion, soit, $3,642,049,000. A son solde créditeur, le Dominion comptait des valeurs actives de $484,715,000 représentant des espèces en caisse ainsi que des prêts actifs et des placements. La dette nette du Dominion, la différence entre passif brut et les valeurs actives, est conséquemment estimée à $3,157,334,000. L'augmentation comparée à la date correspondante l'an dernier s'est chiffrée à $55,666,000, soit, le montant du déficit total de l'année financière.

48. Le bilan suivant fait voir le passif et l'actif estimatifs du Dominion au 31 mars 1939:

PASSIF AU 31 MARS 1939

(estimatif)

Fonds de remboursements de la circulation des banques		$ 5,462,000
Mandats-poste, bons de poste, etc. en circulation		3,800,000
Dépôts à la caisse d'épargne postale		23,101,000
Fonds d'assurance et de retraite—		
Rentes viagères de l'Etat	$ 121,737,000	
Fonds d'assurance, service civil	12,425,000	
Fonds d'assurance, anciens combattants	17,758,000	
Fonds de pension	9,409,000	
Fonds de retraite	58,700,000	
		220,029,000
Fonds de fiducie—		
Fonds des Indiens	14,154,000	
Fonds commun des écoles	2,677,000	
Dépôts de cautionnement par entrepreneurs	1,403,000	
Autres fonds de fiducie	3,800,000	
		22,034,000
Fonds contingents et spéciaux		28,170,000
Chèques en circulation		9,600,000
Comptes de provinces		9,624,000
Coupons d'intérêt échus, mais non présentés au paiement		1,750,000
Dette fondée—		
Dette non échue moins le fonds d'amortissement	3,315,729,000	
Dette échue, mais non réclamée	2,750,000	
		3,318,479,000
		$ 3,642,049,000

ACTIF AU 31 MARS 1939

(estimatif)

Actif productif—		
Espèces, avances de fonds de roulement et autres éléments d'actif		$ 38,761,000
Capital-actions de la Banque du Canada		5,920,000
Prêts à la Société Radio-Canada		450,000
Prêts à la Canadian National (West Indies) Steamships Limited		450,000
Prêts en vertu des lois fédérale et nationale du logement		5,420,000
Prêts en vertu de la loi pour favoriser les améliorations municipales		815,000
Prêts aux provinces—		
Logement d'après-guerre	$ 3,203,000	
Lois de secours	144,950,000	
Subvention supplémentaire—Alberta	469,000	
		148,622,000
Prêts au Counseil des ports nationaux—		
Montréal	60,847,000	
Vancouver	24,937,000	
		85,784,000

ACTIF AU 31 MARS 1939—*fin*

(estimatif)

Commission du port de New-Westminster—Prêt		$ 275,000
Commission du prêt agricole canadien—		
Avances et capital-actions		34,420,000
Comptes des chemins de fer—		
Chemins de fer Nationaux—		
Avances, Loi de financement et de garantie, 1938	$ 1,735,000	
Avances, Loi de remboursement, 1938	14,929,000	
Chemin de fer Senneterre-Rouyn	313,000	
Lignes aériennes Trans-Canada	100,000	
Prêts provisoires	1,500,000	
Achat de matériel—loué	6,206,000	
		24,783,000
Chemin de fer Pacifique-Canadien—		
Prêts en vue de l'amélioration ou de la réparation du matériel de chemin de fer	1,070,000	
Prêts pour salaires, programme spécial d'ouvrage	333,000	
Achat de matériel—loué	4,848,000	
		6,251,000
Prêts aux gouvernements étrangers—		
Grèce	6,525,000	
Roumanie	24,329,000	
		30,854,000
Prêts pour établissement de soldats et colonisation générale		40,700,000
Avances pour graines de semence et secours		2,312,000
Capital-actif des chemins de fer de l'Etat		16,772,000
Compte des détenteurs d'obligations		328,000
Débits différés—		
Escompte non amorti et commission sur prêts		41,798,000
		$ 484,715,000
Dette nette au 31 mars 1939 (estimation)		$ 3,157,334,000

Dette nette représentée par—

A. Dépenses et actif improductif au 31 mars 1939 (estimation).

Dépenses d'établissement—		
Travaux publics—		
Canaux	$ 240,318,000	
Chemins de fer	429,711,000	
Edifices publics, aménagements de ports et rivières	291,164,000	
Immeubles et matériel militaires	12,057,000	
Comptes territoriaux	9,896,000	
		983,146,000
Prêts improductifs—		
Fonds de garantie des chemins de fer Nationaux du Canada		266,613,000
Titres des chemins de fer Nationaux du Canada		18,000,000
Canadian National Steamships		13,864,000
Comptes de chemin de fer (anciens)		62,791,000
Avances à la Saskatchewan (en vertu de lois de secours)		17,682,000
Conseil des ports nationaux—		
Québec	26,925,000	
Chicoutimi	3,838,000	
Churchill	9,000	
Halifax	12,168,000	
Saint-Jean	16,397,000	
Trois-Rivières	3,731,000	
Montréal, pont Jacques-Cartier	3,672,000	
		66,740,000
Avances de semence et secours		429,000
Etablissement de soldats et colonisation générale		16,613,000
Avances diverses		3,536,000
B. Fonds consolidé—		
Balance, fonds consolide, reporté du 31 mars 1938	$ 1,657,413,000	
Excédent des dépenses sur les recettes, année financière terminée le 31 mars 1939 (estimation)	50,507,000	
		1,707,920,000
		$ 3,157,334,000

49. Le tableau suivant montre la dette fondée du Dominion et les bons du Trésor non remboursés et à échoir, au 31 mars 1939, et le service annuel des intérêts.

DETTE FONDÉE ET BONS DU TRÉSOR NON ÉCHUS AU 31 MARS 1939 ET INTÉRÊTS ANNUELS

Date d'échéance	Taux	Où payable	Montant de l'emprunt	Intérêts annuels
	p. 100		$ c.	$ c.
1939, 1er juin	1	Canada	20,000,000 00	200,000 00
1er juin	1	Canada	20,000,000 00	200,000 00
1er juillet	4	Canada	33,293,470 85	1,331,738 83
15 octobre	4	Canada	47,269,500 00	1,890,780 00
15 octobre	2½	Canada	7,933,000 00	198,325 00
15 novembre	2	Canada	20,000,000 00	400,000 00
1940, 1er mars	3	Canada	115,013,636 82	3,450,409 10
1er juin	1½	Canada	80,000,000 00	1,200,000 00
1er sept	4½	Canada	75,000,000 00	3,375,000 00
1941, 15 mars	1	Canada	45,000,000 00	450,000 00
1er mai	1¼	New-York	20,000,000 00	250,000 00
15 nov	5	Canada	141,663,000 00	7,083,150 00
1942, 1er juin	2	Canada	60,000,000 00	1,200,000 00
15 octobre	3	Canada	40,409,000 00	1,212,270 00
1943, 1er juin	2½	Canada	20,000,000 00	500,000 00
15 octobre	5	Canada	147,000,100 00	7,350,005 00
1944, 15 janvier	2¼	New-York	30,000,000 00	675,000 00
1er juin	2	Canada	90,625,000 00	1,812,500 00
15 octobre	4½	Canada	50,000 000 00	2,250,000 00
15 novembre	2½	Canada	20,000,000 00	500,000 00
1945, 15 août	2½	New-York	76,000,000 00	1,900,000 00
15 octobre	4	Canada	88,337,500 00	3,533,500 00
1946, 1er février	4½	Canada	45,000,000 00	2,025,000 00
1947, 1er octobre	2½	Londres	4,888,185 64	122,204 64
1949, 1er juin	3¼	Canada	33,500,000 00	1,088,750 00
15 octobre	3½	Canada	138,322,000 00	4,841,270 00
1950, 1er juillet	3½	Londres	137,058,841 00	4,797,059 43
1951, 15 novembre	3¼	Canada	60,000 000 00	1,950,000 00
1952, 1er mai	5	New-York	100,000,000 00	5,000,000 00
15 octobre	4	Canada	56,191,000 00	2,247,640 00
1955, 1er mai	3¼	Londres	48,666,666 67	1,581,666 67
1er juin	3	Canada	40,000,000 00	1,200,000 00
1er juin	3	Canada	55,000,000 00	1,650,000 00
1956, 1er novembre	4½	Canada	43,125,700 00	1,940,656 50
1957, 1er novembre	4½	Canada	37,523,200 00	1,688,544 00
1958, 1er juin	3	Canada	49,200,000 00	1,476,000 00
1er sept	4	Londres	73,000,000 00	2,920,000 00
1er novembre	4½	Canada	276,687,600 00	12,450,942 00
1959, 1er novembre	4½	Canada	289,693,300 00	13,036,198 50
1960, 1er octobre	4	Londres	93,923,666 66	3,757,066 67
1er octobre	4	New-York	100,000,000 00	4,000,000 00
1961, 15 janvier	3¼	New-York	48,000,000 00	1,560,000 00
1963, 1er juillet	3¼	Londres	48,666,666 66	1,581,666 67
1966, 1er juin	3¼	Canada	54,703,000 00	1,777,847 50
À perpétuité	3	Canada	55,000,000 00	1,650,000 00
1967, 15 janvier	3	New-York	55,000,000 00	1,650,000 00
1968, 15 novembre	3	New-York	40,000 000 00	1,200,000 00
Demande	6	Canada	4,000 00	240 00
Demande	6	Canada	11,827 40	709 64
Demande	3½	Canada	9,600 00	336 00
Bons du Trésor éch. 14 avril 1939	·690	Canada	30,000,000 00	207,000 00
Bons du Trésor éch. 1er mai 1939	·691	Canada	25,000,000 00	172,750 00
Bons du Trésor éch. 15 mai 1939	·681	Canada	25,000,000 00	170,250 00
Bons du Trésor éch. 1er juin 1939	·670	Canada	25,000,000 00	167,500 00
Bons du Trésor éch. 15 juin 1939	·655	Canada	25,000,000 00	163,750 00
Bons du Trésor éch. 30 juin 1939	·643	Canada	25,000,000 00	160,750 00
			3,385,722,461 70	119,198,476 15
Payable au Canada			2,510,515,435 07	74·15 p. 100
Payable à New-York			469,000,000 00	13·85 p. 100
Payables à Londres			406,207,026 63	12·00 p. 100
			3,385,722,461 70	100 p. 100
Moins les titres des emprunts ci-dessus détenus comme fonds d'amortissement			69,993,620 41	
			3,315,728,841 29	

PASSIF INDIRECT

50. Les obligations et le capital-obligations portant garantie du Dominion et en cours à la fin de la dernière année financière s'établissent à $1,085,466,000. Les obligations garanties des Chemins de fer Nationaux ont augmenté au cours de l'année de $34,919,000 pour se chiffrer à $1,054,866,000. Cette augmentation s'explique par l'émission de $50,000,000 d'obligations garanties destinées à rembourser les prêts provisoires que le réseau a obtenus de l'État pour fins d'immobilisations et de rachat des obligations échues. De ces obligations échues, une tranche de $15,081,000 portait la garantie de l'État. Au cours de l'année envisagée, les obligations des commissions de port ont accusé une régression de $60,000.

51. Il existait aussi, au 31 mars 1939, d'autres obligations éventuelles provenant des garanties données en vertu des lois concernant les secours et les semences. La seule augmentation de ce passif au cours de l'année financière s'est produite du fait des nouvelles garanties prévues à la Loi garantissant les emprunts pour graines de semence, 1938. Sous l'autorité de lois provinciales, les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan ont garanti des prêts consentis par les banques à charte aux municipalités afin d'aider les cultivateurs à se procurer des graines de semence pour l'année-récolte 1938. Pour rendre ces prêts possibles, la Loi garantissant les emprunts pour graines de semence, 1938, autorise le Gouverneur en conseil à ajouter la garantie du Dominion à celle des provinces. Les provinces ne sont pas tenues de rendre leur garantie effective avant l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la date de tout prêt, et le Dominion n'est responsable que dans la mesure où les provinces ne peuvent tenir leurs engagements. Le montant maximum des prêts dont notre loi de 1938 autorise la garantie s'élève à $16,400,000 dont $14,500,000 du chef de la Saskatchewan et $1,900,000 du chef de l'Alberta. Le montant précis que le gouvernement fédéral doit garantir n'est pas encore déterminé, mais des garanties générales ont été données pour une somme n'excédant pas les maximums autorisés.

52. A l'expiration de l'année financière les emprunts bancaires impayés portant garantie qu'avait contractés la Commission canadienne du blé s'élevaient à $61,155,470. La commission avait obtenu ces prêts aux fins de financer l'acquisition de la récolte de blé de 1938 au prix fixé de 80c. du boisseau à Fort-William pour le n° 1 Nord. Il y avait aussi une somme de $173,665 représentant les emprunts impayés portant garantie contractés par la *Canadian Co-operative Wheat Producers Limited* pour acheter, en 1935, de l'avoine pour le compte de la province de la Saskatchewan. La garantie que le gouvernement fédéral a donnée à la *Winnipeg Grain and Produce Clearing Association Limited* et qui est mentionnée dans des budgets antérieurs, existe toujours, mais elle ne crée pas un passif puisque l'association reçoit tous les jours certains dépôts destinés à couvrir les marges.

53. Au 31 mars 1939, 65,690 prêts pour améliorations aux habitations avaient été consentis aux propriétaires par les banques et autres institutions de prêts autorisées; la somme de ces prêts s'élève à $26,228,621. A cette même date, les remboursements effectués sur les prêts en question s'élevaient à $13,164,000, soit plus de 50 p. 100 du montant global. Les obligations fédérales éventuelles découlant de ces avances se limitent à 15 p. 100 du chiffre total des prêts consentis par chaque institution de prêts autorisée. Comme 75 réclamations pour pertes s'élevant à $19,037 ont été payées, le maximum des obligations éventuelles s'établissait, au 31 mars 1939, à $3,915,256. La proportion des pertes, par rapport au total des prêts consentis, n'est que de 1/13 de 1 p. 100.

54. En vertu de la Loi fédérale sur le logement, 1935, et de la Loi nationale sur le logement, 1938, le gouvernement fédéral a assumé et assume encore certaines

obligations découlant des contrats qu'il a passés avec des institutions de prêts autorisées. Quoique ces obligations n'aient pas pris la forme de garanties, on peut néanmoins considérer qu'elles constituent un passif éventuel ou indirect.

La manière dont l'État et l'institution de prêt doivent subir les pertes résultant de tout prêt est déterminée par le contrat. Généralement le gouvernement fédéral absorbe les deux tiers de la perte si, à l'époque où elle se produit, le montant dû en principal, déduction faite de tous autres montants dus, est égal ou inférieur à la somme qu'il a avancée, et il en absorbe le tiers si, à l'époque où elle se produit, le montant en principal est supérieur à la somme qu'il a avancée. Dans le cas de petits prêts, (c'est-à-dire pour des montants de $4,000 ou moins ou, dans le cas d'habitations à logements multiples, de $700 ou moins par pièce habitable) la part qu'assume l'État ne doit pas excéder 80 p. 100 ou être inférieure à 50 p. 100 de la perte. Les dispositions ci-dessus s'appliquent aux prêts consentis en vertu de la Loi nationale sur le logement ainsi que de celle qui la précédait, la Loi fédérale sur le logement. La Loi nationale sur le logement contient une nouvelle disposition destinée à favoriser les petits prêts dans les collectivités éloignées ou de peu d'importance et dans tels districts d'autres collectivités que le ministre des Finances peut désigner dans tout contrat. Pour ce qui est de ces prêts, le gouvernement fédéral s'est engagé, en vertu de contrats passés avec certaines institutions de prêt, à payer les pertes qu'encourent ces dernières jusqu'à concurrence de certains montants spécifiés dans lesdits contrats pourvu que ces pertes ne soient pas inférieures à 7 p. 100 ni n'excédent 25 p. 100 de la somme totale des prêts ainsi effectués par les institutions de prêt dans les territoires spécifiés.

La somme totale des prêts approuvés en vertu de la Loi fédérale sur le logement, 1935, et de la Loi nationale sur le logement, 1938, s'élevait, au 31 mars 1939, à $30,628,894. Jusqu'à cette date, le gouvernement fédéral n'avait pas subi de pertes.

55. Le tableau qui suit est un relevé des obligations, du capital-obligations et des autres dettes portant la garantie du Dominion et qui étaient encore impayées le 31 mars 1939:

OBLIGATIONS ET CAPITAL-OBLIGATIONS GARANTIS PAR LE GOUVERNEMENT DU DOMINION AU 31 MARS 1939

Echéance	Emission	Taux d'intérêt	Montant en cours
		p. 100	$
15 janv. 1942.....	National-Canadien.....	2	20,000,000 00
15 fév. 1943.....	National-Canadien.....	2	55,000,000 00
1er fév. 1944.....	National-Canadien.....	2¼	15,500,000 00
1er mai 1944.....	National-Canadien.....	3	35,000,000 00
15 janv. 1946.....	National-Canadien.....	2¼	15,000,000 00
1er juil. 1946.....	Canadian Northern.....	6	24,238,000 00
1er avril 1948.....	Commission du port de New-Westminster.....	4¾	700,000 00
15 déc. 1950.....	National-Canadien.....	3	50,500,000 00
1er sept. 1951.....	National-Canadien.....	4½	50,000,000 00
1er fév. 1952.....	National-Canadien.....	3	20,000,000 00
1er août 1952.....	Comm. du port de Saint-Jean.....	5	667,953 04
15 fév. 1953.....	National-Canadien.....	3	25,000,000 00
10 juil. 1953.....	Canadian Northern.....	3	9,359,996 72
1er fév. 1954.....	National-Canadien.....	5	50,000,000 00
1er mars 1955.....	Canadian National (West Indies) Steamships, Ltd.....	5	9,400,000 00
15 juin 1955.....	National-Canadien.....	4¾	50,000,000 00
1er fév. 1956.....	National-Canadien.....	4½	70,000,000 00
1er juil. 1957.....	National-Canadien.....	4½	65,000,000 00
20 juil. 1958.....	Canadian Northern.....	3½	7,896,543 54
15 janv. 1959.....	National-Canadien.....	3	35,000,000 00
4 mai 1960.....	Canadian Northern (Alberta).....	3½	3,149,998 66
19 mai 1961.....	Canadian Northern (Ontario).....	3½	34,229,996 87
1er jan. 1962.....	Grand-Tronc-Pacifique.....	3	34,992,000 00
1er janv. 1962.....	Grand-Tronc-Pacifique.....	4	8,440,848 00
1er juil. 1969.....	National-Canadien.....	5	60,000,000 00
1er oct. 1969.....	National-Canadien.....	5	60,000,000 00
1er nov. 1969.....	Comm. du port de Montréal.....	5	19,000,000 00
1er fév. 1970.....	National-Canadien.....	5	18,000,000 00
Soumissions ou tirages.....	National-Canadien.....	2	22,351,232 47
Diverses dates 1939-1954.....	Obligations de la ville de Saint-Jean assumées par la comm. du port de Saint-Jean.....	Divers	832,384 78
A perpétuité.....	Actions garanties du Grand-Tronc.....	4	60,833,333 33
"	Capital-obligations du Grand-Tronc.....	5	20,782,491 67
"	Capital-obligations du Great-Western.....	5	13,252,322 67
"	Capital-obligations du Grand-Tronc.....	4	119,839,014 33
"	Capital-obligations du Northern Railway of Canada.....	4	1,499,979 67
			$ 1,085,466,095 75

Autres dettes garanties	Montant du principal en cours au 31 mars 1939
Avances bancaires, Caisse d'épargne du Manitoba.....	6,688,965
Avances bancaires, Gouvernement de Terre-Neuve.....	625,000
Bons du Trésor du Manitoba.....	4,878,764
Bons du Trésor de la Colombie-Britannique.....	626,534
Avances bancaires, Canadian Co-operative Wheat Producers Limited (compte d'avoine de la Saskatchewan).....	173,665
Avances bancaires, Commission canadienne du blé.....	61,155,470
Winnipeg Grain and Produce Clearing Association, Ltd. Marge au jour le jour de la Commission canadienne du blé (Fermé tous les jours).....	—
Avances bancaires, garanties par la Loi de garantie sur les emprunts par la Saskatchewan pour graines de semence, 1936.....	2,555,113
Avances bancaires, garanties par la Loi garantissant les emprunts pour graines de semence, 1937.....	non déterminées
Avances bancaires, garanties par la Loi garantissant les emprunts pour graines de semence, 1938.....	non déterminées
Prêts faits par les institutions de prêts autorisées sous le régime de la Loi fédérale sur le logement, 1935, et de la Loi nationale sur le logement, 1938.....	non déterminées
Prêts faits par les institutions de prêts autorisées sous la Loi garantissant des emprunts pour réfection de maisons, 1935.....	3,915,256
Réserves des banques à chartes en dépôt à la Banque du Canada.....	205,641,646

B. REVUE DES CONDITIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES, 1938-1939

1. Les tableaux suivants et le texte qui s'y rapporte constituent une analyse complète des conditions économiques générales du Canada pour l'année dernière. Afin d'établir des comparaisons, on donne aussi les chiffres d'années précédentes et, dans le cas des facteurs les plus importants, on cite les statistiques mensuelles des deux dernières années financières.

Tous les chiffres cités sont tirés des publications du Bureau de la Statistique, à moins d'indication contraire. Chaque fois qu'un indice ou un chiffre moyen est cité pour une année financière plutôt que pour une année civile, il représente la moyenne des données mensuelles pour la période indiquée. Tous les indices basés sur 1926, le sont sur l'année civile et non sur l'année financière.

CONDITIONS ÉCONOMIQUES AU CANADA

TABLEAUX SOMMAIRES

—	Année financière terminée le 31 mars							Mars 1938	Mars 1939
	1927	1929	1933	1936	1937	1938	1939		
Groupe I.—Indices généraux (1926=100)									
Volume réel des affaires	101·9	122·1	74·8	104·4	115·2	120·8	113·8	108·8	113·1‡
Volume de la fabrication	101·1	117·5	70·8	103·8	117·6	119·8	108·4	101·8	107·5‡
Mines	103·0	121·1	104·2	150·7	166·5	196·0	194·8	195·7	196·7
Production forestière	99·7	104·3	64·2	109·2	131·8	130·3	106·5	103·2	110·4
Chargements de wagons	102·6	112·5	63·8	71·9	77·9	79·9	72·8	75·0	71·8
Production d'énergie électrique	104·7	136·6	132·4	198·9	218·0	229·0	220·9	222·5	233·1
Embauchage	100·8	113·7	84·4	100·3	104·4	115·7	110·8	112·3	110·9
Revenu national†	100·0	111·2	72·1	80·1	87·6	97·3	90·0	—	—
Valeur du dollar dans les ventes au détail† (1930=100)	93·2	110·1	66·8	71·1	74·0	78·6	77·5	62·7*	60·6*
Groupe II.—Niveau des prix et facteurs financiers (1926=100)									
Prix de gros	98·8	95·8	65·5	72·3	77·2	84·6	76·0	83·1	73·2
Coût de la vie	99·6	98·9	79·9	79·6	81·2	83·6	83·9	84·2	82·9
Prix des actions ordinaires	101·8	173·3	52·1	101·2	125·5	117·6	103·8	99·2	103·7
Prix des obligations du gouvernement fédéral	100·4	102·4	100·3	113·6	117·0	115·1	117·5	116·8	117·9
Payements de dividendes	101·8	123·7	79·9	96·3	112·9	139·0	143·4	146·2	136·6
Dépôts bancaires	101·0	116·1	98·5	109·5	116·4	122·0	126·8	121·5	126·9
Circulation active du numéraire	101·0	105·4	75·9	93·8	102·3	111·1	113·4	109·6	114·5

* Mois de février.

† Année civile la plus proche.

‡ Chiffre préliminaire.

TABLEAUX SOMMAIRES—Fin

	Années civiles					
	1926	1928	1932	1936	1937	1938
			(Millions de dollars)			
Groupe III.—Valeur brute de la production des industries les plus importantes						
Agriculture	1,714·5	1,806·0	766·8	1,079·6	1,054·1	1,025·9*
Production forestière	555·8	586·2	349·3	400·3	505·6	401·7*
Pêcheries	73·1	70·7	33·7	51·1	51·2	49·0*
Mines	276·8	313·1	265·0	497·3	662·6	644·5*
Construction	385·9	488·4	132·9	258·0	351·9	300·0*
Produits manufacturés	3,100·6	3·582·3	1,980·5	3·002·4	3·623·2	3,266·0*
Groupe IV.—Commerce extérieur et transactions internationales						
Exportation de denrées (excluant tout l'or)	1,276·6	1,363·6	497·9	950·5	1,012·1	848·7
Exportation nette d'or non monnayé†	30·4	40·1	70·0	131·6	145·1	160·5
Exportations totales, y compris l'or non monnayé	1,307·0	1,403·7	567·9	1,082·1	1,157·2	1,009·2
Exportation de denrées (excluant tout l'or)	1,008·3	1,222·3	452·6	635·2	808·9	677·5
Commerce total	2,315·3	2,626·0	1,020·5	1,717·3	1,966·1	1,686·7
Excédent des exportations	+298·7	+181·4	+115·3	+446·9	+348·3	+331·7
Recettes touristiques nettes	102·5	167·7	155·0	140·9	166·8	149·0*
Intérêts et dividendes nets versés à l'étranger	201·0	221·0	261·8	233·8	246·2	242·0*
Exportation nette de capitaux (estimation directe)	††	82·0	11·4	253·7	198·8	160·1*

* Estimation préliminaire. Quelques-uns de ces chiffres n'ont pas encore été publiés officiellement ou constituent des revisions de chiffres déjà publiés.

† Corrigé en tenant compte de l'or transféré dans les livres seulement. Ces chiffres sont compilés par la Banque du Canada d'après les rapports officiels du commerce.

‡ Notons que les chiffres d'exportations et d'importations cités dans le tableau-ci-haut, compilés d'après les rapports officiels du commerce, diffèrent quelque peu des chiffres rectifiés qui représentent le solde de payements internationaux. Dans la partie subséquente du tableau certaines rubriques moins importantes du solde de payements ne sont pas données en détail.

†† Non disponibles.

VOLUME RÉEL DES AFFAIRES

2. L'indice du volume réel des affaires au Canada est le baromètre le plus exact du niveau général des activités économiques et commerciales. Il est préparé par le Bureau de la Statistique et représente 46 rubriques choisies pour leur importance relative dans l'ensemble de l'économie du pays et il est revisé en regard des fluctuations saisonnières. Parmi les rubriques qui concourrent à la préparation de cet indice, citons: production minérale, produits manufacturés les plus importants, construction, production d'énergie électrique, embauchage, chargement de wagons, importations et exportations. La production agricole comme telle n'est pas comprise, non plus que l'exploitation forestière et les pêcheries en tant qu'industries primaires, mais la transformation et la vente de leurs produits sont réfléchis dans cet indice. On apporte les corrections nécessitées par la fluctuation du coefficient des prix afin que cet indice ne représente que les changements survenus dans le volume réel des affaires transigées. 1926 est considérée comme l'année type. Plus bas, nous donnons les chiffres-indice de chaque année financière depuis 1927 et l'indice de chaque mois des deux dernières années financières.

INDICE DU VOLUME RÉEL DES AFFAIRES

(1926=100)

Années financières terminées le 31 mars												
1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939
101·9	108·0	122·1	122·0	105·4	89·3	74·8	84·9	96·4	104·4	115·2	120·8	113·8†

† Préliminaire.

L'INDICE MENSUEL*
(1926=100)

Années financières	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Moyennes
1937-1938.....	124·0	122·0	126·0	126·5	123·4	123·8	127·4	127·9	121·4	111·8	106·7	108·8	120·8
1938-1939.....	112·4	110·7	108·4	109·1	110·5	119·2	118·6	123·4	115·6	113·0	111·7	113·1†	113·8†

* Corrigé à périodes fixes. † Préliminaire.

On se rendra compte que l'activité commerciale jugée d'après cet indice a atteint durant l'année financière 1937-1938 un niveau presque aussi élevé que celui d'une année quelconque antérieurement à la dépression. Le point culminant de l'activité qui, on le notera, dépassa la moyenne de 1929, fut atteint en Novembre 1937, à 127·9. De ce niveau l'indice a fléchi rapidement à 106·7 en février 1938, une baisse de 16·6 p. 100. Pendant le printemps et l'été de 1938, l'activité demeura passablement stable, puis se releva d'une façon marquée à l'automne et se ralentit quelque peu au cours de l'hiver écoulé. Il est à noter, cependant, que les chiffres des trois premiers mois de 1939 dépassent de 3·2 p. 100 ceux de la période correspondante de l'année précédente.

AGRICULTURE

3. La valeur brute de la production agricole en 1938 ne demeura que très légèrement inférieure aux niveaux des deux années précédentes. En général, cela résulta du fait que des prix plus bas ont contre-balancé la production accrue. Cela fut particulièrement vrai du blé; la récolte s'est établie à 350,010,000 boisseaux comparés à 180,810,000 boisseaux en 1937, mais le prix moyen que les cultivateurs touchèrent pour leur récolte de blé, jusqu'au 31 décembre, a été estimé à 59 cents par comparaison à $1.02 l'année précédente. Le meilleur rendement a été suffisamment répandu pour réduire considérablement la superficie où la récolte a manqué.

Dans le domaine de l'industrie laitière, les pâturages ont été bons à travers tout le Dominion et la saison de pâturage, longue et belle. En conséquence, le lait et le beurre ont abondé et les approvosionnements de beurre ont été considérables en ces derniers mois. La production du fromage de fabrique a été plus faible au cours des trois premiers trimestres de 1938 qu'à aucune période correspondante de l'année précédente, mais elle a augmenté sensiblement durant les derniers six mois.

La vente du bétail durant la dernière année a été bien inférieure à celle de 1937 alors que la sécheresse contraignit les propriétaires à se défaire de nombreux bestiaux dans l'Ouest. Cependant, les prix du bétail se sont relevés dernièrement. Vu le fléchissement très prononcé des prix des provendes depuis le mois de mars 1938, la production du bétail a été sensiblement plus profitable que l'indiquent les chiffres de revenus bruts inscrits au tableau qui suit. La superficie affectée à la culture du tabac et le rendement continuent d'augmenter d'une façon soutenue.

VALEUR BRUTE DE LA PRODUCTION AGRICOLE
(Millions de dollars)

—	Années civiles					
	1926	1928	1932	1936	1937	1938*
Production agricole totale.....	1,714·5	1,806·0	766·8	1,079·6	1,054·1	1,025·9
Blé.....	442·2	451·2	154·8	205·3	184·7	205·4
Toutes autres récoltes (grande culture).....	662·8	673·8	297·7	407·0	371·5	323·5
Produits de l'industrie laitière.....	277·3	297·6	159·1	211·4	228·4	230·0
Bétail.....	178·4	197·9	65·2	131·0	141·0	137·0
Volailles et œufs.....	83·6	106·7	42·1	53·2	51·8	50·0
Fruits et légumes.....	43·1	48·8	32·2	43·8	41·9	41·0
Tabac.....	7·4	6·8	6·1	9·4	17·1	19·7
Tous les autres produits agricoles.....	19·7	23·2	9·6	18·5	17·7	19·3

* Sujets à revision.

INDICE GÉNÉRAL DES PRIX À LA FERME

Indice mensuel*
(1926=100)

Années financières	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Moyennes
1937-1938	91·4	87·8	83·7	92·5	84·9	86·3	86·5	83·9	84·2	86·3	85·1	83·0	86·3
1938-1939	82·5	77·3	76·6	71·5	64·2	63·8	63·8	64·9	64·6	64·8	64·7	65·1	68·7

* Rectification saisonnière.

MINES

4. Bien que la production d'or, de cuivre, de plomb, de zinc, de platine, de gaz naturel et de pétrole brut ait atteint dans chaque cas de nouveaux sommets, la valeur de la production minière entière durant l'année a fléchi d'environ 2·7 p. 100 comparée à celle de 1937. En dépit du chiffre accru de la production, les prix moins élevés, particulièrement dans le cas des bas métaux, ont eu pour effet de réduire les valeurs. Exception faite de l'or et du pétrole, la valeur de la production dans tous les autres domaines a été sensiblement moins élevée que celle de l'année précédente.

La production du pétrole en Alberta a augmenté rapidement durant l'année malgré la restriction des marchés. Dans la vallée Turner, 38 nouveaux puits ont contribué au rendement total et augmenté sensiblement la superficie des gisements reconnus. Un autre développement récent de haut intérêt réside dans la découverte d'un dépôt considérable de minérai à haute teneur de fer d'une valeur apparemment commerciale dans l'Ontario à l'ouest de Fort-William.

L'embauchage dans l'industrie minière a été en moyenne un peu plus considérable en 1938-1939 que l'année précédente, ce qui indique que l'exploitation a été maintenue à un haut niveau durant toute l'année malgré la baisse des prix.

VALEUR DE LA PRODUCTION MINÉRALE

(millions de dollars)

—	Années civiles					
	1926	1928	1932	1936	1937	1938
Valeur de tous les minéraux	240·4	275·0	191·2	361·9	457·4	444·8
Or	36·3	39·1	71·5	131·3	143·3	165·9
Cuivre	17·5	28·6	15·3	39·5	68·9	58·0
Nickel	14·4	22·3	7·2	43·9	59·5	53·9
Plomb	19·2	15·6	5·4	15·0	21·1	14·0
Zinc	11·1	10·1	4·1	11·0	18·2	11·7
Argent	13·9	12·8	5·8	8·3	10·3	9·6
Houille	59·9	63·8	37·1	45·8	48·8	43·9
Pétrole	1·3	2·0	3·0	3·4	5·4	11·8
Tous autres	66·8	80·7	41·8	63·7	81·9	76·0

VOLUME MATÉRIEL DE LA PRODUCTION MINÉRALE

Indice mensuel*
(1926=100)

Années financières	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Moyennes
1937-1938	185·2	191·4	201·5	215·3	212·3	203·8	186·9	207·9	183·8	179·1	188·8	195·7	196·0
1938-1939	212·7	199·4	176·6	192·1	198·6	202·1	201·4	206·6	183·1	176·8	190·9	196·7	194·8

* Rectification saisonnière.

L'EMBAUCHAGE DANS L'INDUSTRIE MINIÈRE

Indice mensuel*
(1926=100)

Années financières	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Moyennes
1937-1938	151·1	152·6	155·3	155·7	154·5	157·8	159·4	154·3	156·2	154·0	154·5	156·6	155·2
1938-1939	156·6	155·0	156·7	156·7	154·4	156·2	156·4	156·5	157·2	159·1	160·7	163·7	157·4

* Rectification saisonnière au 1er du mois.

INDUSTRIE FORESTIÈRE

5. La valeur de la production forestière en 1938 a été sensiblement inférieure à celle de 1937. La diminution a surtout porté sur le papier à journal, la pâte de bois et les produits des industries du bois dans les provinces de l'Est. Les fabriques de papier à journal ont été obligées de réduire leur production à cause et de la baisse de la consommation et de l'utilisation des stocks accumulés par les éditeurs, au cours des années antérieures, en vue de la hausse des prix. Les stocks des usines sont plus considérables cette année que l'année dernière, et ceux des éditeurs n'avaient été réduits, en février, qu'à un peu plus de la moitié des quantités anormales du mois de février précédent.

L'industrie du bois d'œuvre, dans l'est du Canada, a été beaucoup moins active en 1938 qu'en 1937. Par contre, en Colombie-Britannique, les expéditions de bois d'œuvre pour les marchés d'outre-mer ont été légèrement supérieures à celles de l'année précédente. L'activité de l'industrie du bois en Colombie-Britannique, d'après la quantité de bois d'œuvre enregistrée pendant les trois premiers mois de 1939, accuse une augmentation de 59·7 p. 100 par rapport aux mois correspondants de 1938.

Le niveau de l'embauchage, qui reflète le travail accompli par toutes les industries forestières, n'a guère atteint ces mois-ci que la moitié du niveau d'il y a un an. Cela résulte de l'accumulation des stocks de bois de pulpe et de bois de sciage de l'année dernière, ainsi que de la diminution de la production du papier, de la pâte et du bois d'œuvre, constatée ces derniers mois par rapport à celle de l'année dernière.

PRODUITS FORESTIERS
(millions de dollars)

—	Année civile					
	1926	1928	1932	1936	1937	1938
Valeur brute de tous les produits forestiers	555·8	586·2	349·3	490·3	505·6	401·7*
Papier à journal (compris dans les chiffres ci-dessus)	121·1	144·1	85·5	105·2	126·4	105·0*
Pinnches et madriers exportés	61·9	47·7	12·6	36·9	45·4	35·9
Pâte de bois exportée	52·1	45·6	18·9	31·2	41·8	27·7

* Chiffres provisoires.

VOLUME RÉEL DE LA PRODUCTION FORESTIÈRE
Indice mensuel*
(1926=100)

Années financières	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Moyennes
1937-1938	138·0	133·6	142·5	139·2	136·7	153·3	133·8	127·5	135·1	109·7	113·3	103·2	130·3
1938-1939	100·4	91·9	96·7	101·4	102·2	110·2	107·1	112·8	111·7	120·7	111·6	110·4	106·5

* Rectification saisonnière.

EMBAUCHAGE DANS L'INDUSTRIE DU BOIS
Indice mensuel*
(1926=100)

Années financières	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Moyennes
1937-1938	168·4	120·8	142·1	175·8	189·2	218·9	240·8	246·6	245·3	223·3	200·1	171·1	195·2
1938-1939	146·1	135·8	121·9	121·1	90·4	89·5	91·0	105·3	114·8	103·9	98·4	87·5	108·8

* Rectification saisonnière au 1er du mois.

PÊCHERIES

6. Les prises ont été abondantes sur les deux côtes, orientale et occidentale, et le saumon a été de très bonne qualité. La demande et les prix ont été plus faibles que l'année précédente pour le poisson de l'Est, le flétan et les variétés les moins chères de saumon. Il en est résulté une diminution de valeur de la production et des exportations par rapport à 1937.

PÊCHERIES
(millions de dollars)

—	Année civile					
	1926	1928	1932	1936	1937	1938
Valeur brute de la production	73·1	70·7	33·7	51·1	51·2	48·8*
Saumon mis sur le marché (compris dans les chiffres ci-dessus)	19·6	17·9	8·0	13·9	12·4	12·0*
Valeur du poisson exporté	36·0	36·3	18·5	24·9	28·0	25·6

* Chiffres provisoires.

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

7. L'industrie manufacturière a reflété une grande variété de tendances, au cours de l'année financière 1938-1939. Bien que l'indice général soit tombé de 119·8 l'année précédente à 108·4 cette année, soit une chute d'environ 10%, certaines industries, en particulier celles des produits alimentaires, du tabac, des chaussures, n'ont subi que des réductions assez faibles, tandis que d'autres, en particulier celle des textiles, de l'acier et de l'automobile ont subi une dépression nettement supérieure à celle de l'indice général. Cependant, les chiffres des trois premiers mois de 1939 sont nettement en progrès sur ceux des mois correspondants de l'année dernière, dans l'indice général.

L'embauchage dans l'industrie manufacturière, en 1938-1939, a diminué d'environ 4·8 p. 100 par rapport à l'année financière précédente. Il avait atteint son maximum en octobre 1937, époque où l'indice fut de 118·5, mais il baissa les mois suivants jusqu'à 107·5 en août 1938, ce qui était de 6·4 p. 100 au-dessous du mois d'août 1937. Ces mois derniers, la situation s'est améliorée, et l'indice du mois de mars n'est que de 3·2 p. 100 au-dessous de celui de mars de l'année précédente.

INDICES DU VOLUME RÉEL DES PRODUITS MANUFACTURÉS
(1926=100)

—	Année financière terminée le 31 mars							Mars 1938	Mars 1939
	1927	1929	1933	1936	1937	1938	1939		
Produits manufacturés de toutes sortes	101·1	117·5	70·8	103·8	117·6	119·8	108·4†	101·8	107·5†
Industries choisies—									
Produits alimentaires	100·0	97·1	83·4	91·9	105·8	101·8	102·2	93·6	104·0
Tabac	102·3	138·2	107·1	139·3	153·9	178·3	182·1	191·5	230·9
Chaussures	101·5	97·7	84·0	110·1	108·4	114·2	109·7*	115·2*	120·8*
Textile	101·6	103·4	71·9	113·0	123·3	128·4	108·9	130·8	121·6
Sidérurgie	104·5	169·0	40·4	135·9	150·8	177·4	139·1	161·2	130·0
Automobiles	100·7	145·2	26·9	80·4	98·8	93·1	77·2	62·2	75·1
Pétrole brut (importations)	104·7	146·6	138·4	201·2	208·1	221·3	207·3	167·6	179·6

* 12 mois terminés en février et mois de février.
† Chiffres provisoires.

VOLUME RÉEL DE TOUTE LA PRODUCTION DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE
Indice mensuel*
(1926=100)

Années financières	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Moyennes
1937-1938	120·3	122·3	125·1	127·2	121·4	122·9	133·6	132·4	120·5	108·6	101·3	101·8	119·8
1938-1939	103·2	104·7	103·5	101·3	100·9	114·2	113·2	125·3	111·3	111·1	105·0	107·5†	108·4†

* Rectification saisonnière.
† Chiffres provisoires.

EMBAUCHAGE DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

Indice mensuel*
(1926=100)

Années financières	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Moyennes
1937-1938.....	112·1	113·2	114·7	115·9	114·8	117·9	118·5	117·8	117·5	115·9	114·5	112·9	115·5
1938-1939.....	111·7	109·7	110·2	109·5	107·5	110·6	109·0	109·9	111·3	111·3	110·0	109·3	110·0

* Rectification saisonnière au 1er du mois.

CONSTRUCTION

8. La valeur globale de la construction, comme l'indiquent les chiffres des contrats accordés, a baissé de 13·8 p. 100 en comparaison de l'année précédente, mais cette diminution, pour un tiers environ, semble être due aux frais de construction moins élevés. Contrairement à la tendance générale, non seulement dans la construction mais dans la plupart des entreprises commerciales, les contrats pour l'érection de maisons d'habitation ont montré, pour l'année qui vient de s'écouler, une augmentation de 16·5 p. 100 sur l'année précédente et, pour le premier trimestre de 1939, une augmentation de 91·1 p. 100 sur la période correspondante de 1938. Les prêts approuvés sous le régime de la Loi nationale sur le logement, qui ont servi à financer une bonne partie de cette construction de maisons d'habitation, ont été de 77 p. 100 plus élevés en 1938-1939 qu'en 1937-1938. Les prêts consentis pour la réfection des maisons ont atteint leur maximum au printemps et à l'été de 1937; ils ont décliné au cours des six mois suivants pour ensuite augmenter de nouveau à l'été de 1938. Pour les derniers sept mois, ils ont dépassé le chiffre des mêmes mois pour les deux années précédentes. De fait, le total pour la dernière année financière n'était inférieur que de 3½ p. 100 au chiffre de l'année précédente. Ce déclin s'explique probablement par l'abaissement du coût de la construction.

La diminution sur l'année 1937 s'est fait fortement sentir dans la construction de bâtiments autres que les maisons d'habitation. Du déclin de 39 millions de dollars dans la valeur des contrats pour bâtiments autres que les maisons d'habitation entre les années financières 1937-1938 et 1938-1939, 21 millions représentent la diminution de 57 p. 100 dans les contrats pour construction de routes ou de chaussées et 17 millions représentent la diminution de 51 p. 100 dans les contrats pour construction industrielle. La construction de maisons d'habitation et d'autres bâtiments entreprise par les particuliers, pour fins industrielles et commerciales spécialement, sont encore loin d'atteindre le niveau qu'elles occupaient avant la crise.

CONTRATS ADJUGÉS

(Millions de dollars)

—	Années financières terminées le 31 mars							Mars 1938	Mars 1939
	1927	1929	1933	1936	1937	1938	1939		
Total des contrats adjugés.....	380·8	500·2	104·3	163·0	161·9	218·8	188·6	10·4	9·0
Maisons d'habitation.....	111·0	137·4	26·0	36·9	49·6	54·1	63·0	2·1	3·7
Tous autres.....	269·8	362·8	78·3	126·1	112·3	164·7	125·6	8·3	5·3

INDICE MENSUEL DES CONTRATS ADJUGÉS*

(1926=100)

Années financières	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Moyennes
1937-1938.....	101·7	66·2	74·1	52·8	60·9	59·0	61·0	49·1	76·0	55·7	38·9	59·9	62·9
1938-1939.....	65·3	53·2	53·1	53·8	55·7	54·1	55·2	50·4	74·8	45·6	69·1	53·0	56·9

* Rectification saisonnière.

PRÊTS AUTORISÉS EN VERTU DE LA LOI NATIONALE SUR LE LOGEMENT*

(Milliers de dollars)

Années financières	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Total
1935-1936	—	—	—	—	—	—	214	152	159	142	89	48	804
1936-1937	432	281	698	690	518	424	372	301	450	407	317	506	5,396
1937-1938	865	821	919	1,049	753	551	742	636	500	456	342	1,190	8,824
1938-1939	832	1,496	2,097	1,707	1,031	1,241	1,269	1,740	1,241	646	763	1,542	15,605
Grand total													30,629

* Loi fédérale sur le logement avant août 1938.

PRÊTS AUTORISÉS EN VERTU DU PLAN DE RÉFECTION DES MAISONS

(Milliers de dollars)

Années financières	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Total
1936-1937	—	—	—	—	—	—	—	682	516	303	306	598	2,405
1937-1938	1,240	1,606	1,592	1,342	1,146	1,206	1,185	916	613	377	367	533	12,123
1938-1939	956	1,325	1,437	1,233	1,138	1,311	1,224	968	648	403	409	650	11,702
Grand total													26,230

CHEMINS DE FER

9. La baisse d'activité qui s'est produite en 1938 dans les affaires en général s'est traduite par un déclin du trafic-voyageurs et du trafic-marchandises des chemins de fer ainsi que par une diminution des recettes d'exploitation, malgré qu'il ait été transporté un plus fort volume de grain et de minerai. Au cours des mois récents, les chargements de wagons ont été de beaucoup inférieurs au chiffre de l'année précédente, mais les chiffres du mois de mars s'avèrent supérieurs à ceux de janvier et de février et réduisent considérablement la diminution sur les chiffres de l'année précédente. Ce décroissement des chargements de wagon pour le premier trimestre de 1939 au regard de celui de 1938 est commun à presque toutes les catégories de chargements de marchandises; seuls le grain et le coke accusent une augmentation importante.

CHEMINS DE FER

—	Années civiles						Mars 1938	Mars 1939
	1926	1928	1932	1936	1937	1938		
Tous les chemins de fer								
Recettes d'exploitation (millions de dollars)	493·6	563·7	293·4	334·8	355·1	337·0*	25·9	25·9
Recettes nettes d'exploitation (millions de dollars)	49·2	57·9	−62·9	−34·8	−31·2	†	†	†
Chargements de wagon (milliers de wagons)	3,267	3,706	2,179	2,494	2,635	2,429	200	191
Bordereaux de paye des chemins de fer (millions de dollars)	260·4	287·8	181·1	182·6	193·4	195·0*	15·0‡	14·7‡

* Préliminaire.
† Pas disponible.
‡ Février.

INDICE MENSUEL DES CHARGEMENTS DE WAGON*

(1926=100)

Années financières	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Moyennes
1937-1938	80·2	78·9	78·5	85·8	82·7	85·1	77·0	79·5	84·4	77·2	75·0	75·0	79·9
1938-1939	71·4	71·8	68·7	71·5	76·3	81·0	76·0	74·2	73·7	70·7	66·7	71·8	72·8

* Rectification saisonnière.

COMMERCE ÉTRANGER

10. Les exportations de marchandises, l'or non compris, parce que le transport de ce dernier est soumis à des influences spéciales, ont accusé un déclin de 15·1 p. 100 au cours de l'année financière qui vient de se terminer, en comparaison de l'année précédente. Ce déclin dépendait surtout du fléchissement de 19·2 p. 100 de nos exportations au Royaume-Uni et du fléchissement de 16 p. 100 de celles aux États-Unis, les exportations aux autres pays de l'Empire et à d'autres pays comme groupe, n'ayant subi qu'une très faible baisse. Nos exportations aux Etats-Unis ont fléchi au cours des derniers mois de 1937 et des premiers de 1938, la production dans ce pays ayant diminué, mais elles se sont relevées au cours de l'été et l'automne de l'an dernier. Pendant les trois premiers mois de 1939 elles ont dépassé de 16 p. 100 celles des mêmes mois de l'an dernier. Les exportations au Royaume-Uni se sont maintenues très bien jusqu'au printemps de 1938, mais depuis lors celles de chaque mois furent inférieures à celles du mois correspondant de l'année précédente. Les exportations nettes d'or non monétaire (ce qui comprend un adjustement pour l'or vendu mais non transporté) continuèrent de s'accroître. Le déclin des chiffres de mars indiqué ci-haut s'explique par la date des consignations de l'an dernier plutôt que par le déclin de la production.

Les importations au cours de la dernière année financière accusent une diminution de 17·6 p. 100 en comparaison de l'année précédente. Il en résulte que l'excédent des exportations, y compris l'or, sur les importations, fut légèrement plus élevé que l'année précédente.

Le déclin dans la valeur des exportations s'explique en très grande partie par la baisse de leurs prix, le volume des exportations s'étant généralement bien maintenu. Cependant, les importations se sont caractérisées par un déclin des prix bien plus faible et dans la majorité des cas ce déclin dépendait de l'abaissement du volume.

Les exportations de blé au cours de la dernière année financière accusent le plus fort déclin de valeur parmi toutes les denrées et se ressentent du fléchissement prononcé des prix du blé. Les exportations de la pâte de bois et du papier déclinèrent aussi de façon marquée, bien qu'au cours du premier trimestre de cette année elles aient dépassé de 8·8 p. 100 celles de l'an dernier. Le volume du cuivre exporté a atteint un niveau élevé sans précédent l'année dernière, mais les prix plus bas en ont ramené la valeur au-dessous de celle de l'an passé, bien que les valeurs des deux derniers mois aient dépassé celles des mêmes mois il y a un an. Les exportations de planches et de madriers déclinèrent en 1938, mais au cours de chacun des trois premiers mois de cette année elles furent en hausse sur celles de l'année précédente. A noter que les exportations de poisson et de produits laitiers en 1938-1939 furent à peu près les mêmes qu'en 1937-1938, tandis que les exportations de fruits et de légumes ont augmenté de plus de 21 p. 100. Ces trois catégories d'exportations ont toutes été plus élevées ces derniers mois qu'il y a un an.

COMMERCE ÉTRANGER

(En millions de dollars)

—	Années financières closes le 31 mars							Mars	Mars
	1927	1929	1933	1936	1937	1938	1939 ‡	1938	1939‡
Exportations de marchandises (l'or non compris)	1,260·7	1,376·5	476·9	774·3	991·1	991·2	841·6	74·2	70·0
Exportations nettes d'or non monétaire†	34·8	36·5	70·7	120·6	137·3	147·7	167·5	17·6	15·8
Total des exportations, y compris l'or non monétaire	1,295·5	1,413·0	547·6	894·9	1,128·4	1,138·9	1,009·1	91·2	86·8
Importations (l'or non compris)	1,030·9	1,265·7	406·4	562·7	671·9	799·1	658·2	65·1	58·4
Commerce total	2,326·4	2,678·7	954·0	1,457·6	1,800·3	1,938 0	1,667·3	156·3	145·2
Balance des exportations	+264·6	+147·3	+141·2	+332·2	+456·5	+339·8	+350·9	+26·1	+28·4
Commerce par pays (l'or non compris)									
Royaume-Uni—									
Exportations	448·0	431·7	185·1	319·8	406·8	407·8	326·9	27·9	26·1
Importations*	163·9	194·0	86·5	117·9	129·5	145·0	116·0	8·8	7·2
Autre pays du Commonwealth—									
Exportations	94·3	107·0	38·2	78·2	88·2	108·7	103·5	10·6	9·6
Importations*	50·2	63·4	33·9	59·8	68·7	88·2	66·0	3·1	1·6
Etats-Unis—									
Exportations	472·5	508·9	144·7	286·5	364·4	343·3	288·5	23·4	25·4
Importations*	687·0	868·0	232·5	319·5	393·7	487·3	417·0	31·2	27·0
Autres pays—									
Exportations	245·9	328·9	109·0	89·8	130·8	130·0	122·7	12·3	8·9
Importations*	129·8	120·3	53·5	65·5	80·0	78·6	65·9	3·9	3·6
Produits principaux exportés									
Or non monétaire†	34·8	36·5	70·7	120·6	137·3	147·7	167·5	17·6	15·8
Papier, surtout à journal	123·2	148·4	77·2	97·1	117·8	129·9	115·0	9·5	10·1
Blé et farine de blé	421·8	493·6	147·5	168·0	245·0	139·5	100·3	6·2	5·1
Cuivre et ses produits	14·9	28·0	12·3	31·0	40·2	57·3	53·9	5·1	5·5
Nickel	12·9	23·9	7·5	41·6	45·9	61·9	49·6	6·1	4·9
Madriers et planches	59·8	47·7	11·1	27·6	40·3	43·7	37·1	3·1	3·4
Viandes	29·4	19·2	6·7	24·2	36·1	41·4	35·3	3·3	3·4
Pâte de bois	49·9	44·9	17·8	28·1	33·2	40·0	26·8	2·9	2·5
Automobiles et pièces	36·4	45·4	7·8	27·1	22·3	28·3	25·3	3·3	2·9
Poisson	34·5	34·9	16·6	24·4	25·1	26·3	26·1	2·5	2·5
Fruits et légumes	18·7	12·0	11·4	16·1	13·6	16·6	20·2	0·7	1·0
Lait et ses produits	41·6	35·8	11·7	10·8	14·4	17·7	17·6	0·4	0·9

* Les chiffres des importations données, par pays, pour l'année financière 1939 et pour la comparaison mensuelle sont ceux des 12 mois clos en février et pour le mois de février, respectivement, les importations de mars suivant les pays n'étant pas disponibles au moment de la préparation du présent tableau.

† Ajustement pour l'or vendu mais non transporté. La Banque du Canada a calculé ces chiffres d'après les rapports officiels du commerce. ‡ Chiffres provisoires.

EMBAUCHAGE ET CHÔMAGE

11. L'indice général de l'embauchage dans toutes les industries a accusé un déclin de 4·2 p. 100 pendant l'année financière 1938-1939 en comparaison de l'année précédente. Ce déclin est attribuable surtout à une diminution de l'embauchage dans les industries manufacturière et forestière, les autres éléments de l'indice, notamment les mines, la construction et l'entretien ainsi que le commerce ayant accusé de légères augmentations. De façon générale, l'embauchage a décliné dans une moindre mesure que l'activité commerciale au cours de l'été et de l'automne l'an dernier, mais d'autre part, l'augmentation a été relativement plus lente que dans la reprise générale des affaires.

Le nombre moyen de personnes qui ont bénéficié de secours auxquels l'État a contribué pendant les douze mois clos en février 1939 est de 6·6 p. 100 inférieur à celui de l'année financière 1937-1938. Ce déclin s'est étendu proportionnellement aux agriculteurs et aux citadins. L'augmentation de l'inscription des chômeurs aptes au travail et des assistés dans les villes au cours de l'automne et de l'hiver derniers reflètent la diminution, indiquée ci-après, de l'embauchage surtout dans l'industrie manufacturière. En février 1939, le nombre de chômeurs aptes au travail était de 190,000.

Le nombre moyen des salariés sans emploi, d'après l'estimation du Bureau fédéral de la statistique, a accusé une augmentation pour les douze mois terminés en février, comparativement à l'année financière précédente. Ces chiffres estimatifs montrent une moyenne de 407,000 pour l'année civile 1938, contre 337,000 pour 1937, 646,000 pour 1933 et 107,000 pour 1929.

INDICES D'EMBAUCHAGE

(1926=100)

—	Années financières terminées le 31 mars							1er mars 1938*	1er mars 1939*
	1927	1929	1933	1936	1937	1938	1939		
Toutes industries	100·8	113·7	84·4	100·3	104·4	115·7	110·8	112·3	110·9
Manufacturière	100·8	112·7	81·8	99·2	104·7	115·5	110·0	112·9	109·3
Forestière	100·2	116·6	42·7	124·5	153·4	201·6	107·4	171·1	87·5
Minière	101·2	115·5	97·2	125·8	140·7	155·2	157·4	156·6	163·7
Transport	100·4	106·7	82·7	81·7	84·6	85·2	84·3	84·5	85·9
Construction et entretien	101·4	120·2	77·1	94·3	83·5	104·0	110·0	98·2	129·7
Commerce	100·8	118·2	114·4	123·4	128·4	132·5	133·4	130·4	133·4

* Rectification saisonnière.

EMBAUCHAGE—TOUTES INDUSTRIES

Indices mensuels*
(1926=100)

Années financières	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Moyenne
1937-1938	109·1	110·4	114·3	116·8	116·8	118·4	119·6	119·8	118·8	117·8	114·7	112·3	115·7
1938-1939	111·2	111·5	111·9	111·4	109·0	110·6	111·0	109·7	111·3	111·3	110·6	110·9	110·9

* Rectification saisonnière, au 1er du mois.

CHÔMEURS APTES AU TRAVAIL BÉNÉFICIANT DE SECOURS

Inscription nationale—Ministère du Travail
(milliers)

Années financières	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Moyenne
1937-1938	245	215	182	160	143	117	122	136	154	168	175	175	166
1938-1939	169	154	138	132	124	115	124	143	162	181	190*	—	151†

* Sujet à revision.
† 12 mois terminés en février.

TOUTES PERSONNES BÉNÉFICIANT DE SECOURS

Inscription nationale—Ministère du Travail
(milliers)

Années financières	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Moyenne
Toutes personnes—													
1937-1938	1,160	1,038	901	793	744	725	802	877	957	1,015	1,044	1,045	925
1938-1939	1,024	956	885	836	758	554	641	787	896	976	1,012*	—	864†
Pop. agricole—													
1937-1938	326	300	265	229	233	269	331	363	377	383	389	392	321
1938-1939	392	380	364	339	287	109	168	252	292	308	318*	—	300†
Pop. urbaine—													
1937-1938	834	738	636	564	511	456	471	514	580	632	655	653	604
1938-1939	632	576	521	497	471	445	473	535	604	668	694*	—	564†

* Sujet à revision.
12 mois terminés en février.

SALARIÉS SANS EMPLOI
Estimation du Bureau fédéral de la statistique
(Milliers)

Année financière	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Moyenne
1937-1938.....	407	327	294	277	245	225	242	291	381	403	436	456	332
1938-1939.....	437	400	387	407	368	346	378	398	472	485	491	—	419*

* Pour les 12 mois terminés en février.

PRIX

12. L'indice général des prix de gros, tel qu'indiqué plus bas, a fléchi d'environ 11·9 p. 100 entre mars 1938 et mars 1939. La chute dans l'indice général est due en grande partie à l'importance, dans notre indice, des prix du blé et d'autres céréales qui ont fléchi rapidement au cours de 1938. Un caractère important du mouvement des prix l'an dernier fut la chute survenue même dans les prix de denrées manufacturées en totalité ou en grande partie, lesquelles subirent un fléchissement de 10·8 p. 100 entre mars 1938 et mars 1939. Les prix des produits finis sont normalement beaucoup plus stables que les autres.

Le fléchissement très marqué des prix des marchandises que nous vendons à l'étranger comparé à la chute relativement légère des marchandises que nous y achetons est un caractère frappant des chiffres cités au tableau qui suit. La chute du prix du blé a été le facteur principal de ce mouvement défavorable dans l'ensemble de notre commerce avec le reste du monde.

On remarquera que les prix de détail et le coût de la vie ont diminué d'environ 3 p. 100 et 1·5 p. 100 respectivement depuis mars 1938. Un fléchissement important dans le prix de la nourriture et de légères chutes dans celui du combustible et de l'habillement ont compensé en grande partie le relèvement des loyers.

PRIX
Indices
(1926=100)

—	Années financières terminées le 31 mars							Mars 1938	Mars 1939
	1927	1929	1933	1936	1937	1938	1939		
Prix de gros.....	98·8	95·8	65·5	72·3	77·2	84·6	76·0	83·1	73·1
Marchandises de consommation.....	98·5	95·2	70·4	73·6	75·7	79·7	76·1	79·0	74·1
Marchandises de production.....	99·0	95·9	61·3	69·7	76·4	85·5	72·1	82·5	68·7
Prix d'exportation (†).....	100·0	94·2	54·9	62·6	71·3	81·1	65·9	79·7	60·9
Prix d'importation (†).....	100·0	96·1	70·5	78·0	82·1	89·0	82·2	84·2	80·3
Prix de détail.....	99·5	98·9	71·3	74·6	73·9	79·0	78·7	79·7	77·5
Coût de la vie.....	99·6	98·9	79·9	79·6	81·2	83·6	83·8	84·2	82·2

† Pour les années financières 1927, 1929 et 1933, les chiffres des années civiles les plus proches sont cités.

PRIX DE GROS
Indice mensuel
(1926=100)

Année financière	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Moyenne
1937-1938.....	86·2	85·1	84·6	87·5	85·6	85·0	84·7	83·1	82·7	83·8	83·6	83·1	84·6
1938-1939.....	82·3	80·3	80·1	78·6	76·0	74·5	74·1	73·5	73·3	73·2	73·2	73·2	76·0

* Rectification saisonnière.

FACTEURS FINANCIERS

13. Les conditions financières de la dernière année ont reflété les faibles taux d'intérêt maintenus au sein du pays, le léger relèvement des affaires et les malaises causés par les crises répétées à l'étranger. Nos marchés des titres et

des obligations ont tous deux suivi la tendance générale des marchés américains, bien que leur mouvement de hausse soit moins prononcé. Les taux d'intérêt à long terme, indiqués dans le tableau ci-dessous par le rendement des obligations d'État, ont été, en moyenne, inférieurs à ceux de toute année financière précédente. Les taux à court terme ont été inférieurs en moyenne à ceux des années précédentes, bien qu'ils aient pu être supérieurs certains mois.

Dans le domaine du change étranger, l'année a été caractérisée par une baisse de presque toutes les monnaies par rapport au dollar américain. La prime du dollar américain sur le dollar canadien s'est élevée au printemps et à l'été de 1938 jusqu'à une moyenne d'environ 1 p. 100, atteinte en juin, et depuis lors elle a varié entre 0·3 p. 100 et 1 p. 100, comme moyenne mensuelle. Le change de la livre sterling est tombé d'environ $5.00 en mars 1938, il y a un an, à environ $4.70 dernièrement.

Les nouvelles émissions d'obligations en 1938 ont atteint le total net d'environ $119,000,000 contre $60,000,000 en 1937; l'augmentation provient des émissions de l'État et des chemins de fer Nationaux du Canada. Comme en 1937, les rachats nets d'obligations des corporations ont été faibles. Le montant des obligations payables en monnaies étrangères rachetées en 1938 a été de $69,000,000, contre $121,000,000 en 1937 et $194,000,000 en 1936. On estime qu'il y a eu une exportation totale nette de capitaux d'environ $160,000,000, mais qu'il s'est vendu pour environ $29,000,000 de titres à des étrangers, principalement sous la forme de valeurs canadiennes ordinaires et privilégiées.

Entre mars 1938 et mars 1939, la Banque du Canada a augmenté ses réserves totales de près de 14 p. 100. Elle a augmenté sensiblement ses réserves d'or, mais réduit, d'un plus faible montant, ses réserves de titres. Il en est résulté une augmentation de $14,000,000 de la réserve de caisse des banques à charte. Les dépôts canadiens dans les banques à charte ont à leur tour augmenté de $106,400,000, soit de 4·5 p. 100. Les placements et les prêts courants des banques ont augmenté; l'augmentation des prêts courants a été de 6·4 p. 100.

FACTEURS FINANCIERS

—	Année financière terminée le 31 mars							Mars	Mars
	1927	1929	1933	1936	1937	1938	1939	1938	1939
Prix et rendement des titres									
Indice des prix des titres ordinaires (1926=100)									
Indice général	101·8	173·3	52·1	101·2	125·5	117·6	103·8	99·2	103·7
Valeurs industrielles	102·4	222·2	60·1	161·8	207·6	192·2	171·8	164·0	171·4
Mines d'or	—	94·1	59·0	116·7	132·0	112·7	118·8	111·4	118·2
Obligations de l'Etat—Rendement moyen (%)	4·82	4·64	4·94	3·57	3·23	3·32	3·03	3·14	2·97
Bons du Trésor—Rendement moyen (%)	—	—	—	1·193	·778	·739	·601	·554	·656
Banque et monnaie (millions de dollars)									
Banque du Canada—									
Réserves totales	—	—	—	172·5	194·8	206·0	217·5	205·5	233·9
Total des réserves de titres	—	—	—	116·7	135·8	166·6	179·5	173·1	158·4
Billets en circulation	—	—	—	49·7	70·6	95·9	107·8	100·0	107·2
Dépôts de l'Etat	—	—	—	24·6	23·1	23·7	24·0	23·4	19·3
Réserve de caisse des banques à charte	—	—	—	214·7	230·6	243·1	259·5	242·8	257·4
Banques à charte—									
Dépôts canadiens	1,978·0	2,274·0	1,929·0	2,145·2	2,280·1	2,390·6	2,482·0	2,379·0	2,485·4
Dépôts à terme	1,355·7	1,507·0	1,378·3	1,467·0	1,530·6	1,584·7	1,649·6	1,623·4	1,700·4
Dépôts à vue	557·8	682·4	473·1	578·6	646·0	684·0	705·0	648·0	705·2
Total des réserves de titres	517·8	517·0	726·2	1,116·0	1,370·3	1,430·7	1,450·5	1,438·4	1,499·0
Prêts courants au Canada	957·7	1,212·9	997·9	810·1	685·6	744·1	799·4	752·5	800·6
Prêts à court terme au Canada	145·5	260·1	109·0	80·3	104·0	94·3	64·5	62·9	55·7

Fin/TB Library - Bibliothèque Fin/CT
3 0145 00082206 1